

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE I
ECOLE NORMALE SUPERIEUR
D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

D'EBOLOWA

DEPARTEMENT DE DE

L'INNOVATION,

DES TECHNIQUES COMMERCIALES

ET

DE L'INDUSTRIALISATION



REPUBLIC OF CAMEROUN

Peace - Work - Fatherland

UNIVERSITY OF YAOUNDE I
HIGHER TECHNICAL TEACHER
TRAINING COLLEGE OF

EBOLOWA

DEPARTMENT OF OF

INNOVATION,

COMMERCIAL TEHNICS AND

INDUSTRIALIZATION

Filière

GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

**MICROFINANCE ET
EMPOWERMENT DES FEMMES
DANS LA RÉGION DU SUD**

Mémoire de fin d'étude

En vue de l'obtention du Diplôme de Professeur d'Enseignement

Technique et

Professionnel de 2e grade (DIPET II)

Par : **FATA VANESSA**

Titulaire d'une Licence en Sciences Économiques et de Gestion

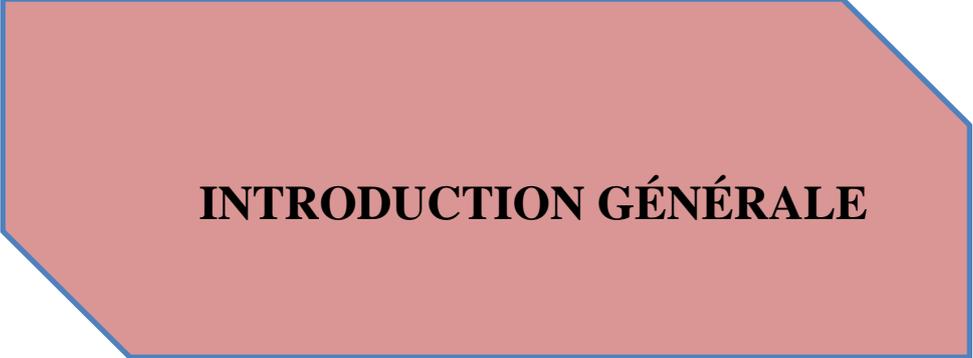
Sous la direction de

Pr OMENGUELE René Guy

Maître des conférences

Année Académique : 2019 - 2020





INTRODUCTION GÉNÉRALE

0.1 Contexte de l'étude

Dans de nombreux pays, une grande masse de la population est marginalisée par le secteur traditionnel bancaire. En effet, cette dernière est exclue, faute de moyens, puisque sa capacité d'épargne et ses besoins de crédit sont trop faibles par rapport aux coûts que ces opérations engendreraient pour les banques. Sachant que la majorité des impécunieux sont des pauvres, ce qui rend beaucoup plus difficile leur accès aux diverses ressources financières. Pour pallier ce problème, une nouvelle approche est apparue ces dernières décennies afin de concevoir un projet de transformation des relations sociales qui vise à inclure les exclus en permettant ainsi à tous de pouvoir sortir de la misère : il s'agit du microcrédit.

L'année 2005, déclarée année mondiale du microcrédit par l'Organisation des Nations unies (ONU), et le dernier sommet de Halifax en novembre 2006 l'a confirmé : la microfinance et plus particulièrement sa composante la plus populaire, le microcrédit ont été largement investis par la plupart des grands organismes internationaux et de nombreuses Organisations Non Gouvernementales (ONG). Le terme microfinance, gagne aujourd'hui du terrain dans notre langage quotidien et occupe une place privilégiée dans les discours politiques et les débats intellectuels puisqu'il est devenu un des instruments majeurs des politiques économiques. Le développement du microcrédit et son intégration dans les politiques internationales a créé une nouvelle piste de recherche vers laquelle de nombreux travaux ont été réalisés pour mettre en évidence le rôle du microcrédit dans l'économie des pays. Ceci afin d'identifier la relation qui existe entre celui-ci et le développement socio-économique d'une nation. Cette évolution s'est dessinée dans un contexte de libéralisation des marchés, de plans d'ajustement structurels (PAS), et de dérégulations économiques. Parallèlement, le financement de programmes de microcrédit au profit essentiellement des groupes à faible revenu, à savoir les femmes, a été organisé.

En 2000, Les résultats des travaux réalisés par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) montrent que le microcrédit est un moyen *d'empowerment* des femmes. Il propose de faibles montants d'argent destinés au démarrage d'activités génératrices de revenus à de populations rurales et urbaines (Gentil et Servet, 2002). Sa clientèle est principalement constituée de populations pauvres et exclues du système bancaire classique, car ne possédant pas de garantie solvable. L'expérience de microcrédit de la Grameen Bank au Bangladesh dans les années 1970 a particulièrement servi de référence dans les pays en développement.

Mais, l'offre exclusive de microcrédits a été critiquée. Pour Hofmann et *al.* (2007), il a montré ses limites, car elle réduit leur pauvreté en termes de satisfaction des besoins élémentaires

(nourriture, soins de santé, logement, etc.). D'après Guérin (2001), les populations pauvres ont également besoin d'épargne.

Contrairement à cette position des auteurs évoqués ci-haut, d'autres travaux démontrent une multiplication des effets positifs de la microfinance. D'après ces défenseurs, la microfinance contribuerait à la poursuite des activités économiques, à l'accroissement des revenus des clients, à la création d'emplois, à l'augmentation de la qualité et de la quantité des denrées de première nécessité, à la capacité de prendre en charge les frais médicaux, d'avoir accès à un logement, à la scolarité et la formation des enfants, au renforcement de la planification des naissances, à l'estime de soi, etc. (Holcombe, 1995; Blondeau, 2006; Soulama, 2005; Soko, 2009).

En Afrique, la grande majorité des Institutions de Microfinance (IMF) est apparue dans les années 1970. Mais, elles se sont développées d'avantage dans années 80, Dans les années 2000, la microfinance comptait plus de 90 millions de clients et distribuait 4,5 milliards de crédits (Blondeau, 2006). Dans cette perspective, dans les pays en développement, l'*empowerment* des femmes par la microfinance se présente comme une stratégie pour faire face à leur exclusion et renforcer leur pouvoir d'agir au plan personnel, familial et communautaire. La microfinance leur permet d'accroître leur pouvoir économique (revenus); d'être en mesure de prendre en charge leur bien-être personnel et celui de leur ménage (amélioration des conditions); et, éventuellement, transformer les rapports de pouvoir dans la sphère privée (le ménage) et dans l'espace public et politique (les instances de prise de décisions).

Dans les années 1990, les résultats de l'étude d'Adams et Pischke (1991) révèlent que les programmes de microcrédit sont basés sur les mêmes principes que l'offre de crédits traditionnels destinés aux fermiers en Europe après la Seconde Guerre mondiale, car les fermiers étaient trop pauvres pour pouvoir économiser les sommes nécessaires à leurs projets et adopter de nouvelles technologies. Johnson et Rogaly (1997) considèrent que les moins pauvres profitent mieux du microcrédit.

Les questions relatives à l'*empowerment* des femmes ne sont pas nouvelles, c'est ainsi que L'attribution en 2006 du Prix Nobel de la Paix à Muhammad Yunus, a permis de médiatiser largement le microcrédit comme un des outils efficaces de lutte contre la pauvreté et un outil d'*empowerment* des pauvres et plus particulièrement des femmes pauvres et de revoir la place de la femme dans la société.

La Banque africaine de développement (BAD) soutient que : les femmes constituent le rouage incontournable du bien-être de leurs familles et la pièce maîtresse de l'avenir de leurs enfants. La place de la femme dans diverses sociétés est régulièrement mise à mal, notamment en

termes d'autonomie, de ressources et d'influence sur les processus décisionnels. Selon le rapport de la Campagne du sommet de microcrédit de 2006, au niveau mondial, 84,2% des clients de la microfinance sont des femmes.

Selon Yunus (1997) : « l'argent quand il est utilisé par une femme dans un ménage, profite d'avantage à l'ensemble de la famille que lorsqu'il est utilisé par un homme ». Le microcrédit est donc dès le départ plutôt destiné aux femmes et une conclusion revient souvent dans les études : le microcrédit permettrait *l'empowerment* des femmes dans les pays en voie de développement.

Au Cameroun, la microfinance est très présente, mais trop peu d'IMF (Institutions de Microfinance) adaptent significativement leurs produits et services financiers aux besoins des populations et notamment ceux des femmes. L'un des objectifs des microfinances est *l'empowerment* des femmes. Selon Boyé (2006): « La microfinance est un ensemble de services financiers et non financiers diversifiés et qui sont adaptés aux besoins des individus qui n'ont pas accès aux institutions financières classiques ». Autrement dit, elle englobe l'ensemble des services financiers, autant les prêts, les dépôts, les assurances, les épargnes ainsi que les transferts de fonds. Aujourd'hui, la prétention de la microfinance ne se limite plus à l'offre d'une petite somme d'argent. Elle vise un objectif plus large qui est celui de fournir un système financier complet à l'image des banques classiques, mais sa mission sera de donner un service bancaire au plus grand nombre de personnes exclues de la finance dite « formelle ». Au Cameroun, il s'agit de mettre en place une véritable politique de développement des établissements de microfinance au service des pauvres, quitte à solliciter l'appui technique et financier des organismes multilatéraux de développement tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque Africaine de Développement (BAD) ou la Banque Mondiale.

C'est dans ce contexte qu'un projet de microcrédit (partenariat) a été signé entre l'état et la microfinance régionale. Ce projet est localisé dans sa phase pilote dans les régions du Cameroun et en particulier la région du sud. Il vise la mise en place d'un mécanisme de micro financement au profit des jeunes et des femmes, pour promouvoir les activités créatrices de revenus telles le commerce, l'élevage, l'agriculture, la restauration, la pêche, la couture, l'artisanat... À ce jour la microfinance régionale compte 13 bénéficiaires dont 3 femmes de ce programme agropastoral nommé « PEA jeune ». La question est de savoir aujourd'hui si l'expérience de ces programmes mis sur pieds et plus particulièrement dans la région du Sud donne les résultats attendus.

Certains chercheurs se sont demandé dans quelle mesure la microfinance profite aux femmes (Goetz et Sen, 1996). Les données des travaux empiriques qui montrent qu'au fil des années,

et dans divers contextes, la microfinance comme moyen universel et efficace *d'empowerment* des femmes est débattue. C'est cette polémique ou controverse qui justifie l'intérêt de la présente étude intitulée: « microfinance et *empowerment* des femmes dans la région du Sud».

0.2 Problématique

Au regard des nombreux programmes mis en place par l'ONU, la banque Africaine de développement, et donc le but est *l'empowerment* de la femme, l'on pourrait se demander si ces programmes sont réellement appliqués au Cameroun et plus précisément dans la région du sud Cameroun. Ce questionnement nous poussera à faire un état de lieu de la région du Sud Cameroun et à y mener notre étude. Dans la littérature, plusieurs raisons sont évoquées pour expliquer l'échec et le manque d'insertion de la femme en société (manque de formation, de moyen ; sexe faible...) Cependant, on n'évoque presque jamais ou très peu les causes relatives à son émancipation et son autonomie financière et sociale.

La microfinance sous sa forme traditionnelle (tontine) date de plus d'un siècle au Cameroun. Elle a démarré sous la forme formelle en 1963 avec la création de la première coopérative d'épargne et de crédit (« crédit union ») ou caisse populaire en zone anglophone du Cameroun sous l'impulsion des missionnaires hollandais.

Les limites du financement bancaire ont conduit à la mise en place des premiers programmes de microfinance en 1993. Depuis lors, les Institutions de Microfinance se sont considérablement développées et diversifiées.

La plupart des programmes et structures de microfinance mis en place se sont assignés plusieurs objectifs parmi lequel *l'empowerment* des femmes ; grâce :

- Au développement des Activités Génératrices de Revenus (AGR) par l'octroi de micro crédits aux personnes et aux groupements économiquement faibles ;
- et en rendant l'accès facile et rapide aux services financiers pour les microentreprises et toutes les personnes à faible revenu.

En 2012, 3 652 IMF auraient atteint plus de 205 millions de bénéficiaires au niveau mondial, dont 137,5 millions parmi les personnes les plus pauvres. La vulnérabilité des femmes se fait sentir ici puisque 82% des clients les plus pauvres sont des femmes¹ et Selon le rapport de la Campagne du sommet de microcrédit de 2006, 84,2% des clients les plus pauvres de la microfinance sont des femmes.

Ainsi la microfinance se veut un outil de lutte contre la pauvreté, un outil d'automatisation des femmes... Mais qu'en est-il réellement ! La microfinance atteint-elle ses objectifs !

¹ Jean P. MAES et Larry R. REED, *Etat de Campagne du Sommet du Microcrédit 2012*, Campagne du sommet du microcrédit, p.36 disponible sur : <http://goo.gl/41J9IW>

Muhammad Yunus, fondateur de la Grameen Bank (plus de 4 millions d'emprunteuses et une très faible minorité d'emprunteurs) qui symbolise cette success story du microcrédit, proclame que ce dernier « constitue avant tout un outil qui libère les rêves des hommes et aide même les plus pauvres d'entre les pauvres à parvenir à la dignité... » (Yunus, 2000). Les expériences menées à travers le monde notamment celle de la Grameen Bank et de son fondateur Muhammad Yunus montrent que le microcrédit est un instrument incontournable dans l'*empowerment* des femmes. En effet, les femmes continuent d'être la cible privilégiée dans le secteur du microcrédit avec une couverture de (84%) en 2016 (selon le baromètre de la microfinance). Cette préférence pour une clientèle féminine peut être expliquée d'après par :

- Le fait qu'elles sont plus touchées par le phénomène de la pauvreté.
- Le fait que les femmes sont réputées à être meilleures à rendre l'argent emprunté que les hommes.
- le fait qu'elles font profiter leurs foyers des prêts qu'elles reçoivent en contribuant ainsi au bien-être de la famille.

Dès lors la question de recherche qui en découle de notre étude est la suivante : l'accès aux services de microfinance permet-il l'*empowerment* des femmes ? Cette question apparaît pertinente au regard de l'ampleur et de la forte progression des pratiques de microfinance dans le monde en développement. Le nombre de femmes touchées et ciblées par les IMF voient leurs conditions de vie potentiellement transformées.

Il s'agit de se poser les questions spécifiques suivantes :

- L'accès au microcrédit améliore-t-il les conditions de vie des bénéficiaires ?
- Les femmes deviennent-elles autonomes suite à l'accès au service d'épargne ?

0.3 Objectifs de l'étude

L'objectif général de cette recherche est donc d'étudier la relation entre l'accès aux services financiers et l'*empowerment* des femmes. Pour être plus précise dans cette étude, nous nous sommes fixée des objectifs spécifiques suivants :

- Montrer que l'accès au microcrédit améliore les conditions de vie des bénéficiaires.
- Montrer que l'accès au service d'épargne permet aux bénéficiaires d'être autonomes.

0.4 Intérêt de l'étude

Ce sujet présente donc un triple intérêt à savoir : théorique, méthodologique et pratique. Un intérêt théorique en ce sens qu'au fil des années, et dans divers contextes, la microfinance comme moyen d'*empowerment* et de lutte contre la pauvreté est débattue. Un intérêt méthodologique car nous avons privilégié une démarche méthodologique quantitative.

En effet, nous avons recueillie les réponses des femmes grâce à un questionnaire pour qu'elles-mêmes nous fassent part de leurs expériences et vécus dans le domaine de la microfinance et aux changements que l'accès au microcrédit entrainerait sur le niveau ou conditions de vie de leur famille. Notre démarche s'appuie sur une collecte et une analyse de données sociodémographiques, socioéconomiques et socioculturelles. Enfin un intérêt pratique dans ce sens qu'il donne un aperçu de la réalité du microcrédit et de ses conséquences au sein des familles et au niveau individuel, de plus, l'originalité de ce travail qui est toujours d'actualité et au centre d'intérêt de tous les chercheurs.

0.5 Hypothèses de recherche

Pour atteindre l'objectif de notre recherche, nous devons faire des suppositions qui vont nous servir à mener logiquement notre étude. Angers (2009) définit une hypothèse comme une réponse supposée à une question de recherche, une prédiction à vérifier empiriquement. Car, la vérification empirique caractérise la recherche scientifique qui consiste à confronter des suppositions avec la réalité par l'observation de cette dernière. Alors que Fortin (2010) conçoit une hypothèse de recherche en tant que l'affirmation d'une relation anticipée entre deux variables et qui doit être démontrée par des résultats.

Notre hypothèse de recherche est la suivante : il existe une relation positive entre l'accès aux services de microfinance et *l'empowerment* économique des femmes de la région du Sud.

Pour tenter de le montrer, nous nous sommes appuyée sur deux hypothèses que nous tenterons de vérifier au niveau de la partie empirique de l'étude, en confrontant les faits observés dans la réalité aux résultats escomptés :

Hypothèse 1 : l'accès au microcrédit améliore les conditions de vie des bénéficiaires.

Hypothèse 2 : il existe une relation positive entre l'accès au service d'épargne et l'autonomie des femmes de la région du Sud

0.6 Démarche méthodologique

La démarche méthodologique utilisée dans ce travail est structurée de la façon suivante.

D'abord, elle construit une réflexion générale sur le sujet à travers une étude théorique et Conceptuelle permettant de mieux cerner notre sujet, suivi d'étude empirique sous forme d'une analyse du dispositif du microcrédit, et une enquête de terrain, en utilisant des questionnaires auprès de quelques bénéficiaires du microcrédit obtenu au sein des microfinances situées dans la région du Sud, afin d'affirmer ou d'infirmer les hypothèses posées. Pour réaliser ce travail nous nous sommes basée sur : La recherche bibliographique

relative au microcrédit, l'exploitation des données, et des informations fournies par les microfinances dans la ville d'EBOLOWA et les données de l'enquête.

Pour vérifier ces différentes hypothèses, Nous avons eu recours à deux approches dans le cadre de ce travail de recherche : une approche analytique et une approche empirique. L'approche analytique nous a permis d'assoir le cadre théorique des microfinances et de *l'empowerment* des femmes à travers l'exploitation des ouvrages académiques et des articles. Quant à l'approche empirique, elle consistera à faire une collecte des données primaires à travers un questionnaire adressé aux femmes ayant eu recours aux microcrédits. Dans le cadre de cette recherche nous optons plus précisément à un questionnaire afin de détailler le plus possible notre recherche. Pour cela nous utiliserons une démarche quantitative donc une approche hypothético-déductive en formulant des d'hypothèses que nous tenterons de vérifier à partir des données obtenues sur le terrain et aux techniques de statistiques descriptives, car les statistiques descriptives sont les analyses appropriées lorsque le but de la recherche est de présenter les réponses des participants aux éléments de l'enquête afin de répondre aux questions de la recherche. Les statistiques descriptives pour l'analyse ici incluent des fréquences et des pourcentages pour les données catégorielles (ordinales et nominales) (Howell, 2010).

Plus précisément, pour l'analyse des données, le logiciel SPSS a été utilisé pour faire le test de khi-deux et montrer la relation entre l'accès aux services des microfinances (variable explicative) et *l'empowerment* des femmes (variable expliquée) ; et à l'aide l'outil d'analyse Excel nous avons fait la représentation graphique des données nominales (situation matrimoniale, niveau d'étude...).

0.7 Plan de travail

Notre travail comporte deux (02) parties et quatre (04) chapitres. La première partie englobe deux chapitres (1 et 2). Le premier chapitre est consacré à une approche conceptuelle et théorique de nos deux variables (microfinance et *empowerment*). Dans le second chapitre, nous ferons une mise en relation de ces deux concepts grâce aux théories énoncées, afin de faire ressortir l'effet de la variable indépendante (microfinance) sur la variable dépendante (*empowerment* des femmes).

La deuxième partie constituée des chapitres 3 et 4, abordera l'approche méthodologique et la présentation, l'analyse des résultats obtenus suite à notre investigation sur le terrain. Le troisième chapitre exposera le cadre d'étude dans lequel nous mettrons en exergue le profil des femmes et des organisations de microfinance ayant participé dans notre étude, et les caractéristiques méthodologiques de l'étude seront aussi abordées dans ce chapitre. Dans le

quatrième chapitre, nous présenterons les résultats obtenues et ferons une analyse de ceux-ci afin de répondre à nos questions de recherche ; Dont la principale est de savoir si les services offerts par la microfinance permettent *l'empowerment* des femmes dans la région du Sud. Enfin nous soulignerons quelques limites liées au déroulement de notre étude. Ainsi pour parvenir à nos objectifs, nous avons structuré notre mémoire selon le plan qui suit :

Partie 1 : cadre théorique relatif aux microfinances et à *l'empowerment* des femmes.

Chapitre I: approche conceptuelle et théorique de la microfinance et *empowerment*

Chapitre II: mise en relation théorique entre la microfinance et *l'empowerment* des femmes

Partie 2 : approche méthodologique et résultats de la recherche (Analyse empirique)

Chapitre III : cadre d'étude et caractéristiques méthodologiques de l'étude

Chapitre IV : Présentation et analyse des résultats

PARTIE I : CADRE THÉORIQUE RELATIF AUX MICROFINANCES ET À *L'EMPOWERMENT DES FEMMES.*

La place de la femme dans la société est un sujet qui préoccupe beaucoup de chercheurs et a fait l'objet de nombreux travaux (articles scientifiques, conférences, thèses et mémoires). Tous sont d'accord pour dire que la femme a une grande place dans le processus de décision économique d'un pays. La majorité des programmes de microfinance cible explicitement les femmes en vue de les autonomiser. La microfinance permet à des millions d'individus ou de familles de développer de petites activités économiques, en général par l'auto emploi, ce qui leur assure une amélioration de leur condition de vie, elle contribue aussi à une certaine stabilité sociale (Gentil, 2002: 43). À partir de cette étude, nous pouvons identifier les grands points de la microfinance et par quel mécanisme la femme devient autonome via le microcrédit. D'après Babyloan le microcrédit est un crédit d'un faible montant qui est accordé avec intérêts à des personnes à faibles revenus pour financer leur activité économique, et qui ne peuvent pas avoir accès au système bancaire classique ou formel. Dans cette première partie, nous allons faire une revue de la littérature des concepts de microfinance et d'*empowerment* (au chapitre I), ensuite nous recenserons les précédents travaux empiriques qui ont abordé les effets de la microfinance sur les femmes bénéficiaires de ses services, en particulier les services de microcrédit et de l'épargne (au chapitre II).

CHAPITRE I: APPROCHE CONCEPTUELLE ET THÉORIQUE DE LA MICROFINANCE ET EMPOWERMENT

INTRODUCTION

Le microcrédit permet aux personnes délaissées, qui ne peuvent pas accéder au système bancaire classique faute de pouvoir remplir les conditions exigées par ces institutions (dépôt minimum, garanties,.....), de créer des activités indépendantes et génératrices de revenus, en leur offrant des petits prêts. Ainsi, le microcrédit permet à cette catégorie de personnes qui ne manque pas d'aptitude et de volonté, de s'insérer dans la vie sociale et économique. Ce chapitre comprend deux sections. La première aborde l'origine et l'évolution du concept de la microfinance. Il sera aussi question pour nous dans ce chapitre, de faire un état de lieu de la microfinance au Cameroun, en faisant ressortir les catégories des IMF qui sont autorisés par la loi camerounaise et présenter le nombre d'IMF présentes dans la région du Sud. La deuxième section évoque les contours du concept *d'empowerment* et la situation socioéconomique des femmes dans la région du sud.

SECTION I. APPROCHE CONCEPTUELLE ET THÉORIQUE DE LA MICROFINANCE

Dans sa généralité, la microfinance cible un ensemble constitué d'éléments de nature différente: le soutien à l'entrepreneuriat, l'émancipation de la femme, le développement local, la lutte contre la pauvreté, etc. Dans cette première section nous allons faire une revue de la littérature des concepts de microfinance et *d'empowerment* pour tenter de retracer leur origine, leur évolution et leur situation actuelle dans différents contextes.

I. APPROCHE CONCEPTUELLE DE LA MICROFINANCE

1. Définition, origine et évolution

➤ définition

La microfinance se confond ordinairement avec le microcrédit, car ce dernier est la composante principale de la microfinance. La microfinance est l'offre de services financiers aux populations pauvres et à faibles revenus, qui n'ont pas accès aux services financiers bancaires, dans le but de satisfaire les besoins de leur ménage ou de leurs activités

économiques et professionnelles. La microfinance offre des services financiers (crédit, épargne, assurance...) à des personnes vulnérables, qui n'ont pas accès au secteur financier formel, pour améliorer leur revenu par l'auto-emploi, leur permettant de mettre à profit leurs capacités, par un processus autofinancé.²

Une définition plus précise venant de l'Asian Development Bank nous explique que la microfinance peut être définie comme la fourniture de services financiers tels que les dépôts, les prêts, les services de paiement, les transferts d'argent et l'assurance accordés à des pauvres, des ménages à faible revenu et aux microentreprises (Rachmawati, 2015).

Nous voyons donc apparaître dans ces définitions que le client type des services de microfinance est une « personne à faible revenu qui n'a pas accès aux institutions financières formelles faute de remplir les conditions exigées par ces institutions (documents d'identification, garanties, dépôt minimum, etc.) ». ³ La microfinance vise donc à permettre aux exclus du système bancaire d'accéder à des services financiers, en premier lieu des microcrédits. Mais elle offre aussi la possibilité d'épargner de petits montants, et aussi, dans les systèmes les plus développés, des services de transfert de fonds ou des instruments de paiement (chèques, virements, ...). L'on pourrait se poser la question de savoir comment est née cette pratique des différents services.

➤ **Origine et évolution de la microfinance**

La microfinance trouve son origine avant la fin des années 1970, selon M. Yunus, la microfinance serait la solution à la pauvreté et un outil *d'empowerment* des femmes dans les pays en voie de développement. Elle désignait d'abord « les dispositifs permettant d'offrir de très petits crédits (microcrédits) à des familles très pauvres pour les aider à conduire des activités productives ou génératrices de revenus leur permettant ainsi de développer leurs très petites entreprises » (Forestier, 2005: 3). La plupart des institutions de microfinance (IMF) étaient à l'origine issues des programmes de développement de grandes institutions internationales ou de grandes ONG, le volet de microfinancement étant la prolongation de programmes sociaux. Comme le souligne Morduch (1999), la microfinance était même l'un des éléments centraux des stratégies de développement mises en œuvre par de nombreux pays en développement dès les années 1950 et jusque dans les années 1980. Or, la plupart des expériences de programmes de micro-finance menées au cours de cette période se sont soldées par des échecs soit pour raison de taux de remboursement très faibles, ou d'une forte dépendance aux financements extérieurs ou pour raison de mauvaise gestion. Cependant, le

² www.planetfinance.org, le site Internet de PlaNet Finance.

³ Christine Westercamp, Associée Horus Development Finance : « la microfinance qu'est-ce que c'est ? »

nombre de bénéficiaire des services financiers offerts par les institutions de microfinance n'ont cessé de croître année après année :

Aujourd'hui, le nombre de clients des IMF s'élève à près de 130 millions à travers le monde et les prêts sont majoritairement attribués à des femmes dans les pays en voie de développement (globalement 75% des microcrédits versés). Avec plus d'un million de bénéficiaires de services, soit près de 20% de la population active du Cameroun.

Le champ d'action de la microfinance s'est par conséquent étendu dans des pays peu bancarisés comme la plupart des pays d'Afrique où moins de 20 % de la population dispose d'un compte en banque. Muhammad Yunus, fondateur de la Grameen Bank (plus de 4 millions d'emprunteuses et une très faible minorité d'emprunteurs) qui symbolise cette success story du microcrédit, proclame que ce dernier « constitue avant tout un outil qui libère les rêves des hommes et aide même les plus pauvres d'entre les pauvres à parvenir à la dignité... » (Yunus, 2000).

Selon Sébastien Boyé: « La microfinance peut se définir comme un ensemble de services financiers et non financiers diversifiés et qui sont adaptés aux besoins des individus qui n'ont pas accès aux institutions financières classiques ».elle ne se limite pas seulement à accorder des microcrédits aux personnes à faible revenu, mais elle offre une gamme de service plus large en dehors du microcrédit, on peut citer entre autres parmi cette gamme de services :

- **La micro-épargne** : c'est un service de dépôt qui permet aux micros épargnants d'économiser ou de mettre en réserve des faibles sommes pour des usages futurs tels que les maladies, les accidents, les frais de scolarité, le lancement d'un projet élaboré. plusieurs microfinances adoptent dans leurs systèmes, une option d'épargne obligatoire et une option d'épargne volontaire. L'option la plus utilisée par les micros épargnants est l'épargne volontaire, car ces derniers effectuent des dépôts minimums, des versements et des retraits libres. Les micros épargnants ont besoin d'une institution de microfinance dans laquelle leur épargne soit à la fois sûre et liquide. Sûre dans ce sens que leur argent soit en sécurité donc à l'abri des vols et escroqueries. Liquide, dans ce sens qu'ils puissent entrer facilement en possession de leur argent sans conversion au moment où ils en ont besoin.

- **La micro-assurance** : la micro assurance est un système par lequel des individus et des micros entreprises peuvent se protéger contre des risques spécifiques en échange de versement de primes dont le montant varie en fonction du coût du risque. La micro assurance se définit alors à partir de quatre éléments suivants :

- ✓ **L'événement assuré** : par exemple, le décès de l'assuré, une maladie.....etc. C'est en fait l'événement qui provoque le paiement par l'assurance d'une indemnité.

✓ **Le montant de la prestation** : c'est la somme de l'indemnité que l'assurance peut payer à l'assuré lorsque le sinistre se réalise.

✓ **Le bénéficiaire** : c'est la personne qui est indemnisée une fois le sinistre s'est produit.

✓ **La durée de couverture de l'assurance** : c'est la période pendant laquelle l'événement assuré doit intervenir pour donner droit au paiement de l'indemnité. Comme exemples de produits de l'assurance, nous pouvons citer : l'assurance-vie, l'assurance-santé, l'assurance sur l'élevage... Ces produits s'adressent à leurs clients disposant déjà d'un crédit et/ou d'un compte d'épargne.

- **Transfert d'argent** : ce service de transfert d'argent permet d'envoyer de l'argent d'un point à un autre à une personne ; et ce transfert supporte des coûts de transaction qui sont déduits en fonction du montant transféré. Pour les IMF, la prestation des services de transfert d'argent permet donc de fidéliser et de conquérir de nouveaux clients vers ses autres services.

- **Le crédit habitat** : Les IMF proposent des prêts au logement aux personnes à faibles revenus. Selon les institutions, ces prêts couvrent la rénovation ou l'extension d'un logement existant, la construction d'un nouveau logement, ou l'amélioration des équipements de base (électricité, assainissement, etc.).

- **Service de développement des affaires** : ce sont des services non financiers qui s'adressent en la personne du bénéficiaire en lui-même et les aident dans la gestion de leur entrepreneuriat : le développement de l'esprit d'entreprise, la formation à la gestion, la formation professionnelle, l'expansion, la consultation et le conseil, le développement technologique et la diffusion de l'information sur les marchés, les normes, les technologies, etc. Ce service est donc mis sur pieds pour satisfaire les clients en les accompagnant sur plusieurs plans (financièrement ; professionnellement...).

2) Difficultés du secteur de la microfinance

Les institutions de microfinance passent pour être une alternative au système bancaire classique parce qu'elles sont capables de s'adapter au contexte socioculturel et aux aspirations des populations dans la recherche de financement de leurs activités productives. La principale difficulté à laquelle les bénéficiaires du microcrédit font face est l'application du taux d'intérêt assez élevé. L'exemple type de la Grameen Bank est caractéristique à cet égard : des taux d'intérêt autour de 20 % sont la règle, justifiés par des coûts de transaction importants. En effet, les taux d'intérêts restent très élevés (entre 10 et 20%) et certaines institutions de

microcrédit sont accusées de « s'enrichir sur le dos des pauvres » en harcelant les clientes à rembourser et en pratiquant des taux usuriers (PeemansPoullet, 2000).

Pour rendre rentable une activité génératrice de revenus financée par des microcrédits à ces taux, la marge de bénéfice doit être très importante. Les microcrédits ont généralement des taux élevés, en raison de l'absence de garanties des bénéficiaires.

« Et si derrière la lutte contre la pauvreté étaient cachés des intérêts peu avouables ? Il y a quinze ans déjà, Serge Latouche (Latouche, 1992) donnait une toute autre explication au fabuleux destin du microcrédit et notamment à l'implication grandissante des microfinances dans ce secteur : il s'agirait de tentatives de captation des ressources financières informelles qui circulent traditionnellement dans de nombreuses sociétés sous forme d'associations rotatives d'épargne et de crédit. La success story de la Grameen Bank a parfois fait oublier que dans la plupart des sociétés, même des personnes relativement démunies avaient déjà accès à diverses formes de crédits solidaires avant l'existence des microcrédits. « Alors que les microfinances sont au cœur d'un phénomène d'accumulation au sein duquel la monnaie remplit sa fonction de réserve, les tontines rendent impossible cette accumulation en favorisant la circulation de la monnaie. » (Lelart et Lespes, 1985).

D'autres critiques fondamentales se font entendre : H. Peemans Poullet (2000) va jusqu'à parler de « micro endettement » plutôt que de microcrédit pour mettre en avant que l'engouement pour le microcrédit se traduit en réalité par un endettement massif des pauvres. Elle rappelle aussi que l'expansion fantastique du microcrédit se fait dans un contexte d'ajustement structurel avec des effets très négatifs sur les couches défavorisées. À titre d'exemple, on peut citer la flambée des coûts des services sociaux comme la santé ou l'éducation – charges qui incombent dans beaucoup de sociétés majoritairement aux femmes. Les pauvres et plus particulièrement les femmes pauvres ont un besoin croissant de ressources monétaires pour assurer la subsistance de leurs familles.

Les évaluations d'impact du microcrédit existent, mais elles sont critiquées, notamment pour le fait qu'elles n'étudient pas assez l'impact auprès des crédateurs « défaillants » ou ceux qui n'ont pas souhaité renouveler l'expérience après un premier essai. Par ailleurs, il faudrait aussi prendre en compte le fait qu'il y a sans doute un nombre considérable d'entrepreneurs dans le secteur informel, non bénéficiaires d'un microcrédit, dont les entreprises ont fait faillite face à la concurrence d'entreprises créées ou renforcées grâce au microcrédit. Déjà en 2001, Jacques Attali a posé la question crûment : « Le microcrédit constitue-t-il une forme de don, un moyen de créer des petits boulots, ou un moyen d'installer une forme de grand capitalisme ? » (Guilde Européenne du Raid, 2001, p. 42). » (Élisabeth Hofmann et Kamala

Marius-Gnanou. Le microcrédit est-il le faux-nez du néolibéralisme ? La microfinance et les femmes pauvres : état du débat. 238 | Avril-Juin 2007).

Enfin, La seule indépendance économique n'est pas toujours source d'émancipation. Celle-ci doit être accompagnée d'un soutien solide de la part des institutions et des ONG de crédit face aux besoins de ces femmes. Mohamed Asri nous explique qu'il y a plusieurs obstacles : il faut d'abord recenser ces populations, les former à un métier, et les former à l'esprit entrepreneurial.

II. LES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DU MICROCRÉDIT

1. Définition, Origines et évolution du microcrédit

➤ Définition du microcrédit

Selon (**Yunus, 1997**) : « Le microcrédit est un système d'aide sociale qui consiste à attribuer des prêts de très faibles montants à des entrepreneurs ou des artisans considérés comme insolubles par le système bancaire formel, ne pouvant donc pas avoir accès à des prêts bancaires classiques. Il a essentiellement tendance à se développer dans des pays pauvres afin de favoriser leur économie par la concrétisation de microprojets ».

Selon **le crédit lyonnais** : « Le microcrédit consiste à prêter de petites sommes d'argent à des personnes qui n'ont pas accès au circuit bancaire classique et qui ont un projet de création d'entreprise».

Selon **la Banque mondiale (2000)** : « Le microcrédit consiste à offrir à des familles en situation de précarité économique un crédit de faible montant pour les aider à s'engager dans des activités productives ».

Selon (Verbeeren et Lardinois, 2003): « Le micro-crédit est un outil financier destiné aux micro-entrepreneurs, présentant des lacunes d'adaptation au marché et proposé par des partenariats d'opérateurs, partenariats permettant de prendre en charge les dimensions sociales, économiques et financières de l'entrepreneuriat ».

➤ L'origine et évolution du microcrédit

Le microcrédit est une innovation des années 70, inventé par le professeur d'économie Muhammad Yunus (prix Nobel de la paix 2006) au Bangladesh. Cette innovation a précédé la création de la célèbre Grameen bank (banque des pauvres en bengali) en 1976.

En effet la pratique du microcrédit tient sa naissance aux nouveaux systèmes développés en Asie et en Amérique latine, M. Yunus, a constaté que quelques petites sommes de prêts aux villageois les plus démunis qui vivaient une vie précaire dans une région rurale du Bangladesh, peuvent retenir le cercle vicieux de la misère. Grâce à ces prêts accordés par lui-même, Yunus a réussi à élever de manière sensible le niveau de vie de cette population dite

pauvre. Toute fois les réactions positives immédiates de la part des bénéficiaires et la conviction de pouvoir radicalement améliorer la condition du monde rural au Bangladesh, poussent Yunus à proposer de tels prêts à grande échelle en créant en 1983 la Grameen Bank « la banque de village » en bengali, surnommée aussi la « banque des pauvres » une des premières banques officielles de microcrédit, dès lors plusieurs institutions ont vu le jour un peu partout dans le monde. Les mêmes organisations apparaissent en France en 1985 et au Québec en 1990. Elles sont, ensuite, répliquées dans les pays colonisés ; la Indonesian People's Credit Banks ouvre en 1995 ; d'autres organisations du même type apparaissent au même moment en Amérique Latine, pour mobiliser l'épargne, améliorer la productivité de l'agriculture et permettre aux paysans de s'unir contre les grands propriétaires fonciers.

En Afrique, les systèmes traditionnels de tontine permettant de mettre en commun l'épargne de leurs membres et les problèmes de misère populaire créée par des usuriers durant les siècles précédents n'ont toujours pas été résolus, c'est pourquoi à partir des années 1970 et au début des années 1980 de nouveaux systèmes ont été créés afin de lutter contre ces pratiques, et pour sortir les plus pauvres de la misère. Ces systèmes apparus simultanément en Amérique latine et en Asie puis dans divers pays en développement ont donné naissance au microcrédit.

Aujourd'hui le microcrédit prend un essor considérable, il est devenu un outil d'accompagnement des personnes pauvres, en effet plus de 137 millions de personnes dans le monde ont reçu un microcrédit en 2010. Notons que les Objectifs du microcrédit sont nombreux et que nous avons plusieurs types de microcrédit.

➤ **Objectifs du microcrédit**

Le microcrédit envisage la réalisation d'un ensemble d'objectifs qui contribueront au développement économique et social. Parmi ces objectifs on peut citer :

✓ **La lutte contre la pauvreté** : Le microcrédit joue un rôle important dans la lutte contre la pauvreté, par exemple les revenus générés dans une activité permettent non seulement à cette dernière de se développer mais aussi de stimuler la consommation, d'améliorer l'éducation à travers l'investissement dans l'avenir de leurs enfants et de prendre en charge les soins de santé. En résumé, le microcrédit vise à briser le cycle vicieux de la pauvreté.

✓ **La création de l'emploi** : le microcrédit vise à lutter contre le chômage en octroyant des microcrédits à toute personne qui a décidé d'entreprendre et de créer une microentreprise, permettant non seulement de générer des revenus mais aussi de créer des postes d'emploi à d'autres personnes réduisant ainsi le chômage en employant ces personnes.

✓ **La réintégration des exclus du système bancaire classique (formel) :** Le microcrédit permet aux pauvres qui ne manquent pas de volonté et d'aptitude de créer leurs activités indépendantes en leur prêtant une petite somme d'argent, en les accompagnant dans leur démarche d'entrepreneur et en faisant confiance en leur solvabilité et leur énergie. Donc le microcrédit permet de remédier aux problèmes d'inaccessibilité aux systèmes bancaires classiques.

✓ **L'émancipation de la femme :** Le microcrédit contribue à l'insertion des femmes dans la vie active et l'économie marchande en leur donnant la possibilité d'emprunter, d'épargner et de gagner un revenu. En effet les services financiers peuvent aider les femmes à affirmer leur pouvoir économique et favoriser la parité des genres en donnant aux femmes les moyens indispensables, d'avoir un emploi indépendant, d'accumuler des actifs et de prendre de plus en plus grande part aux décisions.

➤ **caractéristiques du microcrédit**

Les quatre définitions du microcrédit ci-dessus laissent ressortir les éléments essentiels suivants:

✓ **Les montants en jeu (faibles montants) :** le plus souvent, ils sont trop faibles pour intéresser les banques qui ne savent pas les gérer de façon rentable. C'est l'une des causes de l'exclusion bancaire. Ces montants diffèrent d'un pays à un autre et varient au sein du même pays.

✓ **la situation économique des bénéficiaires :** les bénéficiaires du microcrédit sont des personnes dont les revenus sont faibles et qui n'ont pas accès aux institutions financières formelles faute de pouvoir remplir les conditions exigées (document d'identification, garanties, dépôts minimum...etc.) par ces institutions.

✓ **L'utilisation du prêt :** le microcrédit contribue à favoriser une meilleure intégration des pauvres dans le processus économique en créant des activités génératrices de revenu au sein du ménage et participe aussi à la création d'emploi à travers les microprojets.

✓ **La courte durée de remboursement :** Les microcrédits octroyés par les IMF sont des crédits à court terme, la réussite des programmes de microcrédits revient essentiellement à cette caractéristique, car avec des échéances proches, les difficultés de remboursement sont détectées tôt, ce qui facilite le recouvrement. Les remboursements sont très rapprochés ; le plus souvent mensuels mais ils peuvent être aussi hebdomadaires, ou même journaliers.

✓ **Les taux d'intérêts :** Le microcrédit est réputé être onéreux contrairement aux crédits classiques offerts par le système financier traditionnel. Or, la différence du coût entre le crédit et le microcrédit n'est pas liée au risque associé au financement des populations pauvres car le

taux de remboursement des emprunteurs, quoique pauvres ou au chômage, remboursent leurs emprunts dans une bonne proportion. Les taux d'intérêts des micro prêts sont assez élevés et s'expliquent par le risque de non remboursement, la quantité des prêts accordés, le faible montant des prêts, le coût des opérations et de traitements des prêts. Ils dépendent aussi de la réglementation locale sur le plafonnement des taux d'intérêt, du positionnement de l'institution (l'institution à vocation sociale ou commerciale) etc.

Le microcrédit fonctionne par le biais de plusieurs **acteurs** qui effectue des fonctions différentes pour satisfaire leur clientèle. Ces acteurs sont toutes personnes qui sont concernées de près ou de loin par la pratique du microcrédit, Nous pouvons citer:

✓ **Les bénéficiaires du microcrédit** : ce sont des personnes pauvres (vivant en milieu rurale pour la plupart, urbain) ou à faibles revenus qui ne peuvent accéder aux prêts des banques « classiques » faute de garanties réelles.

✓ **Les institutions de microfinance (IMF)** : Ce sont des organismes qui offrent des services financiers, dont le microcrédit aux populations cibles. Parmi Les institutions de microfinance, nous avons : les ONG, les programmes d'institutions internationales, et des banques de microcrédit. Elles jouent un rôle d'intermédiaire entre l'emprunteur et les investisseurs.

✓ **Les gouvernements et les organisations internationales** : ils interviennent dans le développement de la microfinance par certaines politiques de développement durable appuyées sur cette stratégie (microfinance comme outil de développement durable) mais aussi en accompagnant les banques centrales, les ministères ou encore les collectivités locales.

✓ **l'État** : c'est l'acteur principal et il joue un rôle décisif dans le développement du secteur de microcrédit, son rôle consiste à mettre en place un cadre légale et règlementaire de la pratique du microcrédit. Pour développer ce secteur, l'État intervient à travers : Le refinancement des institutions de microfinance ; L'orientation du secteur en imposant une fiscalité aux institutions financières ; le plafonnement des taux d'intérêt pratiqués par les établissements financiers afin de favoriser l'accès aux plus pauvres. ; L'établissement d'un cadre structurel adapté afin de soutenir l'activité de microfinance ; protéger les déposants et assurer la stabilité du système financier.

➤ **les types du microcrédit**

✓ **Le microcrédit solidaire** : encore appelé prêt collectif, est un modèle de microcrédit qui a pour principe de prêter des petites sommes d'argent à de groupe composé généralement de cinq emprunteurs afin de compenser l'absence de garanties matérielles de ces individus. les clients emprunteurs sont sélectionnés d'une manière libre, ces derniers se

portent « caution solidaire » pour les autres dans le sens où si l'un des membres ne rembourse pas son prêt, les autres doivent le faire pour lui (Boyé et al., 2009). Bien que les prêts soient accordés personnellement, les sanctions en cas de non-remboursement, quant à elles, concernent le groupe. La pratique du prêt solidaire a vu le jour à la fin des années 1970 et au début des 1980 ; lorsque, suite à la famine qui sévissait au Bangladesh ; le professeur Yunus suite à des observations sur 42 femmes artisanes a tiré des conclusions positives.

Cette pratique entraîne aussi une baisse des coûts de transaction ; car le fait que ce soit les membres du groupe qui sélectionnent les emprunteurs, évite à l'institution de crédit toutes recherches et analyses coûteuses pour connaître des informations sur ses clients et ainsi lui permet d'économiser les coûts d'instruction d'un dossier. Les limites du microcrédit collectif sont : Risque d'instrumentalisation de la caution solidaire (solidarité fictive), Risque d'éloignement du client, Augmentation des coûts de transaction pour le client, Possibilité d'exclusion des plus vulnérables, Impossibilité d'accompagner au-delà d'un certain montant de crédit.

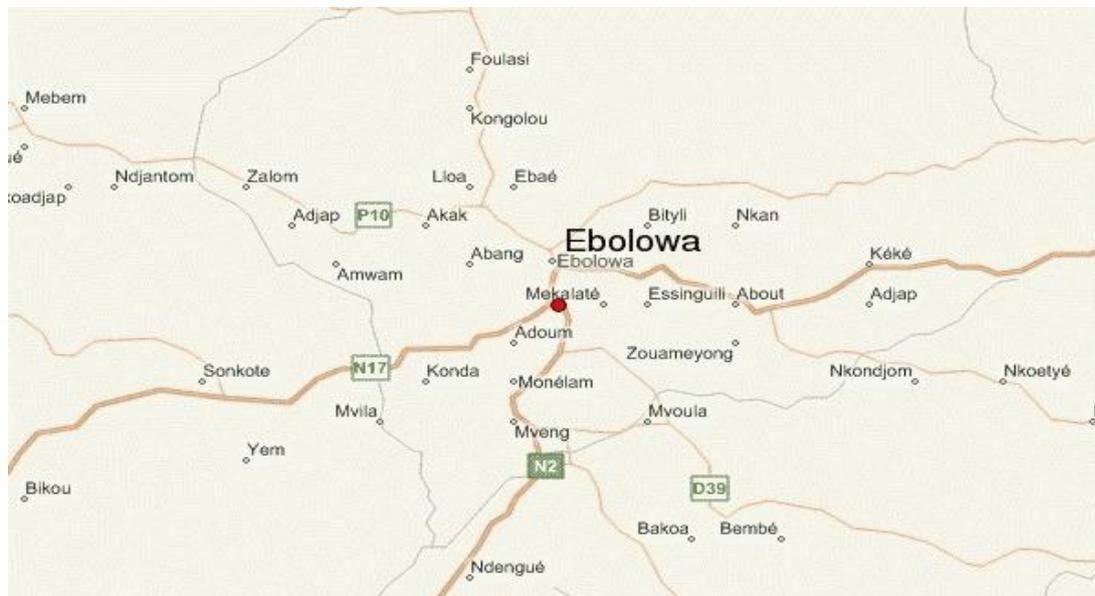
✓ **Le microcrédit individuel** : Le prêt individuel est octroyé à une seule personne à bas revenu et non pas à un groupe, en se basant sur sa capacité à présenter des garanties de remboursement, il s'agit d'un prêt selon lequel la personne garante de soi-même, reçoit une somme d'argent et doit la rembourser à échéance avec des intérêts. Il sert à financer un projet en particulier. C'est pourquoi, contrairement au crédit solidaire, l'analyse des dossiers de crédit et les garanties présentées par le client relèvent de la plus haute importance dans le cas du crédit individuel. L'octroi de ce crédit dépend donc de deux éléments : la capacité de remboursement et les garanties du client. En ce qui concerne la capacité de remboursement, elle dépend de la pertinence du projet d'investissement. Il est important que ce projet soit rentable, d'où le taux de rentabilité est supérieur au taux d'intérêt. Concernant les garanties à apporter, la garantie matérielle est indispensable. Elle permet une sécurité à l'établissement de crédit en cas de non-remboursement, cette garantie peut être physique (titre de propriété, meuble, voiture...), morale (C'est l'agent de crédit qui se lance dans une investigation auprès de la communauté, afin de connaître la réputation et la moralité de son client) et Les incitations au remboursement ; elles peuvent être positives (La possibilité de renouveler rapidement un crédit avec un montant plus important, si le précédent a été remboursé comme convenu) ou négatives (Il s'agit d'une menace). (Boyé et al. 2009).

Le crédit individuel connaît certaines limites. Premièrement, les personnes les plus démunies ne sont pas ciblées prioritairement car il met en avant des garanties qui constituent une condition à l'octroi du prêt. Deuxièmement, la productivité des agents de crédit individuel est nettement inférieure à celles des agents de crédit solidaire, mais cette limite est assez réduite,

car cette différence de productivité est compensée par le montant plus élevé des prêts octroyés dans le cadre du crédit individuel.

2) état des lieux de la région du sud

➤ carte de la région du Sud (Cameroun)



Source : google (Wikipedia)

La région du Sud est l'une des dix régions du Cameroun. Située dans le Sud-Ouest du pays, elle est bordée au nord-Ouest par la région du Littoral, au nord par la région du Centre et à l'Est par la région de l'est. Elle s'étend sur la partie méridionale et occidentale du pays frontalière de trois pays d'Afrique centrale, d'est en ouest : la Guinée équatoriale, le Gabon et la République du Congo. Elle couvre une superficie de 47 191 km² et abrite plus de 534 900 habitants en 2001. Sa densité (et donc sa population) a doublé entre les recensements de 1976 et 2005, passant de 6,7 à 13,4 habitants au km². Elle représente 3,6% de la population totale du Cameroun en 2005 ; et son chef-lieu est la ville d'EBOLOWA. Elle se compose de quatre départements (Dja-et-Lobo, Mvila, Océan et Vallée-du-Ntem), de vingt-huit (28) arrondissements et de vingt-neuf (29) communes. Les principales ethnies constituant la population de la région du Sud sont : les Boulou, Bassa, Bané, Ntoumou, Mvaé, Ngoumba et Pygmées.

➤ Présentation de la microfinance au Cameroun (dans la région du sud)

Avant de faire un état de lieu de la microfinance dans la région du sud, nous allons premièrement faire un bref historique de la microfinance au Cameroun.

La microfinance sous sa forme traditionnelle (tontine) date de plus d'un siècle au Cameroun. Elle a démarré sous la forme formelle en 1963 avec la création de la première coopérative d'épargne et de crédit (« crédit union ») ou caisse populaire en zone anglophone du Cameroun

sous l'impulsion des missionnaires hollandais. Mais la microfinance n'a cependant connu un essor remarquable et s'est diversifiée qu'à partir du début des années 90 à la faveur des lois N°90/053 du 19 décembre 1990 sur la liberté d'association, et N°92/006 du 14 août 1992 relative aux sociétés coopératives et aux groupes d'initiative commune.

Dans les années 80, une crise bancaire et des restructurations ont été entreprises avec la liquidation et la fermeture de nombreuses banques et guichets dans certaines localités du pays ; de nombreux cadres furent licenciés et donc reconvertis dans le secteur des COOPEC (Coopérative d'Épargne et de Crédit). Le développement de la microfinance au Cameroun va s'accompagner par une grave crise dans le secteur des banques, du fait du manque de professionnalisme et l'absence de contrôle. Ceci va amener le ministère des finances à prendre contrôle de ce secteur à travers le décret du premier ministre de 1998, qui soumet désormais toutes les COOPEC au régime d'agrément et au contrôle de la part du ministère des finances. L'enquête de la COBAC (Commission Bancaire d'Afrique Centrale) en 2007 montre que l'activité de microfinance est en pleine expansion au Cameroun, et s'accompagne de restructuration et de consolidation. C'est ainsi qu'en fin 2009, on dénombre sur le territoire camerounais 490 EMF (Établissement de Microfinance) (en baisse par rapport aux 652 EMF recensées en 2000) mais avec 1 052 guichets contre 700 en 2000. Le nombre de clients quant à lui en cette année est de 849 030 en forte progression par rapport aux 219 410 clients en 2000. Au 31 décembre 2017, selon les statistiques de la COBAC, le Cameroun comptait 531 EMF présentant un bilan total de 854 milliards FCFA, des crédits bruts de 354 milliards FCFA constitués des crédits à court terme et de dépôts de la clientèle de l'ordre de 672 milliards FCFA. Les EMF sont divisés en trois catégories :

- ✓ sont classés en première catégorie, les établissements qui procèdent à la collecte de l'épargne de leurs membres qu'ils emploient en opérations de crédit, exclusivement au profit de ceux-ci ;
- ✓ sont classés en deuxième catégorie, les établissements qui collectent l'épargne et accordent des crédits au tiers ;
- ✓ sont classés en troisième catégorie, les établissements qui accordent des crédits aux tiers sans exercer les activités de collecte de l'épargne.

D'après le journal du cameroun.com, le ministre camerounais en charge des finances (MINFI), Louis Paul Motaze a rendu publique, une liste de 411 établissements de microfinance (EMF) autorisés à exercer les activités dans le pays. Cette liste comporte 116 EMF de première catégorie, 47 de deuxième catégorie et 3 de troisième catégorie. (D'après le journal du cameroun.com publié le 10/07/2018 par APA News).

Le secteur de la microfinance au Cameroun est varié et diversifié. Il regorge de plusieurs acteurs dont les principaux sont : les coopératives d'épargne et de crédits, les mutuelles, les associations financières, les sociétés anonymes. Il évolue tous dans un cadre juridique bien défini. La microfinance au Cameroun apparaît aujourd'hui comme un secteur important de l'économie nationale. Il constitue le meilleur véhicule de mobilisation de fonds vers les populations évoluant en marge du secteur bancaire classique, notamment les ménages pauvres, les entreprises individuelles, les PME et les Associations d'entraide. Le nombre d'établissements de microfinance (EMF) agréés et actuellement en activité est de 443 sur 480 EMF agréés par le Ministère des Finances (MINFI).

Les microfinances recensées dans la région du Sud sont : la régionale ; l'Agence de Crédit pour l'Entreprise Privée (ACEP), la Générale de Caisse pour l'Épargne et le Financement au Cameroun (GECEFIC).

➤ **La situation des femmes dans la région du sud**

Les femmes étant considérées comme les plus pauvres des pauvres, Celles-ci constituent entre 75% et 100% des bénéficiaires de la microfinance selon les pays. *L'empowerment* a sensiblement une portée sociale puisqu'il vise un changement de société. Chaque individu, chaque communauté où qu'il/elle se situe dans l'échelle sociale possède un potentiel, des ressources et peut utiliser celles-ci pour améliorer ses conditions d'existence et tracer la route vers plus d'équité. L'amélioration de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes comptent parmi les défis majeurs du Cameroun pour l'atteinte de ses objectifs d'émergence à l'horizon 2035. Sur le plan institutionnel, le Cameroun a adopté la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Ainsi, les hommes sont chargés de prendre en charge les dépenses relatives à la santé, de cultiver, de prendre toutes les décisions au sein du foyer. Il est le chef de famille et c'est lui qui donne l'autorisation pour toutes les activités que sa femme désire réaliser. Pour les femmes, les activités sont plus nombreuses et la charge de travail est considérable. Elles sont tenues d'être toujours présentes au foyer et de s'occuper de toutes les tâches domestiques. Il s'agit de la cuisine, de l'éducation des enfants, des tâches ménagères. Elles doivent également aider leur mari dans son activité, souvent il s'agit d'aller cultiver les parcelles agricoles. Étant donné que le rôle de chef de famille est réservé aux hommes, les femmes sont également mises à l'écart de la plupart des prises de décisions concernant la famille. Nous pouvons constater que la répartition des tâches est loin d'être équitable au sein de la famille. En plus de la répartition sexiste du travail, les femmes sont également victimes de violences physiques, morales, d'exclusion, d'abus sexuels entraînant des grossesses précoces et cela même au sein des établissements scolaires.

Une inégalité demeure dans l'accès des femmes à la propriété foncière. Malgré certaines lois qui assurent l'accès au domaine foncier sans distinction de sexe, le droit coutumier reste très influent. Après leur mariage, les femmes rejoignant les familles de leur époux, leur accès à la terre reste alors suspendu. Elles cultivent des terres qui ne leur appartiennent pas. Considérées comme des étrangères dans leur belle-famille, elles ne sont pas légitimes à la propriété foncière, selon la coutume. Nous pourrions penser que par l'héritage de leur famille, les femmes puissent acquérir des terres, malheureusement l'héritage traditionnel n'inclue pas les femmes. Les terres se transmettent de père en fils, la plupart des femmes n'ont aucune possibilité de devenir propriétaire. Cela pose plusieurs problématiques notamment pour l'accès des femmes aux ressources financières. Lorsqu'elles se rendent dans un établissement financier, que ce soit des banques ou des IMF, pour la plupart des cas il sera demandé aux femmes de fournir des garanties qui vont conditionner le prêt. Ces garanties sont souvent des terres ou autre propriété de valeur. Dans ces conditions les femmes se trouvent presque toutes exclues de l'accès à ces ressources financières qui pourtant auraient pu les aider à mettre en place des activités plus viables. Bien des lois reconnaissent l'égalité de tous les citoyens et leur participation à la vie politique; malgré cela les femmes sont toujours sous représentées.

En conclusion, de nombreuses inégalités de genre existent au Cameroun. Elles touchent principalement les femmes. L'influence des traditions et des religions en sont entre autres les causes. Elles définissent les rôles attribués à chacun au sein du foyer. De fait, les femmes ont un statut inférieur à l'homme qui lui, a le rôle de chef de famille. Elles doivent obéissance à leur époux et doivent pour la plupart demander l'autorisation à leur mari pour tout déplacement, activité ou dépense du revenu familial.

SECTION II. APPROCHE CONCEPTUELLE ET THÉORIQUE DE L'EMPOWERMENT

Pour véritablement saisir la complexité de l'autonomisation des femmes et ses différentes facettes, il faut tout d'abord passer en revue les définitions de ce concept et les méthodes de mesure. Ce terme n'est pas nouveau et est de plus en plus utilisé, bien qu'il soit employé pour signifier différentes situations selon les contextes. Le mot *empowerment* est souvent utilisé par des expressions suivantes : automatisation, Auto-détermination, Pouvoir, Contrôle, Choix, Agence, Participation, Estime de soi, Auto-direction, Option, Mobilisation, Libération. Nous allons parcourir les différentes significations que ce terme peut prendre et spécifier celle qui a été retenue pour notre étude.

I. approche conceptuelle de l'empowerment des femmes : définition, origine et évolution

1. Définition

Il faut noter qu'il est difficile de trouver une définition qui englobe tous les aspects du processus *d'empowerment*. Chaque définition essaie de mettre un accent particulier sur certains éléments clés. Ainsi, selon Samman et Santos (2009), Alsop et Heinsohn (2005) et Rowlands (1997), *l'empowerment* est considéré comme le processus d'acquisition « de pouvoir » au niveau individuel et collectif. Il désigne chez un individu ou une communauté, d'abord la capacité d'agir de façon autonome, mais également les moyens nécessaires ainsi que le processus pour atteindre cette capacité d'agir, de prise de décision dans ses choix de vie et de société. *L'empowerment* articule deux dimensions, celle du pouvoir, qui constitue la racine du mot, et celle du processus d'apprentissage pour y accéder.

- **au niveau individuel** : c'est le pouvoir qu'un individu peut avoir sur sa propre vie, sa capacité de décider. Au plan individuel, EISEN (1994) définit *l'empowerment* comme la façon par laquelle l'individu accroît ses habiletés favorisant l'estime de soi, la confiance en soi, l'initiative et le contrôle. Pour GIBSON (1991 p. 359) , c'est un processus social de reconnaissance, de promotion et d'habilitation des personnes dans leur capacité à satisfaire leurs besoins, à régler leurs problèmes et à mobiliser les ressources nécessaires de façon à se sentir en contrôle de leur propre vie.

- **au niveau collectif** : c'est le pouvoir des individus au sein d'un groupe dans une vision collective de changement social, de plus de justice entre les hommes et les femmes (la participation politique par exemple).

En d'autre terme, « *L'empowerment* est un processus ou une approche qui vise à permettre aux individus, aux communautés, aux organisations d'avoir plus de pouvoir d'action et de décision, plus d'influence sur leur environnement et leur vie. Cette démarche est appliquée dans nombre de domaines : le social, la santé, l'économie, la politique, le développement, l'emploi, le logement... et s'adresse très souvent aux victimes d'inégalités sociales, économiques, de genre, raciales... (Genre et Indicateurs » de la Commission Femmes et Développement rédigé par Sophie Charlier et Lisette Caubergs).

La Banque Interaméricaine pour le Développement (BID) définit l'autonomisation des femmes en termes « d'expansion des droits, des ressources, et de la capacité des femmes à prendre des décisions et à agir de façon indépendante dans les sphères sociales, politiques et économiques ». Cette définition sera retenue dans le cadre de notre étude. On peut considérer que l'émergence de la notion *d'empowerment* s'inscrit dans ce tournant en interrogeant la question du pouvoir, à la fois individuel, collectif et social.

Pour des raisons de clarté, nous préférons le terme anglais « *empowerment* » à ses traductions françaises « attribution de pouvoir » (BISILLIAT J., dir., 1992. p. 11-23), ou « obtention de pouvoir » (JACQUET I., 1995), voire « renforcer le pouvoir » ou « renforcement du pouvoir d'action » dans certaines versions françaises de publications de la Banque mondiale.

2. Origine et évolution du concept *d'empowerment*

La notion *d'empowerment* est apparue dans les années 60 dans les pays du Sud, en particulier en Inde. Le terme est alors utilisé dans le mouvement noir émancipateur nord-américain des années 70. Dès la fin des années 1970, ce terme entre petit à petit dans le discours des organisations internationales de développement où il occupe aujourd'hui une place de choix, notamment la Banque mondiale et les organismes de l'ONU.

Il sera repris par exemple au Canada dans des domaines comme la santé publique des populations indiennes et par les mouvements de femmes latino-américaines; La « pédagogie des opprimés » que Paolo Freire décrit en 1970 et qui renvoie à la notion *d'empowerment* par l'acquisition d'une conscience critique : transformation des consciences par l'éducation comme pratique de la liberté : « l'humain est capable de réflexion et d'action pour transformer sa situation, pour se libérer ».

Bacqué et Biewener (2013) relèvent ainsi que les mots utilisés parfois en France comme autonomisation, émancipation ou encore capacitation ne font pas mention de pouvoir tandis que leurs équivalents québécois de pouvoir d'action ou d'agir ne rendent pas compte de la notion processuelle. L'utilisation du terme anglais est la plus répandue en raison de problèmes de traduction et d'expression de la complexité du concept qui imbrique la notion de pouvoir et celle de processus permettant d'y arriver (Bacqué et Biewener, 2013; Calvès, 2009; Cantelli, 2013). Cette notion a évolué au fil des temps.

Il faut attendre les années 1970 pour qu'il soit utilisé de façon diffuse par la société civile dans différents contextes : en particulier par des militantes féministes engagées dans des associations locales en Asie du Sud et aux États-Unis, par le mouvement d'éducation populaire et par des militants des mouvements noirs revendiquant la représentation politique de leur communauté. Aux États-Unis, le mouvement des femmes battues qui émerge au début des années 1970 semble avoir été parmi les premiers à utiliser ce terme pour décrire le processus d'acquisition d'une « conscience sociale » ou « conscience critique » permettant aux femmes de développer un « pouvoir intérieur », d'acquérir des capacités d'action à la fois personnelles et collectives, et de s'inscrire dans une perspective de changement social. Cette définition de *l'empowerment* est bien différente de celle du XIXe siècle, qui l'entendait comme un pouvoir donné, autorisé ou légitimé par une autorité supérieure telle que l'État, la

hiérarchie religieuse ou encore des experts ou professionnels. C'est dans cette nouvelle acception que le terme est mobilisé dès les années 1970 comme expression d'une critique sociale et féministe. Dans la décennie 1980, il est employé par des professionnels et des universitaires pour caractériser de nouvelles approches visant, dans leurs champs respectifs, à rompre avec des modalités d'intervention considérées comme paternalistes, hiérarchiques et inégalitaires : il en est ainsi par exemple du travail social, de la psychologie communautaire ou du développement international. C'est aussi dans cette perspective que, toujours dans les années 1980, il est utilisé en Inde par des femmes engagées dans le développement communautaire, en opposition à la définition institutionnelle et top-down que le gouvernement indien donne de ce dernier.

Au cours des années 1990, la notion *d'empowerment* est intégrée dans le vocabulaire international de l'expertise et des politiques publiques, en particulier dans celui des grandes institutions multilatérales comme l'Organisation des Nations unies (ONU) ou des bailleurs de fonds comme la Banque mondiale, ce qui augmente encore son utilisation mais pose également de nouveaux problèmes de définition (Bacqué et Biewener, 2013; Calvès, 2009).

Le concept *d'empowerment* est utilisé dans des secteurs aussi nombreux que variés donc les principaux sont : le travail social, la gestion, le domaine médical ou encore le développement international.

II. Mesure de *l'empowerment* des femmes et limites des instruments de mesures

1. Instruments de mesure de *l'empowerment* des femmes

Selon Malhotra (2002), alors que l'autonomisation est un des objectifs de développement prioritaire, ni la Banque mondiale, ni les principales agences de développement ne proposent de méthode rigoureuse de mesure et de suivi de son évolution.

Selon le type d'information que l'on veut recueillir, on peut distinguer les indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Les indicateurs quantitatifs expriment la quantité (combien) et la fréquence (chiffres et pourcentages). Les principales méthodes utilisées pour les construire et vérifier sont les recensements, les enquêtes, les entrevues structurées, les modèles mathématiques et les modèles économétriques. Par exemple, ces indicateurs peuvent être le pourcentage de femmes membres d'organisations de producteurs, par type d'organisation, ou encore le pourcentage de femmes dirigeantes, par type d'organisation. Les indicateurs qualitatifs rendent compte de qualités, de caractéristiques ou de phénomènes intangibles. La Mesure de l'autonomisation économique des femmes est articulée autour de trois domaines:

- Le domaine **personnel** : lié aux connaissances individuelles, à la mobilité, aux attitudes et croyances et à la perception de soi des femmes.

- Le domaine **relationnel** : lié aux attitudes et normes appliquées par les individus présents dans la vie des femmes et au sein des entreprises avec lesquelles elles interagissent.

- Le domaine **environnemental** : lié aux structures sociales et politiques plus vastes dans l'espace public qui exerce un impact sur l'autonomisation des femmes.

Ces éléments n'ont pas vocation à être appliqués dans leur intégralité à chaque programme ou projet.

Le tableau ci-après récapitule les domaines et les indicateurs de l'évaluation de l'empowerment économique numérotés par des catégories de réalisation.

Tableau 1 : mesure de l'autonomisation économique des femmes

Figure 6: Mesure de l'autonomisation économique des femmes – Catégories de réalisation

DOMAINE PERSONNEL	DOMAINE RELATIONNEL	DOMAINE ENVIRONNEMENTAL
<p>POUVOIR INTRINSÈQUE :</p> <p>1 Confiance en soi</p> <p>2 Connaissances (économiques)</p> <p>3 Opinions, attitudes et croyances relatives à a Le rôle économique des femmes b L'acceptabilité des violences faites aux femmes c Les rôles basés sur le sexe en matière de soins</p>	<p>POUVOIR COLLECTIF :</p> <p>9 Capital social</p> <p>10 Coopératives, groupes de producteurs et entreprises favorables aux femmes</p> <p>11 Attitudes des proches des femmes en matière de: a Rôle économique des femmes b Rôles basés sur le sexe en matière de soins</p>	
<p>POUVOIR D'AGIR :</p> <p>4 Application des compétences pour les femmes</p> <p>5 Travail de soin</p> <p>6 Autonomie personnelle</p> <p>7 Accès aux informations, aux services, aux ressources et aux marchés</p> <p>8 Mobilité</p>	<p>POUVOIR DE SUPÉRIORITÉ :</p> <p>12 Contrôle du temps</p> <p>13 Expérience de violence fondée sur le sexe</p> <p>14 Prise de décision au sein du foyer</p> <p>15 Contrôle sur les actifs</p> <p>16 Indépendance en matière de revenus</p> <p>17 Normes sociales relatives à: a Les violences faites aux femmes b Les rôles économiques des femmes et des hommes c Les capacités économiques des femmes</p>	<p>18 Liberté de mouvement dans l'espace public</p> <p>19 Statut des femmes sur le lieu de travail</p> <p>20 Femmes sur le marché du travail</p> <p>21 Droits légaux et économiques des femmes</p>

Source: Adapté de CARE (2014) « Women's Empowerment Framework »

Exemple: Catégorie de réalisation 6 « Autonomie personnelle »

L'autonomie personnelle est définie comme la capacité de décider pour soi-même et de suivre une trajectoire dans sa propre vie, souvent au mépris de tout contenu moral spécifique. Trois approches de mesure sont suggérées (respectivement par l'International Center for Research on Women (ICRW), les évaluations de l'efficacité de l'autonomisation des femmes d'Oxfam et l'Oxford Poverty and Human Development Initiative):

- Lier autonomie et mobilité et inclure des indicateurs tels que la capacité de rendre visite à des amis, des membres de la famille ou des collaborateurs; la capacité à utiliser les transports publics, se déplacer librement dans l'espace public; l'utilisation des médias, de téléphones, des technologies; et enfin, au niveau communautaire/public, le nombre d'abus, d'agressions et de harcèlement que subissent les femmes dans l'espace public.
- Utiliser des enquêtes auprès des ménages (réalisées auprès des femmes) pour évaluer l'autonomie en:

- Demandant aux répondants qui prend les décisions dans un domaine particulier (s'agissant des décisions qui s'appliquent à l'ensemble des membres du foyer).
- Si la femme/le répondant affirme ne pas être la (seule) personne responsable des décisions, lui demander « Dans quelle mesure pensez-vous pouvoir influencer cette décision ? ». Les possibilités de réponse vont de « Je n'influencerais absolument pas cette décision » à « J'influencerais cette décision dans une très large mesure ».
- Évaluer la capacité du répondant à se déplacer pour rendre visite à des proches en dehors de la communauté et à participer aux activités de groupe de la communauté.
- Utiliser des vignettes (histoires courtes) illustrant des individus bénéficiant d'un certain niveau d'autonomie et demander « Ressemblez-vous à cette personne ? ». (Thalia Kidder, al, cadre conceptuel d'OXFAM relatif à l'automatisation économique des femmes).

« Le Rapport sur le développement humain du PNUD (1995) introduit deux indices complémentaires : l'indice de développement selon le genre (Gender-related Development Index-GDI) et la mesure de l'autonomisation des genres (Gender Empowerment Measure-GEM). Le GDI mesure les inégalités entre hommes et femmes dans l'accès aux services de base. Le GEM évalue l'accès des femmes à des postes politiques et économiques.

Hashemi, Schuler et Riley (1996) explorent l'évolution de l'autonomisation des femmes à l'aide d'une étude ethnographique et d'une enquête quantitative. L'étude travaille sur 1.300 femmes et détermine l'influence de la Grameen Bank et du Bangladesh Rural Advancement Committee. Les auteurs introduisent un indicateur d'autonomisation basé sur les huit critères suivants : la mobilité, la sécurité économique, la capacité d'effectuer de petits achats, de gros

achats, la participation aux principales décisions familiales, la liberté relative par rapport à la domination familiale et la conscience politique et juridique, la participation à des protestations publiques et des campagnes politiques.

D'après l'article « Genre et indicateurs de développement, Poupette Choque. Rapport Maude Malengrez, Bruxelles, 2006 », *l'empowerment* est mesuré par l'indice de la condition de la femme et qui prend en compte le pouvoir social, économique et politique. Les indicateurs de cet indice sont : le taux de scolarisation, le taux d'abandon scolaire, l'analphabétisme (aptitude à lire et à écrire, fin d'étude primaire) dans la composante de « l'éducation » ; la santé infantile, l'espérance de vie à la naissance, nouvelle infection par le VIH/SIDA, le temps hors travail dans la composante « santé » ; le salaire agricole,... revenus tirés des entreprises agricoles familiales,...temps consacrés à des activités domestiques,... accès au crédit,... liberté de disposer de son revenu...

À partir de quand le bien-être d'une personne s'améliore-t-il ? Amartya Sen, lauréat du prix Nobel (1993), explique que la liberté d'un individu de mener différents modes de vie se reflète dans ses aptitudes. Celles-ci dépendent de plusieurs facteurs dont la personnalité de l'individu et l'organisation sociale. En ce sens, Bacqué et Biewener (2013) identifient cinq étapes dans le processus *d'empowerment* :

Tableau 2 : Étapes du processus *d'empowerment*

Niveau	État	description
Niveau 0	Aides sociales	Destinataires passives, approche top-down
Niveau 1	Accès	Amélioration de la position de la femme grâce à l'accès aux ressources
Niveau 2	Conscientisation	Initiatives de compréhension et de stratégies d'action
Niveau 3	Mobilisation	Rassemblement et formulation de solutions
Niveau final	contrôle	Prise de décision par rapport à l'accès aux ressources et au statut socioéconomique

Ainsi, un processus *d'empowerment* des femmes doit prendre en compte quatre niveaux :

- **Le niveau cognitif** où l'attention est centrée sur la prise de conscience de la réalité et des causes de la domination masculine ;
- **Le niveau psychologique**, en relation avec le développement des sentiments d'estime de soi et de confiance en soi, nécessaire pour prendre des décisions ;
- **Le niveau économique**, en relation avec l'importance d'avoir des activités permettant de générer un revenu et d'assurer un certain niveau d'indépendance économique (non seulement un accès à des ressources ou des bénéfices, mais aussi le contrôle de ceux-ci) ;
- **Le niveau politique**, impliquant la capacité d'analyser et de mobiliser son milieu social afin d'y introduire des changements.

2. Les modèles de *l'empowerment*

L'autonomisation est synonyme d'une plus grande participation aux décisions et c'est grâce à elle que les individus se sentent capables de prendre des décisions et considèrent cela comme légitime (Kabeer, 2001). La notion *d'empowerment* entre donc bien dans une vision d'acquisition de pouvoir, de contrôle sur sa vie et de développer une capacité de réaliser des choix. Cette notion de « capacité à faire des choix » a été largement débattue par A. Sen (2000) et reprise par N. Kabeer (2001), qui l'a élargie à la notion de capacité des personnes de disposer des choses et de faire des choix. On peut citer les modèles suivants de *l'empowerment* :

➤ **Le modèle radical** : Il est nourri des théories de transformation sociale comme celles de Freire, de la branche la plus radicale du mouvement féministe et d'une partie des mouvements communautaires. Dans cette optique, les enjeux de *l'empowerment* sont la reconnaissance des groupes pour mettre fin à leur stigmatisation, l'autodétermination, la redistribution des ressources et les droits politiques. L'objectif d'émancipation individuelle et collective débouche sur un projet de transformation sociale qui, dans les approches les plus radicales, repose sur une remise en cause du système capitaliste. Schématiquement, cette conception de *l'empowerment* prend sens dans une chaîne d'équivalences qui lie les notions de justice, de redistribution, de changement social, de conscientisation et de pouvoir, celui-ci étant exercé par ceux d'« en bas ».

➤ **Le modèle libéral** : Au sens anglo-saxon du terme, parfois qualifié de social-libéral, il est associé à des figures influentes comme celles de Woodrow Wilson et John Maynard Keynes qui, après la seconde guerre mondiale, au moment où étaient mises en place des

institutions de régulation internationale comme l'ONU, ont défendu une forme de libéralisme social. Celui-ci se distingue du libéralisme économique fondé sur le laisser-faire et la loi des marchés en légitimant le rôle de l'État et des politiques publiques pour la promotion des droits civiques et la diminution des inégalités sociales et économiques. Il articule la défense des libertés individuelles avec une attention à la cohésion sociale et à la vie des communautés. Ce modèle social-libéral peut prendre en compte les conditions socioéconomiques et politiques de l'exercice du pouvoir, sans pour autant interroger structurellement les inégalités sociales. Il intègre une partie de la critique féministe quand celle-ci défend par exemple l'intégration des femmes dans le marché du travail comme un apport au développement économique. Dans ce modèle, l'*empowerment* prend place dans une chaîne d'équivalences au côté des notions d'égalité, d'opportunité, de lutte contre la pauvreté, de bonne gouvernance, d'autonomisation et de capacité de choix.

➤ **Le modèle néolibéral** : Il correspond – en suivant les travaux de la politologue américaine Wendy Brown [13] et des Français Pierre Dardot et Christian Laval [14] – à une rationalité politique qui « met le marché au premier plan », mais « n'est pas seulement – et n'est même pas d'abord – centrée sur l'économie ; elle consiste plutôt dans l'extension et la dissémination des valeurs du marché à la politique sociale et à toutes les institutions » [13, p. 51]. Cette conception n'implique pas une disparition de l'État ; au contraire même, les politiques néolibérales, même si elles s'appuient sur une rhétorique anti keynésienne, consistent plus à mettre l'État au service du marché et à le gérer selon les valeurs pas posées; tout au plus est évoquée celle de l'accès aux opportunités, sans remise en cause des inégalités sociales ». (Marie-Hélène Bacqué Et Carole Biewener. « *l'empowerment*, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? », réseau canopé « idées économiques et sociales. »)

CONCLUSION : Dans ce chapitre, nous avons présenté un recueil des productions littéraires des concepts de microfinance et *d'empowerment*. Premièrement, nous avons vu l'historique du concept de microfinance en nous attardant sur son essence, son évolution et sa mise en place. Ensuite, le concept *d'empowerment* a été traité en faisant le tour sur la naissance du concept et son évolution. Nous allons à présent rapprocher ces deux notions en mettant en exergue l'effet de la microfinance sur *l'empowerment* des femmes à travers une revue littéraire et quelques études empiriques. Selon Maria NOWAK (ADA, 2003), Le microcrédit offre l'opportunité à ceux qui n'ont pas les moyens de développer leurs activités et d'atteindre l'indépendance, poursuit-elle : Certaines institutions de microfinance proposent parfois des microcrédits permettant la consommation de biens et services « d'avenir » : notamment l'éducation et les prêts alloués à l'amélioration du milieu de vie.

CHAPITRE II: MISE EN RELATION THÉORIQUE ENTRE LA MICROFINANCE ET L'EMPOWERMENT DES FEMMES

INTRODUCTION

l'empowerment est défini, dans le contexte de cette recherche, comme : Un processus de transformation des relations de pouvoir et d'accès à davantage de pouvoir économique, social et politique élargissant les possibilités réelles de choix et conduisant à des résultats positifs. Le cadre conceptuel correspondant à cette définition cerne deux niveaux où se manifestent les processus *d'empowerment*, celui des individus donc des ménages et celui de la communauté. Ce cadre détermine également dans quelles dimensions les processus sont susceptibles d'intervenir : la dimension économique relevant naturellement de *l'empowerment* économique; et la dimension socioculturelle, familiale/interpersonnelle, juridique, politique et psychologique, relevant de *l'empowerment* social et politique. La théorie de l'autonomisation féministe, Mayoux (1998) a fait le lien entre ce qu'elle a appelé les besoins pratiques et les besoins stratégiques des femmes (Mayoux, 1998, 2003, 2005). Dans le même ordre d'idée, la théorie développée par Molyneux (1985) montre que les processus *d'empowerment* sont perceptibles dans deux domaines : les besoins pratiques des femmes, reliés à leurs besoins de base quotidiens et leurs intérêts stratégiques de genre, référant à leur position sociale et politique désavantagée, à la transformation des relations de genre et des comportements (Parpart, Connelly et Barriteau 2000). Young (1988) propose un cadre d'analyse similaire qui distingue entre la condition des femmes, référant aux conditions de vie matérielle, et la position des femmes, qui correspond à leur statut social et économique relativement à celui des hommes. *L'empowerment* se conçoit donc comme un processus double de changement des relations de pouvoir et d'acquisition d'un plus grand contrôle sur les sources de pouvoir (Batliwala 1994: 130). Ce chapitre exposera en s'inspirant des travaux antérieurs, les effets du microcrédit sur *l'empowerment* en section I et les difficultés dans le processus *d'empowerment* des femmes en section II.

SECTION I. REVUE DE LA LITTÉRATURE SUR L'EFFET DU MICROCRÉDIT SUR L'EMPOWERMENT DES FEMMES

Les débats qui s'articulent dans les milieux académiques et institutionnels de l'apport de la microfinance quant aux processus *d'empowerment* peuvent être partagés en trois tendances plus ou moins nettes : une tendance « favorable », une tendance « défavorable » et une tendance « critique ».

I. EFFETS DU MICROCRÉDIT SUR L'EMPOWERMENT DES FEMMES

1. tendance favorable : Effets positifs du microcrédit sur *l'empowerment* des femmes

En effet, « des analyses rigoureuses ont déjà démontré que les effets positifs sont bel et bien réels » (Guérin, 2005: 11). Ces effets se situent autant aux niveaux individuels et familiaux qu'à celui du développement socio-économique local et macroéconomique. Des changements peuvent s'opérer dans le sens d'un renforcement des capacités des personnes concernées, d'une amélioration des conditions de vie, d'une augmentation du niveau d'éducation, en plus de l'augmentation des possibilités de choix.

Selon certains auteurs, économiquement, les IMF permettent aux pauvres de générer un effet revenu qui les facilite l'accès aux ressources nécessaires. Socialement, dans le sens que la microfinance permet l'émancipation du rôle de la femme dans la maison et dans l'entreprise, permet d'améliorer la qualité de la santé, de l'éducation... De surcroît, la microfinance permet de réduire les vulnérabilités.

Une étude d'impact a été menée en 2007 sur un échantillon de 2000 personnes (sur tout le territoire Marocain) par les 4 plus grandes IMF marocaines : Al Amana, Zakoura, FONDEP, et la FBPMC, elles ont montré que la microfinance a un impact positif sur le revenu, le niveau des profits, les investissements et l'accès aux marchés.

En **Bolivie**, les clients ayant obtenu un micro crédit auprès de Banco Sol ont doublé leurs revenus en deux ans.

Des études menées au **Kenya**, en **Inde** et aux **Philippines** ont montré que le retour sur Investissement du micro entrepreneurs a varié de 100% à 800%.

En **Ouganda**, une femme opérant une boutique a augmenté son revenu mensuel de 80% et elle a pu payer les frais scolaires de ses 4 enfants. Un autre crédit lui a permis de devenir le premier opérateur de téléphone payant dans son village.

Au **Burundi**, des témoignages des femmes rizicultrices ont révélé que grâce au microcrédit elles ont amélioré leur logement et ont scolarisé leurs enfants.

L'approche de la microfinance « combine accès à l'emploi et *empowerment* des personnes et des groupes » (Comeau et ali. 2001: 54) par un processus d'intermédiation sociale

(Ledgerwood, 1998). Car on suppose d'une part que les femmes affecteront d'avantage leurs revenus au bien-être de la famille (Guérin, 2000), et d'autre part que les femmes sont plus « dociles » et plus « disciplinées » en matière de remboursement.

Ainsi, sur le plan économique et social, les organismes internationaux (Banque Mondiale, PNUD...) affirment l'existence d'une relation positive de la microfinance sur l'autonomisation des femmes qui joue un rôle fondamental surtout dans le tissu économique.

Pour Kabeer (1999), l'autonomisation des femmes est un processus par lequel celles à qui la capacité de faire des choix de vie avait été refusée acquièrent cette capacité. En aidant les femmes à satisfaire leurs besoins propres et à augmenter leur efficacité dans leurs rôles traditionnels, la microfinance peut aider les femmes à décrocher le respect et à avoir, par conséquent, plus de confiance et d'estime de soi.

L'approche collective sous la forme du « modèle » *Self-Help-Group*, qui prédomine en Inde semble plus propice aux processus d'*empowerment*. L'organisation en groupes facilite la création d'espaces de parole et d'action collective limitant l'isolement, le repli sur soi et favorisant le renforcement mutuel, l'entraide ainsi qu'un processus d'acquisition d'estime de soi. L'approche collective est supposée favoriser l'*empowerment* dit « politique », c'est-à-dire l'implication dans les institutions politiques locales, la participation aux manifestations publiques, la revendication des droits, le lobbying auprès des pouvoirs publics, etc. Auprès des femmes, la microfinance est promue comme un moyen qui leur permet d'avoir plus facilement accès au capital, les encourage à mettre en place et à gérer leurs propres entreprises, à avoir un revenu, à réduire la pauvreté et à renforcer leur position sociale (Premchander, 2003 : 361-362) , L'accès aux services de microfinance doit être considéré comme un « droit » (Guérin, 2004 ; Guérin et Palier, 2005). (Isabelle Guérin. « Microfinance et Genre : Des nouvelles contributions pour une vieille question ». ADA DIALOGUE, N°37, mai 2007).

L'étude de Boyé, Hajdenberg et Poursat (2006) montre un effet positif de la microfinance sur les dimensions clefs de l'*empowerment*: les capacités à prendre en charge sa propre situation et la possibilité d'emprunter, d'investir, d'épargner, de travailler. Ce qui, selon ces auteurs, a une valeur en soi : celle d'élargir les options disponibles (...). Ces mêmes auteurs poursuivent : « (...) l'accès aux services de microfinance peut effectivement contribuer à une amélioration du statut des femmes au sein de la famille, au renforcement de l'estime qu'elles ont d'elles-mêmes ou encore à leur capacité d'organiser et donc d'expression et de revendication» (Boyé, Hajdenberg et Poursat, 2006 : 96-97).

Nombre de données prouvent qu'une augmentation des ressources de la femme garantit le bien-être de la famille, surtout celui des enfants (Mayoux, 1997 ; Kabeer, 2001 ; Hulme et

Mosley, 1997). Une approche plus féministe consiste à dire qu'un meilleur accès aux services financiers constitue une ouverture vers l'opportunité d'une plus grande autonomie.

Dans son étude qui porte sur les femmes entrepreneures burkinabés, Murengezi (2006) montre l'existence d'un lien entre l'amélioration de la capacité économique des femmes et le renforcement de leur pouvoir de décision au sein de leurs familles et de leurs communautés respectives. Il indique que les microcrédits octroyés leur ont directement permis de recouvrer leur dignité. Murengezi souligne que certaines femmes ont pu démontrer leur capacité de ne pas seulement s'occuper de leur rôle traditionnel de femme au foyer et de paysanne, mais aussi de prendre en main certaines initiatives commerciales (Murengezi, 2006 : 152).

Les enquêtes menées en Inde du Sud montrent que les activités liées au microcrédit ont permis à de nombreuses femmes de sortir de leur espace privé et d'être plus mobiles tant pour aller travailler que pour rendre visite à leur famille. Elles sont aussi moins dépendantes de la belle-famille en participant aux prises de décision concernant l'utilisation du prêt et des revenus et gagnent ainsi un respect voire une reconnaissance sociale de la part de la communauté. Baden (2000) en conclut que l'accroissement du revenu des femmes a un impact positif sur les conditions de vie de la famille.

2. Tendance défavorable : Effets négatifs du microcrédit sur l'empowerment des femmes

D'autres études évoquent des effets plus négatifs avec un accroissement de la violence conjugale. C'est le cas de Deshmukh-Ranadive (2006) qui a montré dans son étude portant sur les femmes indiennes, les effets négatifs du microcrédit. L'auteure fait remarquer une recrudescence de la violence envers les femmes bénéficiant des projets de microcrédit. En effet, précise-t-elle, du fait de l'accroissement de l'autonomie financière des épouses, les maris ont senti leur statut menacé et cherché à reprendre le contrôle sur les femmes par la violence. L'auteure en conclut que, *l'empowerment* des femmes au plan collectif, notamment la transformation des structures de pouvoir existantes et leur libération des différentes formes d'oppression, n'est suffisamment pris en considération dans les programmes de microcrédit.

Alors que certaines femmes ont le sentiment d'être beaucoup mieux reconnues et plus écoutées, d'autres en revanche considèrent que l'accès à la microfinance ne change strictement rien, voire même qu'il crée davantage de problèmes qu'il n'en résout.

La femme étant autorisée à participer au dispositif de microfinance à condition qu'elle assume au préalable ses obligations familiales. Pour nombre de femmes, l'accès aux services de microfinance se traduit donc souvent par un alourdissement de leurs responsabilités, car en plus de leurs tâches domestiques, elles doivent consacrer du temps aux réunions de groupes et s'impliquer dans d'autres activités imposées par l'organisation de microfinance. Cette

participation provoque donc inévitablement des résistances et des tensions avec l'entourage, mais aussi pour les femmes elles-mêmes tiraillées entre leurs obligations familiales et professionnelles.

Mayoux (1997) est d'avis que l'impact des programmes de microfinance sur les femmes n'est pas toujours bénéfique. Les femmes qui ont monté une entreprise ne voient leur revenu augmenter que faiblement mais cela se fait, de plus, au prix d'un alourdissement des tâches ménagères et d'une augmentation de la pression à rembourser. Les hommes de la famille utilisent parfois ces emprunts pour financer leur activité commerciale. À d'autres occasions, les femmes finissent par travailler bénévolement pour l'entreprise familiale sans en profiter vraiment. En outre, une légère augmentation du revenu de la femme aboutit à une réduction de la contribution masculine à certains frais du ménage. Les études ont montré que ces programmes de microcrédits déresponsabilisent d'avantage les hommes et augmentent la pression sur les femmes. Les femmes assument déjà une charge de travail importante (avec des journées de travail quasi universellement longues) et l'activité créée ou renforcée grâce au microcrédit ajoute du temps de travail supplémentaire. La répartition des tâches au sein de la famille conjugale semble rester immuable, non négociable.

L'un des effets néfastes du microcrédit est l'incitation à l'endettement de personnes relativement vulnérables économiquement. En effet, les entreprises gérées par les femmes restent confinées dans des secteurs typiquement « féminins », généralement peu capitalistiques, à temps partiel, basés à domicile et souvent peu rentables, la division sexuée des activités productives a donc du mal à évoluer. On observe également que la diversification d'activité est en fait très limitée : peu de femmes deviennent réellement entrepreneuses grâce à la microfinance. Soit elles ont déjà une activité qu'elles consolident et renforcent grâce à la microfinance, soit elles utilisent le microcrédit pour des dépenses de consommation ; compte tenu des coûts souvent très élevés des prêts informels, l'impact peut être très positif, mais le risque de surendettement n'est pas non plus à exclure et a déjà été observé. (Isabelle Guérin Et Jane Palier. « microfinance et *empowerment* des femmes : la révolution silencieuse aura-t-elle lieu ? »).

II. Les auteurs de la tendance critique

Les auteurs de la tendance critique regroupent les recherches anthropologiques et ethnographiques réalisées principalement en Asie (Hoffman et Marius-Ganou 2003), estimant que « les indicateurs économiques tels que le taux de remboursement, le niveau de revenus ou le montant des prêts, ne constituent pas [...] des indicateurs fiables *d'empowerment* ».

L'indépendance financière doit se comprendre, non pas comme une ressource transformée automatiquement en prise de décision, mais simplement comme un élément susceptible de

modifier les paramètres de choix (Kabeer, 1997). Quelle que soient la qualité de l'offre et le degré de technicité des produits financiers proposés, la route vers l'égalité sera nécessairement longue, et si la microfinance y contribue, cela ne peut être que de manière marginale. La microfinance n'est ni plus ni moins qu'un instrument au service de politiques populistes et démagogiques. Le Bureau international du travail (BIT) a adopté la même position en reconnaissant que la microfinance n'a absolument pas la vocation d'éliminer les problèmes de pauvreté, y compris la pauvreté féminine, et qu'elle n'est légitime que si elle est intégrée dans une réflexion plus globale sur la valorisation des droits fondamentaux, en particulier pour les femmes (BIT, 1999).

Le relativisme culturel du concept *d'empowerment* ne permet pas d'affirmer clairement la nature de l'impact du microcrédit. La question de l'impact est plus profonde : peut-on supposer un gain *d'empowerment* simplement parce qu'elles ont accès à des microcrédits ? Car Il est aujourd'hui largement admis que les programmes de microcrédit s'adressent presque exclusivement aux femmes afin de surmonter l'irresponsabilité des hommes concernant l'épargne et le remboursement des crédits. On ne peut s'empêcher de poser la question : et si le financement de programmes de microcrédit au profit essentiellement de groupes pauvres et plus particulièrement de femmes était organisé dans le but de ne pas remettre en cause le désengagement de l'État en matière de services publics ? La microfinance en faisant croire que tout actif potentiel, notamment les femmes les plus pauvres et les plus vulnérables peuvent être entrepreneures ou créer leur emploi favorise le processus de mondialisation néo-libérale ; cela crée un filet de sécurité évitant ainsi des situations sociales explosives, sans pour autant représenter une échelle pour sortir durablement de la pauvreté. La microfinance participe ainsi au processus de mondialisation en devenant une forme de subsidiarité de l'action publique, mais une subsidiarité inefficace et insuffisante face aux besoins pratiques et stratégiques toujours grandissants comme corollaire de ce processus (Fernando, 2006).

SECTION II. DIFFICULTÉS DE L'EMPOWERMENT ET RAPPORT SOCIAUX DE SEXE (GENRE)

Bien que la relation entre la microfinance et *l'empowerment* fasse ressortir des effets favorables, nous relevons toute même quelques limites et difficultés au processus de *l'empowerment* des femmes via les services de microfinance.

I. Difficultés et limites de l'empowerment des femmes par le microcrédit

Nombreux sont les programmes de microcrédit et les ONG impliquées qui œuvrent activement et avec un certain succès pour la structuration et une certaine émancipation de leurs bénéficiaires. Dans ce sens, le microcrédit, comme condition nécessaire mais pas suffisante de *l'empowerment* des femmes (Dessy et Ewoudou, 2006), peut aussi favoriser l'émergence d'une toute autre mondialisation, celle des résistances issues de certains groupes de la société civile qui s'organisent localement, au sein d'un pays, voire au niveau international pour défendre leurs intérêts face aux effets néfastes de la mondialisation d'un libéralisme économique.

Les femmes peuvent être un moteur de croissance grâce à *l'empowerment*, mais elles rencontrent de nombreux obstacles. Cependant les entreprises exploitées par les femmes constituent, pour de nombreux ménages pauvres, une source importante de revenus. Si ces entreprises pouvaient gagner en productivité, elles pourraient être des moteurs de croissance inclusive. Mais, les perspectives des femmes de générer des revenus plus consistants sont, à l'heure actuelle, freinées par une série de facteurs, dont le manque de compétences de base, les difficultés d'accès aux services financiers et les défis associés à l'équilibre entre les affaires et la famille. Les femmes estiment que le manque de financement est le plus grand obstacle à l'expansion de leurs exploitations. Cependant plusieurs facteurs peuvent constituer parfois des barrières ou des freins au processus d'autonomisation des femmes.

Quand des efforts spécifiques sont faits pour atteindre ces femmes, on constate néanmoins que la nature et la taille de leur activité économique et le volume de crédit qui en découle ne permettent pas de générer des bénéfices suffisants pour qu'elles puissent franchir durablement le seuil de la pauvreté. Une taille critique des montants de crédits doit être dépassée pour faire créer de véritables petites entreprises rentables ou des emplois nouveaux (Vincent, 2000, p. 26).

Comment prétendre, via un simple outil financier, bouleverser des normes sociales que des décennies de lutte féministe n'ont pas réussies à ébranler, largement dénoncé par certains observateurs suite à une étude menée au Bangladesh dans les années 90, montrant qu'entre 10 et 40% des femmes seulement contrôlaient réellement l'usage du microcrédit, cette question du « détournement » nous semble difficilement évitable. Simultanément, une position totalement inverse soutient que la microfinance ne serait qu'un outil au service du néo-libéralisme et du patriarcat, conduisant à l'alourdissement des responsabilités féminines sans pour autant leur donner plus de pouvoir (Fernando, 2006).

Rahman (1999), qui utilise une approche anthropologique et procède à des entretiens fouillés, une observation des participants, des études de cas et une analyse des ménages d'un

village, découvre qu'entre 40% et 70% des prêts alloués à des femmes sont utilisés par leur conjoint et que les tensions augmentent au sein des ménages (violence conjugale).

Il devient simplement urgent de prendre conscience des limites de l'outil et de ne pas en surestimer ses potentialités : la microfinance est simplement un service financier permettant aux familles, et en particulier aux femmes, une meilleure gestion de la trésorerie familiale. Aucune raison pour que ce service financier suscite automatiquement un processus *d'empowerment*. Bardhan (1999) précise que ces indicateurs comportent des limitations. Premièrement, la présence d'un fort pourcentage de femmes élues au sein du parlement national ne garantit pas automatiquement un pouvoir réel notable. Deuxièmement, une telle mesure ne prend en considération ni la participation des femmes aux institutions politiques locales, ni leur visibilité au sein d'autres organes de la société civile.

L'économiste Isabelle Guérin de l'institut de recherche pour le développement (IRD) relève que « dans un pays comme l'Inde, où la microfinance est devenue un phénomène de masse dans des villes surpeuplées, seulement 5% à 10% des femmes détentrices d'un prêt créent effectivement leur entreprise. Les autres accèdent à des crédits destinés plutôt à la consommation, qui les aident soit à subvenir aux besoins vitaux (santé, éducation, alimentation) soit à la volonté d'imiter le consumérisme occidental (téléviseur, portable). » Le plus grand défi reste donc avant tout de favoriser ou de développer l'esprit d'entreprise et le leadership des femmes dans des pays où les normes patriarcales sont encore bien enracinées. Ainsi les institutions de microcrédit pourraient assurer des services complémentaires aux prêts, et indispensables pour renforcer le pouvoir d'actions des femmes : des services éducatifs sur l'alphabétisation, des formations de gestion etc. Car l'accès au capital ne permet pas à lui seul de libérer l'esprit d'entreprise et de créer ainsi une source de revenus satisfaisante.

Il est important d'adopter une vision dynamique de *l'empowerment* qui n'est pas un état à atteindre, mais un processus complexe et non linéaire, pouvant prendre des formes très variées, au cours duquel les femmes acquièrent ou étendent leur droit de parole, leur reconnaissance sociale et leur pouvoir d'action. Il est également crucial de souligner la spécificité contextuelle de *l'empowerment* qui est fonction, d'une part de la conjoncture socioculturelle et politique et, d'autre part de la volonté des femmes elles-mêmes : il est impossible de renforcer leur pouvoir d'action si elles ne le souhaitent pas. » (D'après la publication N°4 du documentaire de Cultures&Santé de Juin 2010).

Plusieurs obstacles (un meilleur accès à l'éducation, pas de prise de conscience ...) restent encore à franchir pour parler d'une véritable émancipation de la femme. C'est pourquoi, il convient de dire que la microfinance, avec tous les produits financiers qu'elle regroupe, ne

peut être qu'une solution partielle au problème complexe qu'est *l'empowerment* des femmes. Certes, elle est nécessaire, mais pas suffisante.

II. *empowerment* et pouvoir

Chercher à comprendre le sens du mot *empowerment* nous oblige à nous interroger sur la notion de pouvoir car la notion de pouvoir est au centre du concept *d'empowerment*. Batliwala (1994: 129) le définit comme le contrôle sur :

- 1) les actifs matériels (ressources physiques, humaines, financières et naturelles),
- 2) les ressources intellectuelles (savoir, connaissances et idées) et
- 3) l'idéologie (capacité de générer, de propager, de maintenir et d'institutionnaliser des systèmes spécifiques de valeurs, de croyances, d'idées et de comportements).

Les travaux de Michel Foucault nous ont permis de considérer le pouvoir de manière plurielle, « les pouvoirs ». Foucault part de l'observation qu'il n'existe pas qu'un pouvoir dominant, mais bien « des pouvoirs » multiples, diffus comme une « constellation d'étoiles ». Ainsi si la domination masculine exprime un pouvoir des hommes sur les femmes, de leur côté les femmes exercent également un pouvoir sur les hommes souvent indirect et non visible. N'est-ce pas là le sens du proverbe africain qui dit : « Derrière un grand homme, il y a toujours une grande dame » ? Cette approche du pouvoir va être reprise par plusieurs institutions féministes qui s'accordent pour approcher le processus *d'empowerment* en distinguant quatre niveaux de pouvoir :

Le « pouvoir sur » : cette notion repose sur des rapports soit de domination, soit de subordination, mutuellement exclusifs. Elle suppose que le pouvoir n'existe qu'en quantité limitée, c'est un pouvoir qui s'exerce sur quelqu'un ou, de manière moins négative, qui permet de « guider l'autre ». Il suscite des résistances qui peuvent être passives ou actives ; La « prise de conscientisation » permet *l'empowerment* (Le Bossé, 1995). Elle constitue un indicateur clef du processus *d'empowerment*, car elle met en lumière les représentations du pouvoir et de l'autonomie chez les femmes. Cet indicateur pose le problème de l'appropriation du pouvoir et de l'autonomie des femmes en fonction de leurs normes sociales et culturelles, et leurs priorités (besoins personnels et ceux de leur ménage). Il permet aussi d'identifier les obstacles auxquels les femmes sont confrontées dans le processus d'acquisition et de renforcement de leur pouvoir.

Le « pouvoir de » : un pouvoir qui comprend la capacité de prendre des décisions, d'avoir de l'autorité, de résoudre les problèmes et de développer une certaine créativité qui rend apte à accomplir des choses. La notion renvoie donc aux capacités intellectuelles (savoir et savoir-faire) ainsi qu'aux moyens économiques : à l'accès et au contrôle des moyens de production

et des bénéfices (avoir). Le « contrôle et gestion » comme un indicateur permet d'analyser l'influence du niveau d'études et des compétences des femmes sur leur situation économique et leur capacité à gérer, de manière autonome, les ressources matérielles et non matérielles. Cet indicateur s'intéresse à l'organisation et la conciliation des activités économiques, sociales et politiques des femmes.

Le « pouvoir avec » : un pouvoir social et politique, il met en évidence la notion de solidarité, la capacité de s'organiser pour négocier et pour défendre un objectif commun (des droits individuels et collectifs, des idées politiques : lobbying, etc.). Collectivement, les gens sentent qu'ils ont du pouvoir lorsqu'ils s'organisent et s'unissent dans la poursuite d'un objectif commun ou lorsqu'ils partagent la même vision. Les « initiatives pour une transformation des rapports de genre » sont proposées comme indicateur pour cerner l'implication des femmes dans les instances de prise de décisions au plan collectif. Cet indicateur met l'accent sur l'importance que les femmes accordent à leur pouvoir collectif en vue d'une société plus égalitaire. L'indicateur « environnement » fait référence au contexte local dans lequel les femmes évoluent.

Le « pouvoir intérieur » : cette notion de pouvoir se réfère à l'image de soi, l'estime de soi, l'identité et la force psychologique (savoir être). Elle se réfère à l'individu ; comment, à travers son analyse, son pouvoir intérieur, il est capable d'influencer sa vie et de proposer des changements. (Talitha Koum. « Genre et indicateurs de développement », le monde selon les femmes, Actes du 8 mars 2006). Et l'indicateur « environnement » fait référence au contexte local dans lequel les femmes évoluent. Par contexte, on a le contexte social, économique et politique.

Le débat sur le pouvoir est préparé aux États-Unis, par une succession de travaux qui se répondent et s'opposent, les rapports entre savoir et pouvoir sont également centraux dans l'œuvre de Michel Foucault. Celui-ci défend une approche relationnelle, où les subjectivités sont modelées dans les relations de pouvoir, qui viendra nourrir les approches féministes de *l'empowerment*. Mais ce sont surtout les féministes qui contribuent à retravailler la question du pouvoir en la complexifiant. Les années 1970 sont celles de la montée d'une deuxième vague de féminisme, s'accompagnant de vifs débats sur les causes de la subordination des femmes et les meilleures façons de promouvoir leur libération. . *L'empowerment*, comme acquisition d'un droit à la parole et à la reconnaissance sociale peut être considéré comme un processus vers l'égalité entre les hommes et les femmes.

Aux États-Unis, en particulier, un courant fort envisage cette subordination en simples termes de domination masculine ou de « patriarcat », le pouvoir des hommes « sur » les femmes,

tandis qu'un contre-courant développe une approche relationnelle et plus complexe du pouvoir, qui en distingue plusieurs formes et des modes d'exercice variés. Cette seconde approche, que l'on peut qualifier de post structuraliste, permet d'éclairer la nature discursive du pouvoir et d'en appréhender à la fois les formes institutionnalisées et internalisées.

Si les approches féministes radicales mettent aussi l'accent sur la dimension individuelle et subjective de *l'empowerment* (en partie parce que les femmes ont internalisé leur situation de dominées), c'est en insistant sur la construction d'une conscience critique et sur les conditions structurelles de la domination. L'enjeu principal est dès lors de faciliter une prise de conscience qui permette de développer des « subjectivités de résistance » et des « subjectivités radicales », et de travailler ensemble les identités du sujet et positions sociale et de genre. Il est en revanche frappant que la plupart des politiques publiques dites *d'empowerment* n'abordent la question du pouvoir que de façon très vague, souvent déconflitualisée, désignant un « pouvoir de faire » et rarement un « pouvoir sur ». Quand il est évoqué, le « pouvoir sur » renvoie le plus souvent à l'entrée dans le système de représentation et de délégation politique, sans pour autant considérer les conditions nécessaires à la représentation des groupes les plus dominés. L'enjeu n'est donc pas seulement de poser la question de l'accès au pouvoir, mais de préciser quels pouvoirs et selon quelles modalités. La prise en compte des relations de pouvoir dans les processus *d'empowerment* y représente une tension inhérente. (Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener, Réseau Canopé « Idées économiques et sociales », *l'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ?* 2013/3 n° 173 | pages 25 à 32). Bacqué distingue une conception du pouvoir plutôt masculine, considérée comme libérale, instrumentaliste et limitée (un « pouvoir sur »), des formes de pouvoir présentées comme « féministes » : le « pouvoir intérieur », le « pouvoir de » et le « pouvoir avec ». Elle ouvre de nouvelles perspectives sur les démarches et dynamiques d'acquisition du pouvoir, dont rend précisément compte la thématique de *l'empowerment*.

Le tableau ci-après récapitule les indicateurs de *l'empowerment* en prenant comme dimension de « pouvoir »

Tableau 3. Dimensions et indicateurs de pouvoir

Dimensions	indicateurs
Acquisition du pouvoir («pouvoir sur»)	<p>Conscientisation des rapports de domination</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentations sociales du pouvoir d'agir des femmes (<i>empowerment</i>); - Choix et positions des femmes sur les rapports entre conjoints et l'égalité des sexes;

	- Prise en charge des besoins personnels et ceux du ménage.
Caractère individuel et personnel («pouvoir de»)	Contrôle et gestion des ressources - Niveau d'études et compétences - Situation économique (revenu) - Organisation et conciliation des activités (économiques, sociales, politiques)
Action collective («pouvoir avec»)	Initiatives pour une transformation des rapports de genre - Implication dans les instances de prise de décisions publiques et politiques - Solidarité entre les femmes
Environnement	Contexte social, culturel, économique et politique - Représentations sociales de la pauvreté - Autoévaluation face à la pauvreté - Impact du conflit sur les activités individuelles et collectives (économiques, sociales, politiques)

Source : Marie Rosalie Sagna, réalisé à partir des travaux de Le Bossé (1995) et Damant et *al.* (2000)

CONCLUSION : Philippe JEANNIN et Mariam SANGARE font ressortir, dans leur ouvrage « La microfinance. Quels impacts économiques et sociaux ? », Que la microfinance génère un effet revenu, par l'activité économique qu'elle autorise dans les foyers : la microfinance améliore consommation et épargne, au bénéfice des enfants en particulier et de leur éducation. Pour ces auteurs, l'impact de la microfinance doit être mesuré en tenant compte de la zone ou de la région dans laquelle s'installe l'IMF.

La revue de littérature nous a donc permis d'établir que le processus *d'empowerment* doit prendre en compte toutes les dimensions de *l'empowerment* à savoir : cognitive, psychologique, économique, sociale et politique ; mais ce qui n'est pas généralement le cas. Les pouvoirs investis dans les processus *d'empowerment* réfèrent plutôt au « pouvoir de » (power to), un pouvoir « créateur et qui rend apte à accomplir des choses » (Caubergs 2002: 1) ; C'est l'essence de l'aspect individuel du pouvoir qui renvoie aux capacités intellectuelles (savoir et savoir-faire) et économiques (avoirs), à l'accès et au contrôle des moyens de production et des bénéfices et à la capacité d'utiliser ces moyens (Caubergs 2002: 1) ; Le «pouvoir avec» (power with) est un pouvoir social et politique qui mobilise l'aspect collectif de *l'empowerment*. Enfin, le « pouvoir intérieur » (power within) réfère à la confiance en soi et à l'estime personnelle, des aspects transversaux du processus.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Le microcrédit, est apparu suite aux besoins financiers de la population pauvre n'ayant pas accès au système bancaire classique. En effet il a permis de découvrir que ces pauvres sont comme les autres, dotés de l'esprit et de capacité de remboursement.

Depuis la réussite de microcrédit au Bangladesh avec la Grameen Bank, le microcrédit est adopté dans plusieurs pays dans le monde, en Afrique, en Asie, en Europe, ou encore en Amérique. Cependant, l'adoption de microcrédit dans la région du sud n'exclut pas l'existence des obstacles qui empêchent son développement, Avec le développement de ce secteur dans le monde, la microfinance s'est évolué et élargie pour inclure d'une part, toute une gamme de service à savoir : le microcrédit, l'épargne, assurance, transfert de fond.....etc. Et d'autre part, une clientèle plus étendue, dont se trouve des femmes, des artisans, de petit exploitants agricoles,....etc. Nous pouvons donc constater que si le microcrédit est un levier formidable, aux principes simples et accessibles, il n'en est pas pour autant une solution miracle, il doit être réfléchi et encadré. Oxaal et Baden (1997) recommandent à cet effet de porter plus d'attention à l'analyse des dossiers des projets financés afin de s'assurer qu'ils ont un réel potentiel *d'empowerment*. Le microcrédit est un instrument d'aide efficace mais qui ne saurait être considéré comme suffisant, il faut le coordonner avec d'autres pratiques, notamment sociales pour en tirer le maximum de bénéfices (Hofmann et Marius-Gnanou, 2007; Oxaal et Baden, 1997).

PARTIE II: APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE ET RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

La revue de littérature nous a permis de mettre en exergue les concepts de microfinance et *d'empowerment* des femmes. *l'empowerment* est défini, dans le contexte de cette recherche, comme: un processus de transformation des relations de pouvoir et d'accès à d'avantage de pouvoir économique, social et politique élargissant les possibilités réelles de choix et conduisant à des résultats positifs du point de vue des femmes, et ce, sur deux plans : la réponse à leurs besoins pratiques quotidiens (condition) et la progression de leurs intérêts stratégiques plus larges (position). L'aspect multidimensionnel du concept est souligné par Malhotra, Schuler et Boender (2002: 11) qui expliquent que les processus *d'empowerment* doivent être conçus comme opérant à plusieurs dimensions (06) : économique, socioculturelle, familiale-interpersonnelle, juridique, politique et psychologique. Chacune de ces dimensions est mesurée à différents niveaux sociaux : le foyer, la communauté et les sphères plus ou moins locales (la législation nationale, la religion dominante dans la région, etc.).

Dans le domaine économique, les indicateurs *d'empowerment* intègrent le contrôle relatif des femmes sur le revenu du foyer, leur accès à l'emploi, au crédit et aux marchés au niveau communautaire et la prise en compte des préoccupations des hommes et des femmes dans les politiques macro-économiques. Dans le domaine psychologique, les indicateurs comprennent l'estime de soi et le bien-être psychique, la conscience collective de l'injustice et l'acceptation sociale des femmes en tant que membre à part entière de la société, disposant des droits égaux à ceux des hommes.

Dans cette deuxième partie, nous envisageons la manière dont les données seront recueillies sur le terrain et la démarche scientifique qui sous tendra le traitement et l'analyse des dites informations. Il s'agira de spécifier le cadre d'analyse, de définir le type de recherche, la population à l'étude et les instruments de collecte de données, le déroulement de la collecte de données au chapitre 3; du traitement et de l'analyse des données, ainsi que des limites et difficultés de la recherche au chapitre 4.

CHAPITRE III : CARACTÉRISTIQUES MÉTHODOLOGIQUES DE L'ÉTUDE

INTRODUCTION

Afin d'approfondir le travail théorique que nous avons présenté dans les deux premiers chapitres, et d'apporter des éléments d'explication à notre problématique, nous allons essayer de dresser un bilan sur la question de l'influence du microcrédit sur *l'empowerment* des femmes en région du sud ; à travers d'abord une étude empirique et ensuite à travers une enquête sur le terrain auprès de quelques femmes bénéficiaires de microcrédits. Cela se fera au travers de deux sections qui ressortiront l'échantillonnage, la collecte des données et l'instrument utilisé en section I, ainsi que la technique d'analyse des données en section II. Nos sources proviennent de divers endroits. Tout d'abord, du côté de la littérature, nous nous sommes concentrée surtout sur les articles et documents qui sont assez récents. Toutefois, nous avons dû aussi utiliser certains textes incontournables de la littérature du microcrédit et de l'empowerment des femmes écrits durant les années 1990. Ces recherches effectuées antérieurement nous ont permis de bien ancrer notre sujet. Nous avons essayé de répertorier des articles et recherches récentes pour avoir une bonne idée de la situation actuelle. Une autre source importante de renseignements provient des diverses réponses au questionnaire que nous avons attribué à chaque femme de notre échantillon dans la région du SUD.

SECTION I : POSTURE ÉPISTÉMOLOGIQUE ET COLLECTE DES DONNÉES

Cette section expose la démarche méthodologique de notre recherche. Elle explique le positionnement épistémologique et les diverses dimensions méthodologiques ayant permis de recueillir les données de recherche, dont la présentation et l'analyse des résultats fera l'objet du chapitre quatre.

I. Posture épistémologique et mode de raisonnement

1) Revue de littérature des différentes postures épistémologiques

L'épistémologie se définit comme l'étude de la constitution des connaissances valables (Piaget, 1967). La finalité d'une recherche étant d'élaborer des connaissances valables et utiles à la communauté, Gavard-Perret et al. (2012) pensent que tout chercheur doit être conscient que le paradigme épistémologique dans lequel il inscrit sa recherche conditionne les

pratiques de recherche admissibles ainsi que les modes de justification des connaissances élaborées. Gavard-Perret et al. (2012) identifient à cet effet plusieurs paradigmes épistémologiques : le réaliste scientifique, le réaliste critique, le constructiviste pragmatique, l'interprétativiste et le constructiviste au sens de Guba et Lincoln (1989, 1998).

Premièrement, une démarche scientifique positiviste permet en observant les faits de manière empirique, d'établir des lois invariables décrivant des relations immuables entre des faits observables et mesurables scientifiquement. Elle se base sur l'objectivité, l'indépendance entre le sujet et l'objet, et la recherche des lois sur les faits observés (Anderson, 1983).

Ensuite, le constructiviste s'intéresse à l'interaction existant entre le sujet et l'objet, la finalité des phénomènes observés et la construction de la connaissance (Von Glaserfeld, 1988 ; Le Moigne, 1995). Enfin, l'interprétativiste qui pense qu'il existe une relation de dépendance entre le sujet et l'objet, cherche à connaître leurs motivations par l'empathie aux fins d'interprétation (Hudson et Ozane, 1988 ; Hirshman, 1985).

En effet, la question générale formulée et les hypothèses énoncées plus haut, et aussi, les objectifs fixés dans le cadre de cette étude, nous impose une position épistémologique positiviste.

La méthodologie se définit comme l'étude des méthodes destinées à élaborer des connaissances. Nous proposons ici un ensemble de réflexions portant sur les méthodes que nous pensons adaptées. Nous distinguons trois modes de raisonnement :

✓ **la méthode hypothético-déductive** : Elle part du général pour aller au particulier. La première partie du processus de recherche est composée de l'exposition de la problématique de recherche, de l'élaboration du cadre théorique, de l'énonciation des hypothèses et de la spécification du cadre opératoire. L'expérience est prise comme point de départ de toute recherche physique mais elle est idéalisée et schématisée (modélisation). C'est une méthode de recherche qui vise à conduire le chercheur à une vérité à laquelle on voulait aboutir. C'est une méthode hybride entre la déduction et l'induction.

✓ **La méthode déductive** : elle part de l'inconnu pour s'appliquer au connu, du général pour aller au particulier, de l'abstrait (ou des principes) pour s'appliquer au concret. On part de quelques hypothèses ou lois générales et on construit par un raisonnement rigoureux un système scientifique (exemple : mécanique newtonienne, géométrie euclidienne,...). Elle vise à faire assimiler, connaître la règle, le principe ou la loi au chercheur. Ainsi, il lui suffira ensuite de les appliquer devant toute situation concrète, tout cas particulier pour le résoudre.

✓ **la méthode inductive** : elle part du particulier pour aller au général. c'est une démarche exploratoire par laquelle le chercheur a pour objectif la proposition de résultats théoriques novateurs. Elle consiste à découvrir ou approfondir un fonctionnement pour servir

deux grands objectifs : la recherche de l'explication (et de la prédiction) et la recherche d'une compréhension. Elle revient donc à créer de nouvelles articulations théoriques entre concepts et/ou intégrer de nouveaux concepts dans le champ théorique donné. C'est l'ensemble des opérations par lesquelles le chercheur met à l'épreuve de la réalité un ou des objets théoriques ou méthodologiques. L'objectif étant de produire une explication par l'évaluation de la pertinence d'une hypothèse, d'un modèle ou d'une théorie. Bref c'est un processus de test d'hypothèses qui met à l'épreuve la réalité d'un objet théorique.

Enfin, la déduction devient une inférence dont, « une opération logique par laquelle on tire d'une ou de plusieurs propositions la conséquence qui en résulte (Morfaux, 1980 : 171) » et l'induction est une « généralisation prenant appui sur un raisonnement par lequel on passe du particulier au général, des faits aux lois, des effets à la cause et des conséquences aux principes ».

Notre recherche privilégie donc un raisonnement hypothético-déductif, destinée à tester des hypothèses sur l'échantillon représentatif de la population sur laquelle on considère que les résultats de la recherche peuvent être généralisés. Ce choix s'explique par le fait que c'est une démarche particulièrement appropriée pour comprendre le sens attribué, par un individu ou un groupe, à un phénomène ou à une réalité sociale (Deslauriers, 1991 ; Huberman et Miles, 2003; Lessard-Hébert, Goyette, Boutin, 1995). En plus, cette approche permet de partir du vécu des personnes concernées pour comprendre leurs expériences et positions. Nous avons pensé qu'il s'agissait de l'outil le plus approprié à la situation car nous souhaitons collecter des informations sur le terrain.

2) approche méthodologique

Lorsqu'une recherche est engagée, le chercheur se focalise sur l'objet de sa recherche. C'est ce dernier qui détermine, dans son fondement, sa structure, son processus de construction, les procédés et enchaînements possibles pour atteindre l'objectif de recherche.

La méthodologie est généralement définie comme l'ensemble des méthodes, des techniques, de procédés (démarches) qui permettent d'atteindre les objectifs fixés de l'étude. Dans la littérature, **selon l'approche de la recherche**, on rencontre deux types de méthodes :

- **La méthode quantitative** : par cette approche, le chercheur veut mesurer, dénombrer et quantifier l'objet de l'étude. Lorsque le chercheur a à faire à des données quantifiables. Mais si les données ne sont pas quantifiables comment les mesurer ? Pour réaliser cette tâche, il faut se servir de l'une des méthodes d'échelle de mesure à l'instar du modèle de Likert qui sera utilisé dans cette étude et détaillé au 3 du II. Grawitz M. affirme : « le propre de l'échelle consiste à transformer des caractéristiques qualitatives en une variable quantitative » grâce à plusieurs types. Ce qui caractérise cette approche c'est l'objectivité de l'étude et sa précision.

Elle s'appuie sur l'expérimentation et des outils statistiques et économétriques pointus. Pour Bouquet (2008), ces méthodes quantitatives constituent aujourd'hui le modèle dominant dans les recherches académiques et donne des résultats statistiques fiables et non biaisés.

- **La méthode qualitative** : Le chercheur opte pour cette approche lorsqu'il a pour objectif d'expliquer et d'explorer comment les individus d'une population vivent, comprennent, interprètent et produisent l'univers social. Elle favorise les techniques d'entrevues, des observations et la triangulation de l'information pour assurer la cohérence. Elle privilégie la proximité pour gagner en profondeur dans l'analyse des trajectoires de vie ou des systèmes socio-économiques complexes pour pouvoir fournir des preuves substantielles

Pour conclure, on a souvent opposé l'approche qualitative à l'approche quantitative et refuser même leur combinaison. « En effet (...) plusieurs auteurs (Norris, 1983 ; Smith, 1983) trouvent non fondées les prétentions de complémentarité entre approche quantitative et interprétative et jugent équivoques les résultats de recherche obtenus par le mixage des deux approches » Les défenseurs de l'approche quantitative pensent que cette approche est plus objective, plus rigoureuse vu les procédures employées pour étudier le phénomène, tandis que les partisans de l'approche qualitative insistent sur les atouts de cette approche, pour eux certaines enquêtes ne peuvent être réalisées que si on opte pour l'approche qualitative. Il serait faux de dire que telle approche est mieux que l'autre. Aucune approche n'étant intrinsèquement meilleure que l'autre, mais ce sont les objectifs tracés par le chercheur qui déterminent si l'enquête sera qualitative ou quantitative. D'ailleurs, dans certaines recherches le chercheur combine entre les deux approches. Selon ANGERS M. ces deux grands procédés méthodologiques sont maintenant des acquis communs aux sciences humaines. Effectivement, la réalité montre que le chercheur se sert des deux approches, nous citons par exemple: l'utilisation de l'entretien (approche qualitative) et du questionnaire (approche quantitative) dans une même recherche. Ce mixage prouve qu'il y a un continuum entre les deux perspectives. En somme, on peut dire que les deux approches se trouvent sur un continuum épistémologique et non pas en opposition. (Hebert M, Goyette G., Boutin G. p. 23).

Notre démarche fait appel à l'approche quantitative ; ce choix résulte d'une part, du cadre épistémologique dans lequel s'inscrit cette étude ; d'autre part, de l'instrument choisi pour collecter les données. Cette approche favorise donc la quantification des données, pour ensuite les présenter, les analyser, tirer des conclusions destinées à la prise de décision (Grenon et Viau, 2012). Ce qui nous permettra d'effectuer un raisonnement analytique basé sur une approche hypothético-déductive.

II. Collecte des données

1. Échantillonnage

Selon Mucchielli, la population d'étude est : « l'ensemble de groupes humains concernés par les objectifs d'enquête dans lequel sera tiré l'échantillon d'étude » (Mucchielli, 1971 : 16). E. Noelle ajoute : « l'échantillon représentatif est appelé à donner une image fidèle de la composition, une sorte de miniature de l'ensemble à observer ». La notion de la représentativité se fait, si le chercheur construit son échantillon représentatif avec les mêmes caractéristiques de la population parente, ou qui se rapproche le plus possible d'elle, cela permettra de généraliser les conclusions et les résultats obtenus sur tout l'ensemble, si ce n'est pas le cas, ces conclusions ne pourront s'appliquer qu'à l'échantillon lui-même.

La population de notre étude est donc composée de l'ensemble des femmes ayant eu accès aux services de microfinance situées dans la région du Sud. Particulièrement les services de microcrédit et d'épargne.

Ainsi, nous avons mené une enquête sur le terrain auprès de trois microfinances dans la ville d'ÉBOLOWA à savoir : la régionale ; la GECEFIC (Générale de Caisse pour l'Épargne et le Financement au Cameroun) ; et l'Agence de Crédit pour l'Entreprise Privée au Cameroun (ACEP) tous situées au centre-ville d'Ebolawa.

Nous avons obtenu 08 bénéficiaires du microcrédit dont 3 femmes auprès de la régionale, 13 bénéficiaires dont 6 sont des femmes, au niveau de la GECEFI, et 20 auprès de la microfinance ACEP, dont 12 sont des femmes. Ces informations nous ont été fournies par les responsables de ces microfinances. Suite à l'octroi de ce microcrédit (dont la somme n'excède pas 500 000 Francs CFA) plus de la moitié de ces femmes ont développé leur activité (de commerce) au marché OYENGA ; où nous y avons principalement mené notre enquête via des questionnaires et minoritairement au marché du lac.

À cet effet, notre échantillon est donc constitué de 21 femmes bénéficiaires de microcrédit dans les IMF dans la région du sud, dont 15 femmes ont accepté de collaborer lors de notre enquête sur le terrain en remplissant le questionnaire attribué. Concrètement, nous nous sommes approchée des femmes afin qu'elles-mêmes fassent part de leurs connaissances et appréciations de leur automatisation et leur niveau de vie au travers de la microfinance, à partir de leurs vécus et expériences individuelles. L'étude utilise donc les données obtenues par une enquête effectuée par nous même dans les IMF et auprès des femmes bénéficiaires tel que regroupé dans le tableau ci-après.

IMF	Nombre de bénéficiaires		total
	Hommes	femmes	
La régionale	05	03	08
GECEFI	07	06	13
ACEP	08	12	20
total	20	21	41

2. Instrument de collecte de données : le questionnaire

L'enquête ne peut s'accomplir que par des outils, c'est ainsi que Angers M. les définit comme étant « un ensemble de procédés et d'instrument d'investigations utilisés méthodiquement » Plusieurs modes d'investigation sont mises à la disposition du chercheur, mais on distingue trois techniques, qui sont couramment employées que les autres, dans la méthode d'enquête, nous avons l'observation, l'entretien et le questionnaire.

L'observation : Selon **DEPLTEAU F.** « l'observation est un mode d'investigation du réel [...] l'observation se déroule dans le milieu naturel [...] le chercheur observe l'individu ou le groupe en plein action dans son milieu de vie », le but est le prélèvement qualitatif afin de comprendre certains phénomènes.

L'entretien : Au sens commun, s'entretenir avec quelqu'un c'est discuter avec lui, échanger des propos sur un ou plusieurs thèmes, il peut être réalisé entre amis, avec la famille ou bien au travail. Au sens scientifique, l'entretien est une méthode d'investigation préparée et planifiée. Par cette technique l'enquêteur cherche des informations sur les opinions, les attitudes, les comportements d'un ou plusieurs individus. Ce prélèvement qualitatif comme le souligne **ANGERS M.** se réalise par l'interrogation directe, « le chercheur interroge telle personne parce que cette personne possède telle caractéristique, parce qu'elle appartient à telle couche sociale, parce qu'elle a connu tel type d'expérience », et les réponses obtenues constituent le fondement de l'entretien.

Le questionnaire : C'est un instrument de collecte de l'information auprès d'une population déterminé. **ANGERS M.** le définit comme étant « une technique directe d'investigation scientifique auprès d'individus qui permet de l'interroger d'une façon directive et de faire un prélèvement quantitatif » Effectivement, ce moyen permet d'entrer en contact avec des enquêtés par le biais d'un formulaire qui contient des questions de différents types. L'enquêteur obtient des réponses dans le but de mesurer le phénomène étudié. le questionnaire est dit auto administré lorsque l'enquêté le complète d'une façon autonome et sans assistance.

Plusieurs raisons peuvent pousser l'étudiant à se pencher vers le questionnaire d'enquête. Il peut choisir cette technique pour réaliser son mémoire parce qu'elle lui semble appropriée à son objet d'étude, lui permet d'entrer en contact avec sa population pour pouvoir connaître son état d'esprit, ses comportements, ses besoins.

Nos données ont été recueillies en utilisant principalement un questionnaire élaboré à partir de notre recherche bibliographique et de la partie théorique de notre travail. En effet, ce mode de collecte est particulièrement adapté aux recherches quantitatives et exploratoires puisqu'il permet d'étudier une problématique au travers des variables présélectionnées (Yin, 2013). Le questionnaire met l'accent sur différentes variables: le niveau de vie des bénéficiaires, le revenu et l'autonomie des femmes.

2.1. Élaboration du questionnaire

Pour élaborer notre questionnaire (confère annexe 1), nous avons utilisé l'échelle de Likert, c'est une échelle très répandue, mais aussi très fiable, qui va permettre de mesurer un gradium d'opinion en réponse à une question et de faire des analyses quantitatives des résultats. Très utilisée en psychologie sociale et clinique, en sciences de gestion, en sondages donc dans le cadre des enquêtes et des questionnaires etc, elle a été développée par le psychologue américain Rensis Likert au début des années 1930. C'est un outil psychométrique permettant de mesurer une attitude chez des individus, en leur interrogeant sur leur degré d'accord ou de désaccord vis-à-vis d'une affirmation. C'est une échelle de mesure « discrète » qui consiste donc, en une ou plusieurs affirmations (énoncés ou items) pour lesquelles la personne interrogée exprime son degré d'accord ou de désaccord (exemple : pas du tout d'accord, pas d'accord, sans opinion, d'accord, tout à fait d'accord). L'échelle contient pour chaque item une graduation comprenant en général trois à sept choix de réponse qui permettent de nuancer le degré d'accord. Lorsque le nombre de réponses proposées est impair, la valeur centrale permet à la personne interrogée d'exprimer sa neutralité par rapport à la proposition. Il existe cependant plusieurs variations de cette échelle, par exemple l'échelle en pourcentage où 100 % indique « Complètement satisfait » et 0 % « Pas du tout satisfait ». Le score de l'individu est ensuite obtenu en calculant la somme ou la moyenne de ses évaluations des divers attributs (Vanhamme, 2002). L'interprétation est réalisée score par score. Le score est la somme des réponses des items divisée par le nombre d'items. En d'autre terme, le score d'attitude de chaque individu correspondant à la somme ou la moyenne des réponses aux items. L'interprétation des scores est aisée, L'échelle de réponse est codée de manière à ce que son minimum représente un fort degré de désaccord et son maximum un fort degré d'accord avec l'item. Ainsi, pour les items dont l'accord reflète une attitude favorable, un faible score à

l'item indique une attitude défavorable et un score élevé, une attitude favorable. À l'inverse, pour les items dont l'accord reflète une attitude défavorable, un faible score à l'item indique une attitude favorable et un score élevé, une attitude défavorable. Pour ces derniers items, il est nécessaire de recoder les choix de réponse pour qu'ils puissent être interprétés sur le même continuum que les items reflétant une attitude positive. Par exemple, pour une échelle comprenant six points de réponse allant de 1 à 6, le 6 est recodé en 1, le 5 en 2 et ainsi de suite. Nous en retenons trois modalités ou choix de réponse pour notre étude (1 à 3).

Pour cerner toutes les informations liées à l'impact théorique du microcrédit sur le niveau de vie des bénéficiaires du microcrédit et pour mener à bien notre recherche, nous avons élaboré un questionnaire divisé en trois parties :

- La première partie est consacrée à l'identification (les caractéristiques sociodémographiques) du bénéficiaire et comprend des questions relatives à : l'âge, niveau d'étude, formation,....etc.

- La deuxième partie regroupe l'ensemble des questions liées à l'autonomie des femmes bénéficiaires (pouvoir de prise des décisions...)

- La troisième partie regroupe l'ensemble des questions liées à l'usage (destination) du microcrédit par les bénéficiaires et sur leurs perceptions de l'impact du microcrédit sur le niveau de vie des ménages.

Du point de vue de sa forme, le questionnaire est constitué des « questions fermées » Car, selon Gavard-Perret et al. (2012), ces questions permettront au chercheur une plus grande facilité de réponse, d'administration et de traitement et de réduire les biais liés à la variabilité des réponses.

2.2. Administration du questionnaire

Le mode d'administration pour lequel nous avons opté, est la remise des questionnaires de main en main lors de notre descente au marché OYENGA et du lac (auto-administré). Nous avons jugé que ce mode est le plus fiable et permet d'avoir un taux de réponses plus important dans un temps record. Le temps de réponse au questionnaire administré à notre échantillon a été de courte durée, entre 07 minutes et 11 minutes. Toutes ces rencontres ont eu lieu dans des endroits différents (marchés Oyenga principalement, microentreprise de couture, restaurant...) mais dans la région du Sud.

L'enquête, que nous avons menée sur le terrain, s'est déroulée dans le mois de Juin 2020. Nous avons procédé en deux étapes ; dans un premier temps, nous avons approché les IMF pour avoir les références des bénéficiaires de microcrédit et dans un second temps nous avons distribué des questionnaires aux bénéficiaires que nous avons rencontrés dans les sièges de leurs micro-entreprises. Nous avons aussi visité les marchés et boutiques pour savoir si elles

avaient eu recours à un microcrédit pour lancer ou stabiliser leur activité. Tout au long de notre enquête, nous nous sommes heurtées à la non collaboration de quelques bénéficiaires qui se sont montrés moins collaborateurs et ont refusé de répondre aux questions relatives au résultat. Ceux-ci jugent que ces questions sont confidentielles.

2.3. Caractéristiques de l'échantillon

Le terrain de recherche pour cette étude se situe au Cameroun, plus précisément dans la région du Sud (Ebolowa). En effet, avec une économie essentiellement fondée sur la production agricole, car l'activité agricole constitue la principale source de revenus. L'agriculture représente donc le pilier économique de cette région. Les femmes interrogées ont entre 34 et 44 ans, la majorité des femmes enquêtées sont mariées soit 09 sur 15 (60%), 04 des bénéficiaires sont célibataires ce qui représente (26,67%) des enquêtées, tandis que deux seulement sont veuves soit (13,33%). Le profil des femmes enquêtées montre aussi qu'elles sont toutes des mères de famille ayant entre 3 enfants et plus. Le niveau d'étude des bénéficiaires est majoritairement le primaire, soit 8 femmes (53,33%), trois femmes sur 15 seulement ont un niveau universitaire (20%) ; tandis que 4 femmes ont un niveau secondaire (26,67%). Ces données montrent bien que le niveau d'études des femmes n'est pas assez élevé dans la région du Sud.

Avant l'octroi du microcrédit, les bénéficiaires enquêtés étaient exclus du marché du travail, elles travaillent informellement dans l'artisanat, l'agriculture. Les femmes questionnées ont toutes recours au moins à une organisation de microfinance pour démarrer ou développer leurs activités rémunératrices ; et ont obtenu un microcrédit depuis deux ans.

Trois (03) des bénéficiaires exercent une activité dans le secteur de la restauration et dix (10) dans le commerce, et deux seulement ont acheté des matières premières pour relancer leur activité. Toutes sont d'accord pour dire que leur activité évolue assez bien.

SECTION II : METHODES D'ANALYSE DES DONNÉES

Ce titre permet de mettre en évidence les méthodes ou techniques que nous avons employée pour analyser les données recueillies (au travers du questionnaire) auprès des femmes bénéficiaires d'un microcrédit dans les IMF de la région du Sud.

I. Techniques d'analyse descriptive des données

Selon Miles et Huberman (2003) l'analyse de données se compose de trois étapes : la condensation de données, la présentation et la formulation de données et enfin la vérification des conclusions. Ces mêmes auteurs soulignent l'intérêt d'utiliser l'outil informatique pour coder et analyser des données, d'autant plus lorsque celles-ci sont nombreuses et peu structurées (Miles et Huberman, 2003). Pour la condensation ou codification de données, nous avons utilisé le logiciel Excel, ainsi que pour la représentation graphique puis nous avons fait une interprétation et une analyse de ces graphiques.

Pour tester nos hypothèses, afin de les confirmer ou les infirmer, nous utiliserons comme base de l'analyse statistique le test de khi-deux ou khi-carré, car le test d'indépendance du chi carré est un test d'hypothèse approprié lorsque la recherche s'intéresse à la relation entre deux variables catégorielles. Puisque dans notre recherche nous voulons montrer s'il existe ou non une relation entre l'accès aux services de microfinance et *l'empowerment* de la femme.

II. Modélisation de la relation microfinance et *empowerment* des femmes

1. Sélection des variables

Angers(2009) et Fortin (2010) conçoivent une variable comme une caractéristique d'un concept ou d'un indicateur qui peut être observé ou manipulé et qui est susceptible de prendre diverses valeurs. Dans cette même lignée, Grenon et Viau (2012) indiquent qu'une variable statistique se rapporte à une caractéristique étudiée au sujet d'une population donnée.

1.1. Variable expliquée ou dépendante

La variable expliquée ou dépendante est *l'empowerment* des femmes. Elle est supposée dépendre ou être la conséquence de la variable indépendante. Notre variable expliquée a plusieurs caractéristiques à savoir : l'estime de soi, l'autonomie, prise de décision au sein du foyer, liberté de mouvement, les conditions de vie, le revenu, mais celle retenue pour notre étude est la condition de vie mesurée par l'indicateur « revenu » car une croissance de ces derniers indique généralement une amélioration des conditions de vie du ménage, et deuxièmement la composante « autonomie » mesurée par la prise de décisions.

1.2. Variables explicatives ou indépendantes

La variable explicative ou indépendante est la microfinance. Elle est présumée influencer ou expliquer la variable dépendante, puisqu'elle est la cause de l'effet produit sur la variable dépendante. Notre variable indépendante a plusieurs modalités ou composantes parmi

lesquelles le taux d'intérêt, l'épargne, l'assurance, le microcrédit... nous avons retenu pour notre étude le microcrédit qui est la composante principale de la microfinance et l'épargne.

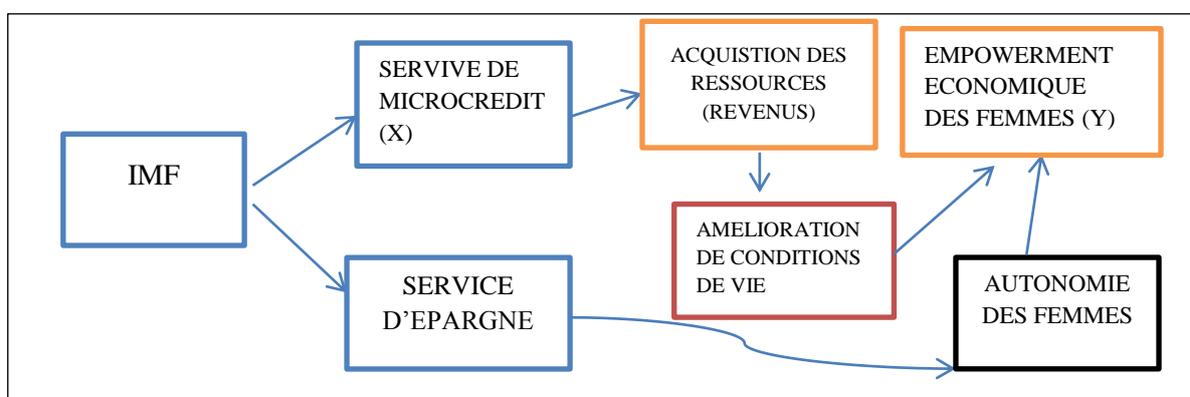
2. Formulation du modèle conceptuel et cadre opératoire de l'étude

2.1 formulation du modèle conceptuel de l'étude

Fawcett et Garity (2009) définissent le modèle conceptuel comme « un ensemble de concepts et de propositions générales se rapportant à un phénomène qui présente de l'intérêt pour une discipline en particulier ». Powers et Knapp (1995), Deal (2010), Alligood (2014) voient un modèle conceptuel comme : « Un ensemble de concepts interdépendants qui représentent symboliquement et véhiculent une image mentale d'un phénomène ». Car, les modèles conceptuels précisent les concepts et décrivent leurs relations avec les phénomènes de la préoccupation centrale d'une discipline.

Ce modèle repose sur les quatre principales variables suivantes qui justifient le fondement de l'étude et serviront de base à l'analyse des données et à la vérification des hypothèses : le microcrédit (X), *l'empowerment* économique des femmes (Y), les conditions de vie et l'autonomie.

Figure 1: modèle conceptuel de la recherche



Source : nous-même

Lorsqu'elle analyse l'idéologie sous-jacente aux modes d'intervention des IMF, Linda Mayoux (2004) repère trois « paradigmes » dominants :

1. Le premier s'inscrit dans une perspective de « viabilité financière » (financial self-sustainability);
2. Le second, dans une perspective de réduction la pauvreté (poverty alleviation)
3. Le troisième, dans une optique « féministe », où l'égalité de genre et *l'empowerment* des femmes (féministe *empowerment*). Mayoux (2006) précise que la filiation avec l'un ou l'autre des paradigmes a des implications sur la façon dont les programmes tentent d'influer sur

l'empowerment des participantes. Par exemple, *l'empowerment* pour le paradigme féministe passe par la transformation des relations de genre.

Le paradigme de l'autonomisation féministe, qui a ses racines dans la théorie plus large de l'autonomisation, est basé sur l'équité, l'autonomisation et l'égalité (Mayoux, 1998, 2003, 2005). Selon elle, *l'empowerment* des femmes doit être considéré comme un élément stratégique central dans toutes les phases d'un projet de microfinance. La position d'approche de Mayoux sur le sujet rend la théorie de l'autonomisation féministe utile pour cette étude.

Un principe fondamental veut que si *l'empowerment* vise à redonner du pouvoir aux femmes, le premier pas consiste alors à s'assurer que celles-ci prennent l'initiative dans l'identification du problème et dans l'analyse et la création de la connaissance, d'où la volonté de rupture avec les approches dites paternalistes ou « top-down ».

En effet, nous nous inspirons des travaux de Linda Mayoux, chercheur qui a élaboré l'approche de *l'empowerment* féministe. Linda Mayoux (1998, p. 73-97) distingue trois axes pour éclairer les mécanismes en jeu:

– *L'empowerment* économique individuel : on suppose que faciliter l'accès des femmes aux programmes de microcrédit financièrement viables leur permettra d'augmenter leur revenu et d'accroître leur contrôle sur le revenu et les ressources impliquées.

– *L'empowerment* par l'amélioration du bien-être : l'accès plus large à la microfinance permettrait aux femmes d'augmenter le bien-être de leur foyer et par suite d'améliorer leur statut au sein du ménage et de la communauté. C'est pourquoi on postule que *l'empowerment* des femmes et la réduction de la pauvreté se renforcent mutuellement et nécessairement.

– *L'empowerment* social et politique implique la capacité de changer et de remettre en cause la soumission des femmes et, par la suite, va au-delà de l'essor économique et de l'amélioration du bien-être. Ces trois aspects ne sont pas indépendants, mais au contraire fortement liés entre eux.

En adoptant la théorie de l'autonomisation féministe, Mayoux (1998) a fait le lien entre ce qu'elle a appelé les besoins pratiques de genre (exemple : le rôle biologique des femmes dans la reproduction, la production alimentaire et le travail domestique) et les besoins stratégiques de genre (exemple : la réalisation de l'égalité des droits avec les hommes sur les ressources telles que la terre, le travail, la propriété, l'accès au crédit et l'inclusion dans la prise de décision à la fois dans le ménage et dans la communauté) des femmes (Mayoux, 1998, 2003, 2005). Les besoins pratiques en matière de genre sont les besoins spécifiques au genre formulés par les femmes elles-mêmes ou par les hommes, généralement pour répondre à un besoin immédiat perçu. Les besoins stratégiques en matière de genre, en revanche, sont ceux qui découlent du rôle de domination et de la subordination des hommes, soit par les hommes

eux-mêmes, soit parfois, comme le permettent les femmes (Mayoux, 2005, p. 4). Aux fins de cette étude, l'accent a été mis à la fois sur les rôles pratiques et stratégiques de genre. Car la manière dont les femmes peuvent répondre à leurs besoins pratiques quotidiens correspond à *l'empowerment* économique (qui concerne revenus et leurs conditions de vie matérielle ...) tandis que l'atteinte de leurs intérêts stratégiques de genre ce sont qui modifie leur position sociale et qui transforme les relations de pouvoir, ce qui correspond à *l'empowerment* social et politique.

Citant les articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme, Mayoux (2003; 2005) a postulé que les droits de tous, tels que le droit à la vie, à la liberté, à la croissance économique et au travail sans être exploités en fonction du sexe, de la race, de l'âge ou de tout autre d'autres qualificatifs humains, la propriété foncière, la sécurité, tels qu'énumérés dans la déclaration, s'appliquent également aux femmes. Mayoux a souligné que le moyen le plus efficace d'y parvenir serait d'inclure les femmes dans la conception et la mise en œuvre des programmes de microfinance. Mayoux a suggéré que l'autonomisation socioéconomique durable et véritable des femmes ne sera réalisée que lorsque la microfinance atteindra son plein potentiel dans le cadre d'un programme de réduction de la pauvreté et d'autonomisation. Le cadre d'analyse de Mayoux (2006) est utile à cet égard. Ces dimensions de *l'empowerment* guident la formulation de nos questions de recherche. Appliqué au domaine de la microfinance, ce cadre d'analyse conduit ainsi à étudier les changements pour les femmes, dans leur degré de bien-être, dans l'accès et le contrôle des ressources matérielles, dans les relations de genre à l'intérieur du ménage et dans l'acquisition de pouvoir économique, social et politique (Mayoux 2006).

Compte tenu de nos objectifs et questions de recherche, en retenant toutes les dimensions, Il s'agira d'évaluer l'influence de la microfinance sur *l'empowerment* des femmes au plan économique, individuel et social.

Pour Mayoux(1998), les programmes de microfinance sont actuellement promus comme une stratégie clé pour aborder simultanément la lutte contre la pauvreté et l'autonomisation des femmes. Lorsque la fourniture des services financiers conduit à la mise en place ou le développement de micro-entreprise, il existe une gamme d'impacts potentiels. Par exemple, l'évaluation peut mesurer l'amélioration de la contribution et du contrôle des femmes au revenu du ménage et le bien-être de la famille, l'augmentation des femmes dans les décisions du ménage sur les dépenses...

Nous nous appuyerons sur la théorie de Mayoux comme cadre d'analyse et nous concentrerons sur le dernier des trois paradigmes, c'est-à-dire, de *l'empowerment* des femmes, comme modèle pour notre recherche.

Nous avons choisi d'utiliser le paradigme de *l'empowerment* féministe comme cadre d'analyse puisqu'il est en lien direct avec notre sujet d'analyse. Il incorpore autant *l'empowerment* économique et psychologique, que *l'empowerment* individuel (prise de décisions dans le foyer, autonomie, confiance en soi, etc.); car *l'empowerment* féministe est : [...] vu comme un processus de changement individuel interne (le pouvoir intérieur), d'augmentation des capacités (le pouvoir de) et la mobilisation collective des femmes, et des hommes quand c'est possible (le pouvoir avec), dans le but de remettre en cause et de changer la subordination liée au genre (le pouvoir sur). (Mayoux, 1998, p.4). Cette grille d'analyse nous paraît inclusive car presque tous les différents types de pouvoirs sont pris en compte. Ce faisant, si une femme acquiert ou prend en charge tous ces pouvoirs, les relations de genre en seront forcément transformées et la femme sera, par conséquent transformées et donc sera, par conséquent, plus autonome. Le tableau suivant nous présente les indicateurs de *l'empowerment*.

Tableau 4 : Indicateurs d'empowerment

DIMENSIONS	NIVEAUX	
	Individus/ménage	Communauté
Économique	Augmentation des revenus; Augmentation de la consommation; Sécurité économique (épargne personnelle); Participation relative au budget familial; Expansion des activités et des possibilités économiques; Résistance aux chocs; Participation relative au budget familial; Accès et contrôle sur les ressources familiales (ressources et actifs); Contrôle sur les emprunts contractés par les femmes et sur leur utilisation.	Accès à des activités génératrices de revenus; Accès à l'emploi salarié; Accès aux marchés; Propriété d'actifs; Implication ou représentation dans les associations commerciales locales.
Socio-Culturelle	Mobilité ou liberté de mouvement; Alphabétisation et accès à des opportunités de formation; Diminution de la discrimination envers les filles; Investissement dans l'éducation des filles;	Visibilité et accès à l'espace public; Participation dans des groupes et réseaux extrafamiliaux; Transformation dans les normes patriarcales et les rapports de genre (p. ex. préférences envers

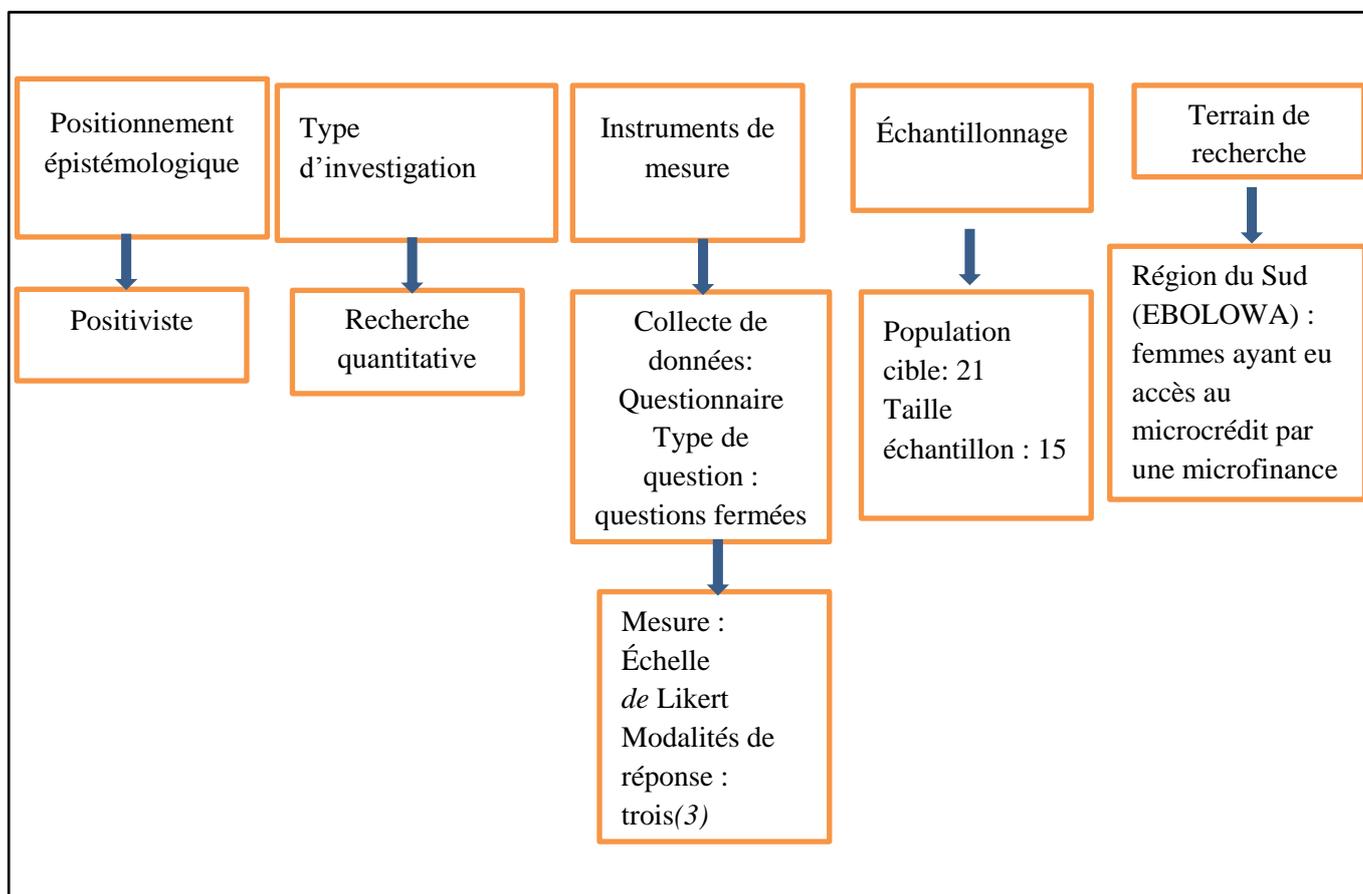
	Division équitable du travail.	les fils.
Familiale/ Interpersonnelle	Participation à la prise de décision au niveau du ménage (p. ex. allocation des ressources, gestion des dépenses, soins, santé et éducation des enfants); Contrôle sur les relations sexuelles; Capacité de choix en matière de capacités reproductives et de contraception; Contrôle sur le choix du mari et du moment du mariage; Liberté par rapport à la violence physique, psychologique et émotionnelle; Liberté par rapport aux mesures coercitives du mari et des autres hommes du ménage; Capacité de choisir quant à la répartition du temps de travail productif et reproductif.	Changements au niveau des règles matrimoniales, des unions conjugales et des systèmes de parentés indiquant une plus grande valeur et une meilleure autonomie des femmes (p. ex. mariages plus tardifs, choix du mari, réduction de la pratique de la dote, acceptation du divorce).
Juridique	Connaissance et exercice des droits politiques et légaux.	Mobilisation communautaire pour la reconnaissance et le respect des droits; Renforcement effectif des droits légaux au niveau local.
Politique	Connaissance du système politique et des moyens d'y accéder; Participation dans des activités ou groupes à caractère politique; Exercice du droit de vote.	Implication des femmes dans le système, ou les campagnes politiques locales; Représentations dans les instances gouvernementales locales.
Psychologique	Confiance et estime de soi; Bien-être émotionnel et psychologique.	Conscience collective des situations d'injustice, de subordination, d'infériorité et des moyens potentiels de mobilisations; Identité collective.

Source : Ce tableau est adapté de celui présenté par Malhotra, Schuler et Boender (2002) « Commonly Used Dimensions of Empowerment and Potential Operationalization in the Household, Community, and Broader Arenas ».

Lors de notre descente sur le terrain, nous avons essayé de poser des questions à travers le questionnaire, qui toucheraient toutes les sphères de pouvoir afin de nous permettre d’avoir une bonne idée d’ensemble de la position des femmes de la région du Sud qui ont eu accès au microcrédit.

Mayoux, affirme que l’empowerment des femmes ne peut être assumé comme étant une conséquence automatique de l’accès à des services de microfinance, car pour se faire elle doit être planifiée comme un élément intégral d’un programme de microfinance. Car l’empowerment doit mener vers des transformations qui permettront aux femmes de sortir ou du moins d’être conscientes de ce qui les entoure et de critiquer les structures patriarcales qui les contraignent.

Tableau 5 : résumé des caractéristiques méthodologiques de l’étude



2.2 L'opérationnalisation des variables

L'élaboration du cadre opératoire de la recherche, appelé aussi l'opérationnalisation des variables, est l'étape qui précède la phase méthodologique. Il a pour but essentiel de réduire le niveau d'abstraction des variables d'une part, et d'autre part, spécifier la manière dont le chercheur fera ses observations en tenant compte de ce dont il observera en vue de procéder à la vérification des hypothèses de recherche. Effectivement, ces dernières indiquent les relations qui seront vérifiées entre les variables d'intérêt. Se rapportant aux recherches effectuées antérieurement, nous proposerons des définitions opérationnelles des variables à l'étude. Ces dites définitions reflèteront les variables de manière concrète, observable et mesurable. Pour y arriver, nous identifions des indicateurs en termes de comportements, manifestations ou caractéristiques observables que l'on peut s'attendre d'observer lorsque la variable d'intérêt est présente (Baillargeon, 2003). Ces indicateurs sont repérés dans un questionnaire auquel les participants auront à remplir. Par conséquent, l'opérationnalisation des variables citées précédemment s'effectuera comme suit : (voir tableau 6). Les indicateurs que nous venons d'énumérer ici-bas représentent des caractéristiques observables des variables à l'étude. Toutefois, nous n'avons nullement la prétention de traduire en termes concrets, mesurables et observables toutes les dimensions d'une variable. Car, une définition opérationnelle n'est rien d'autre qu'une approximation de la réalité.

Tableau 6 : opérationnalisation des variables

Variables d'intérêt	Variables de contrôle (indicateur)	Opérationnalisation dans le questionnaire
La microfinance	Le microcrédit (destination)	QA ; QE, Q21
	L'épargne	QD ; Q5 ; Q16, Q20
L'empowerment	Conditions de vie (revenu)	QC ; Q14 ; Q17 ; Q18
	Liberté de mouvement	Q12 ; Q10
	Autonomie (liberté de faire ses propres choix)	Q3 ; Q4 ; Q11
	Confiance et estime de soi	QB ; Q9
	Prise des décisions au sein du foyer	Q1 ; Q2 ;

CONCLUSION : nous avons exposé ici les motifs, les objectifs et les questions qui guident notre démarche de recherche. La microfinance se propose de soutenir les femmes dans leur rôle économique, en leur octroyant du crédit et d'autres services financiers. Les IMF espèrent aussi contribuer à leur *empowerment* dans d'autres domaines, soit par effet d'entraînement partant de leur acquisition de pouvoir économique, soit par diverses stratégies d'action mises en œuvre et qui diffèrent selon les approches des institutions. Nous pouvons dire que le modèle d'analyse de Linda Mayoux (1998, p. 73-97) peut tout à fait être mis en application dans la région du Sud. Les initiatives locales, notamment menées par les femmes, y sont nombreuses et la thématique *d'empowerment* des femmes est une des formes possibles *d'empowerment* visées par le modèle. Ainsi, nous avons aussi détaillé en sus dans ce chapitre les stratégies et outils méthodologiques utilisés dans ce mémoire pour traiter notre question de recherche. Linda Mayoux (genfinance) présente des façons d'intégrer l'autonomisation des femmes en précisant qu'il faudra que la microfinance prenne un engagement beaucoup plus clair en faveur de l'égalité des genres. Le terme d'égalité est utilisé ici, non pas dans le sens de la similitude mais de l'égalité de choix et d'opportunité. Il est utilisé de préférence au terme «équité» qui a été détourné par le droit conservateur pour justifier les différences et les divisions existantes entre les sexes.

CHAPITRE IV: PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS

INTRODUCTION

Dans ce chapitre, nous présentons l'influence des services de la microfinance sur *l'empowerment* des femmes. Notre analyse s'appuie sur les données collectées auprès des femmes dans la région du Sud au travers d'un questionnaire. Nous allons dans ce chapitre revenir sur les hypothèses, afin de les confirmer ou les infirmer. Il sera question pour nous de faire une analyse et une synthèse des différents résultats obtenus et d'en donner une conclusion générale de notre étude.

SECTION I: PRÉSENTATIONS ET ANALYSE DES STATISTIQUES DESCRIPTIVES

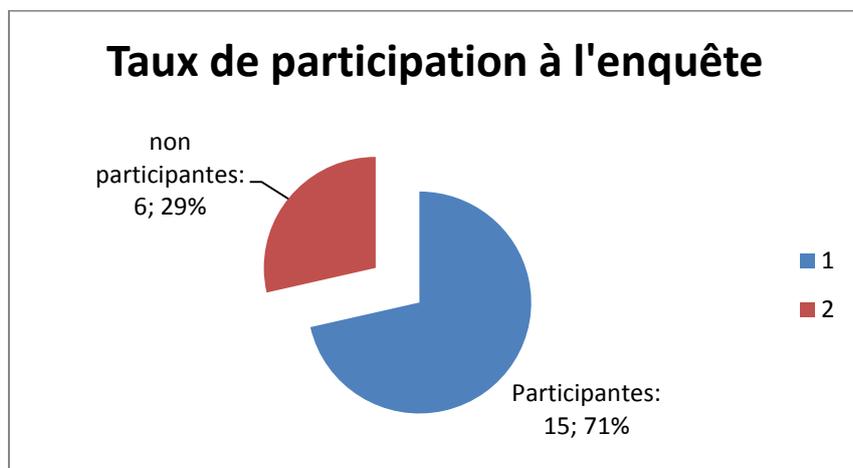
I. Dépouillement de l'enquête : H2 le microcrédit améliore les conditions de vie des bénéficiaires

Les questions 13, 14, 15, 17, 18 et 21 concernent *l'empowerment* économique des femmes bénéficiaires du microcrédit. Ces questions sont relatives au revenu, aux conditions de vie et au bien-être de la famille et sont représentatives par rapport à l'hypothèse 1 et 2, ce tableau nous présente donc l'effectif et le pourcentage pour chaque question suivant le degré d'accord et de désaccord des femmes interrogées.

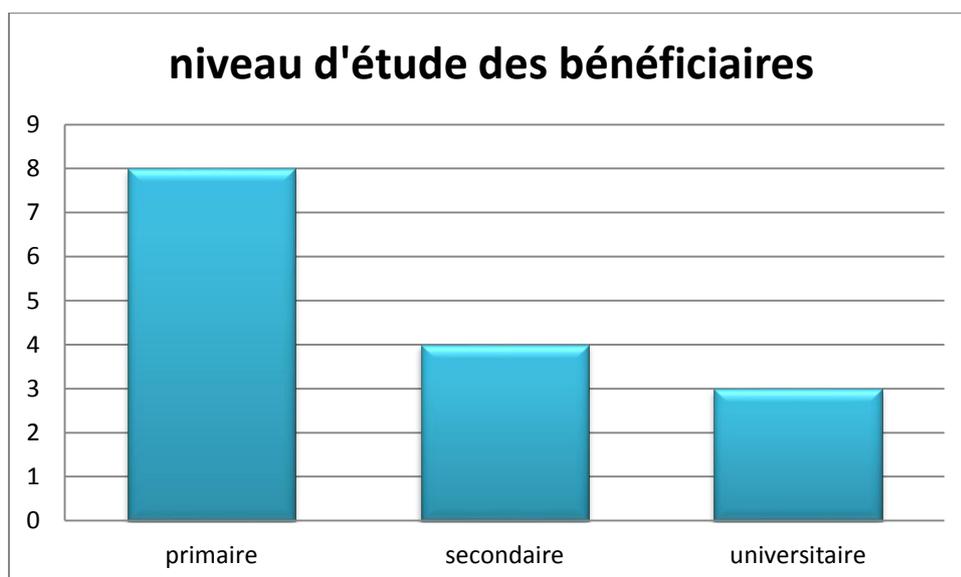
Tableau 7 : dépouillement de l'enquête : H1, H2

questions	En désaccord		neutre		En accord		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Q 13	3	20	2	13.33	10	66.67	15	100
Q 14	1	6.67	2	13.33	12	80	15	100
Q 15	2	13.33	0	0	13	86.67	15	100
Q17	1	6.67	1	6.67	13	86.67	15	100
Q 18	2	13.33	2	13.33	11	73.34	15	100
Q 21	2	13.33	1	6.67	12	80	15	100

Sur notre population de 21 femmes, 15 ont participé à l'enquête et 6 pas du tout ; ce qui est représenté par le graphique 1 suivant :

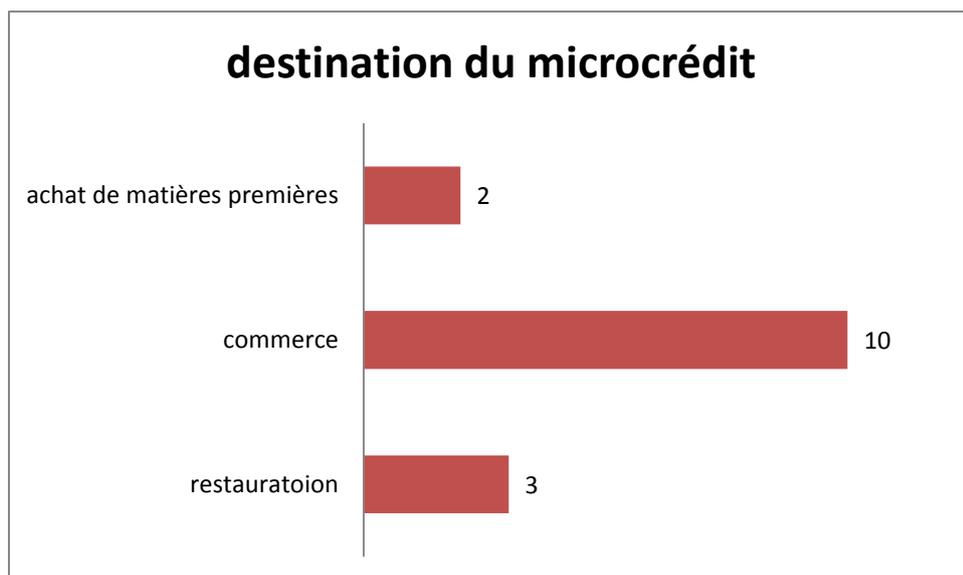


Graphique 1: Taux de participation à l'enquête



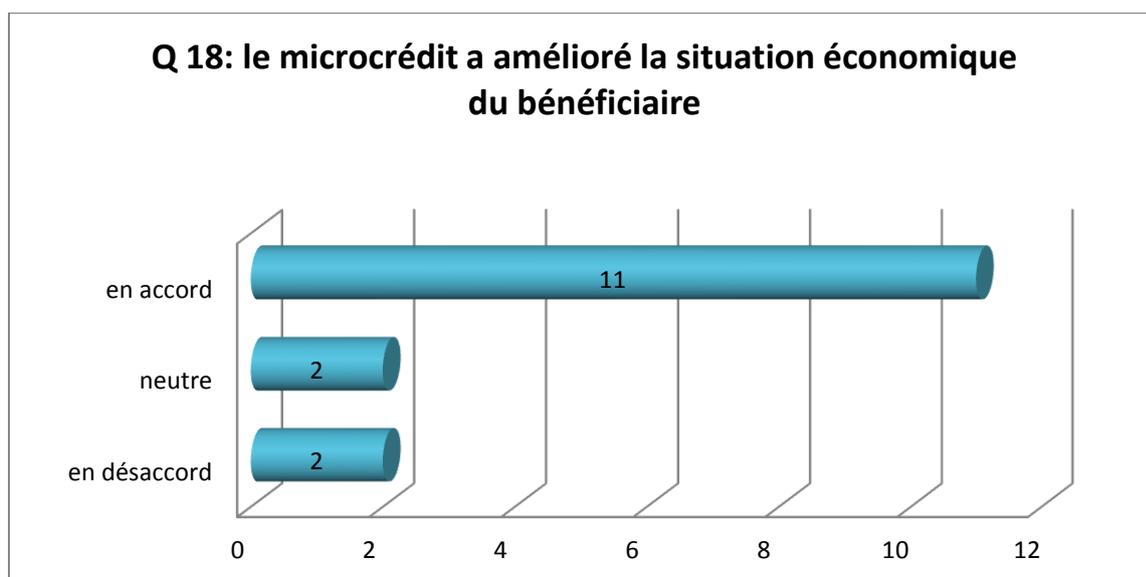
Graphique 2: niveau d'étude des bénéficiaires

Nous remarquons à partir du graphique N° 2 que, le niveau d'étude des bénéficiaires est majoritairement le primaire, soit 8 femmes (53,33%), trois femmes sur 15 seulement ont un niveau universitaire (20%) ; tandis que 4 femmes ont un niveau secondaire (26,67%). Ces données montrent bien que le niveau d'études des femmes n'est pas assez élevé dans la région du Sud.

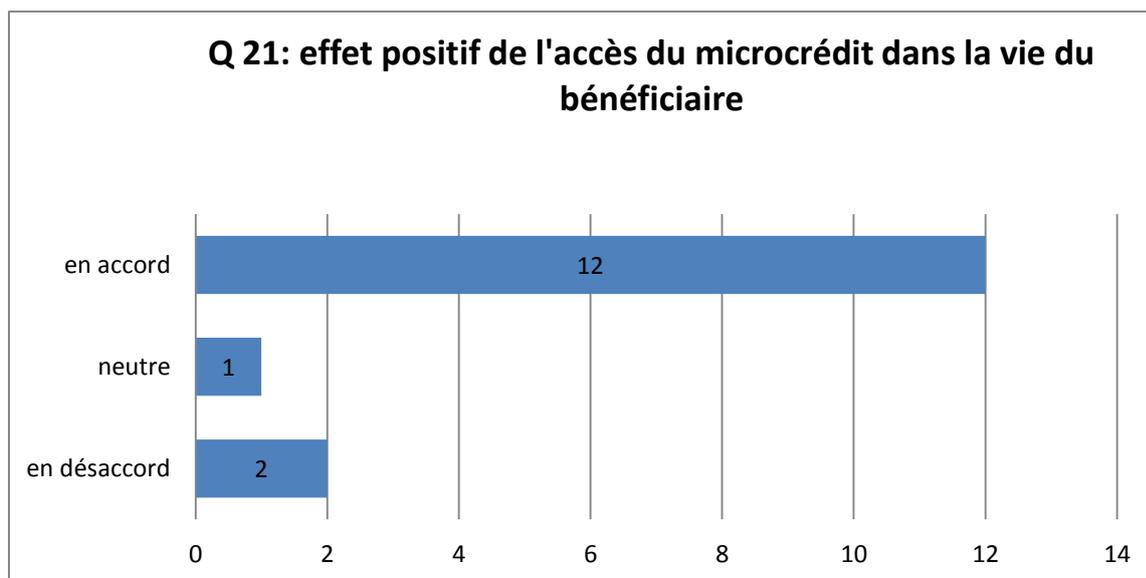


Graphique 3: destination du microcrédit

Sur les 15 bénéficiaires interrogées, 13.33% soit 2 femmes ont demandé un crédit pour acheter la matière première nécessaire pour renforcer leur activité, seulement 20% soit 3 femmes ont développé leur activité dans la restauration, tandis que 66.67% soit 10 femmes ont développé une activité commerciale (poissonnerie, vente des premières nécessités...). Nous pouvons donc conclure que l'accès au microcrédit est plus destiné pour le développement des petites activités commerciales.



Graphique 4: Q 18: le microcrédit améliore la situation économique du bénéficiaire



Graphique 5: Q 21 : effet de l'accès du microcrédit sur la vie des bénéficiaires

II. Dépouillement de l'enquête : H3 il existe une relation positive entre l'accès au service d'épargne et l'autonomie des femmes de la région du Sud

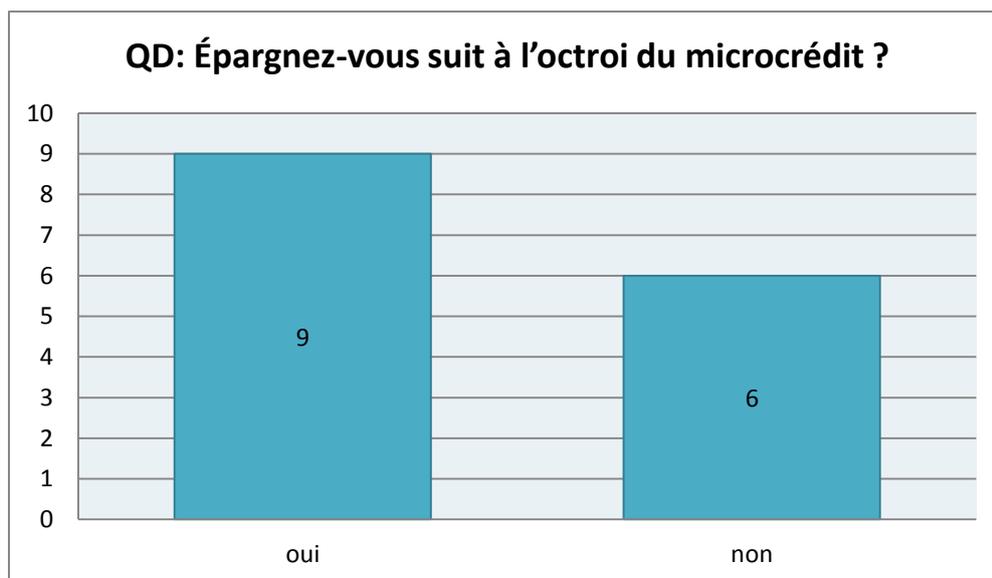
Les questions 2, 3, 4, 5, 6, 10 et 12 sont quant à elles relatives à l'autonomie de la femme et concerne la prise de décision au sein du foyer, la liberté de mouvement, la confiance en soi et estime de soi. Elles sont donc représentatives de l'hypothèse 3.

Tableau 8 : dépouillement de l'enquête : H3

questions	En désaccord		neutre		En accord		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Q 2	4	26.67	8	53.33	3	20	15	100
Q 3	3	20	6	40	6	40	15	100
Q 4	3	20	9	60	3	20	15	100
Q 5	3	20	5	33,33	7	46,67	15	100
Q 6	4	26.67	8	53.33	3	20	15	100
Q 10	3	20	10	66.67	2	13.33	15	100
Q 12	2	13.33	12	80	1	6.67	15	100

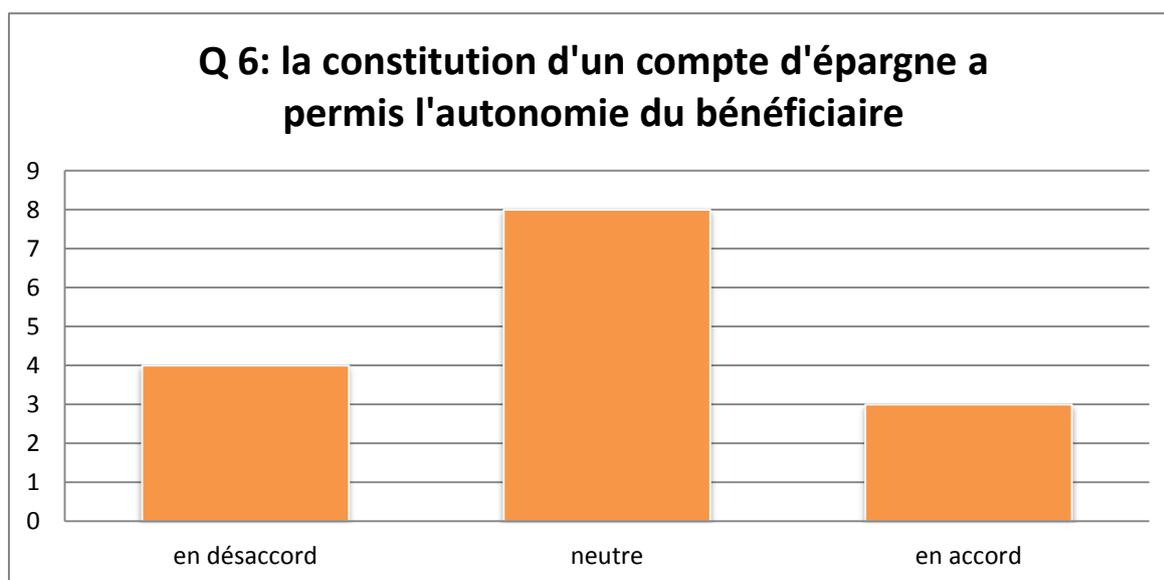
Au vue des deux tableaux précédents, nous pouvons conclure que le micro crédit ainsi accordé permet donc au bénéficiaire de :

- subvenir à ses besoins essentiels : manger, dormir, envoyer les enfants à l'école.
- relancer son activité
- lancer une activité génératrice de revenus, cela doit permettre de lancer une activité ou de développer une activité existante.



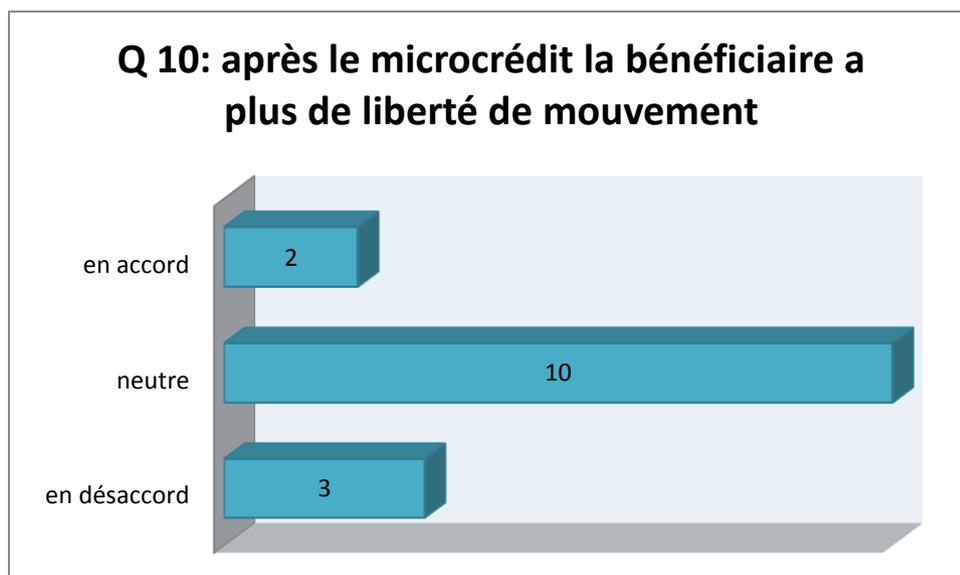
Graphique 6: Q D : Épargnez-vous suite à l'octroi du microcrédit ?

Nous pouvons noter à partir du graphique 6 que parmi les 15 femmes interrogées, 9 d'entre elles soit 60% épargnent et 6 n'épargnent pas après avoir eu accès au microcrédit.



Graphique 7: l'épargne permet l'autonomie du bénéficiaire

À partir du graphique 7, nous pouvons dire que la majorité des femmes qui bénéficient du service d'épargne dans une microfinance pensent que ce service n'est pas source de leur autonomie, en d'autre terme, l'autonomie des femmes ne dépend pas forcément du service d'épargne, car 8 femmes sur 15 soit 53,33% ne sont ni d'accord ni en désaccord à cette question. Tandis que 4 femmes soit 26,67 sont en désaccord alors que 3 seulement sont d'accord que l'épargne leur a permis d'être autonomes.



Graphique 8: après le microcrédit la bénéficiaire a plus de liberté de mouvement

Nous remarquons que 10 femmes sur 15, soit 66,67% sont indécises quant à la question 10, à savoir si le microcrédit a eu un effet sur leur liberté de mouvement, tandis que 2 soit 13,33% sont d'accord qu'elles ont eu plus de liberté de mouvement après l'accès au microcrédit et 3 femmes soit 20% ne sont pas d'accord.

SECTION II : RÉSULTATS ET ANALYSES STATISTIQUE DES DONNÉES

I. présentation et analyse des résultats du test de khi-deux

Pour l'analyse des données, le logiciel SPSS a été utilisé pour présenter statistiquement les résultats. Les caractéristiques et variables de l'échantillon sont décrites avec des statistiques descriptives. Étant donné que cette recherche est de type quantitatif qui repose sur une approche hypothético-déductive, il devient nécessaire d'émettre les hypothèses sous forme d'hypothèses statistiques. Par conséquent, les trois hypothèses de recherche formulées précédemment se traduisent pour fins d'analyses statistiques de la façon suivante :

H 1 : il existe une relation positive entre l'accès aux services de microfinance et l'empowerment économique des femmes ($p < 0,05$).

H 2 : l'accès au microcrédit améliore les conditions de vie de la famille ($p < 0,05$).

H 3 : il existe une relation positive entre l'accès au service d'épargne et l'autonomie des femmes de la région du Sud ($p < 0,05$).

Cependant, une hypothèse statistique doit être testée contre une hypothèse concurrente afin d'être confirmée ou infirmée. Voilà pourquoi nous avons adhéré au principe selon lequel nous testons l'hypothèse nulle ou H_0 ($H_0 : p > 0.05$) contre l'hypothèse de recherche. L'hypothèse nulle (H_0) est celle selon laquelle la relation anticipée dans l'hypothèse de

recherche (H1) n'existe pas, donc qu'il n'y a pas de différence entre les deux variables. Pour la rejeter, le chercheur devrait avoir suffisamment d'évidences contre elle.

Ainsi, H1 décrivant la relation anticipée entre le microcrédit et *l'empowerment* des femmes sera confirmée si les analyses statistiques nous permettent de rejeter hors de tout doute raisonnable Ho. Ce que le chercheur pourra faire si la probabilité qu'il rejette Ho alors que Ho est vrai est très minime. Cette probabilité d'erreur est appelée le niveau de signification et est symbolisée par P, tel que $P < 0.05$. Habituellement en sciences sociales, on considère acceptable que cette probabilité soit inférieure ou égale à 5%. Ce qui traduit vraisemblablement que le chercheur doit être sûr à 95% que les relations statistiques révélées par ses analyses sont bien réelles et qu'elles ne sont pas le fruit du hasard. Par contre, on ne prouve jamais que quelque chose est vrai en statistique. Donc, la confirmation de H1 ne nous permettra pas d'avancer que la théorie dont elle émane soit vraie ; on ne pourra dire qu'en effet que cette confirmation augmente la vraisemblance de la théorie (Baillargeon, 2003).

Contrairement à l'hypothèse nulle, l'hypothèse H1 postule qu'il existe une différence entre les deux variables, l'existence de cette différence permet d'affirmer que *l'empowerment* des femmes (Y) dépend du microcrédit (X) et donc de tirer la conclusion que le microcrédit (X) favorise *l'empowerment* des femmes (Y). En d'autre terme que l'accès au service des microfinances est bel et bien la cause de *l'empowerment* des femmes. Notons que « p » est l'erreur alpha, soit la probabilité ou le risque de commettre une erreur en déclarant qu'il existe une différence significative entre le microcrédit et *l'empowerment* des femmes. Les résultats du test de khi-deux sont les suivants :

Tableau 9: Tests du khi-deux (H1)

	Valeur	ddl	Sig. asymptotique. (bilatérale)
khi-deux de Pearson	,156^a	1	,000
Rapport de vraisemblance	,147	1	,000
Association linéaire par linéaire	,150	1	,000
N d'observations valides	15		

a. 7 cellules ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 7,50.

Nous avons effectué les tests du khi-deux entre les deux variables analysées plus haut pour confirmer leurs relations de dépendance. Nous observons à partir du tableau 9 que le résultat du test ou valeur est de 0,156; que le degré de liberté (dl) est égale à 1 et que la signification asymptotique (bilatérale) est égal à zéro (0,000); Donc, nous devons rejeter l'hypothèse nulle selon laquelle il n'y a pas de relations entre les variables en cause, puisque le degré de signification de ces liens est inférieur à 5% (Sig = 0,000 < 0,05). Nous pouvons à présent confirmer notre hypothèse statistique H1, et dire que *l'empowerment* des femmes dépend fortement de l'accès aux services des microfinances ou que ce dernier influence fortement *l'empowerment* des femmes. L'accès aux services des microfinances est la cause de *l'empowerment* des femmes puisque H0 est rejetée. L'hypothèse H1 : il existe une relation positive entre l'accès aux services de microfinance et *l'empowerment* économique des femmes est donc confirmée.

Tableau 10: Tests du khi-deux (H2)

	Valeur	ddl	Sig. asymptotique. (bilatérale)
khi-deux de Pearson	,565^a	1	,039
Rapport de vraisemblance	,292	1	,043
Association linéaire par linéaire	,205	1	,018
N d'observations valides	15		

Toutefois, des tests du khi-deux ont été réalisés pour savoir s'il y a des liens de dépendance entre l'accès au microcrédit et les conditions de vie du bénéficiaire. Par suite, nous avons vu au niveau du tableau ci-dessous que le degré de signification des relations entre ces deux variables est inférieur à 5% (Sig = 0.039 < 0.05). Donc, l'hypothèse selon laquelle il existe un lien entre ces deux variables peut être acceptée. Alors, ces considérations nous permettent d'avancer que l'accès au microcrédit améliore les conditions de vie du bénéficiaire, car H0 a été rejetée et H2 confirmée.

Tableau 11: Tests du khi-deux (H3)

	Valeur	ddl	Sig. asymptotique. (bilatérale)
khi-deux de Pearson	4,808^a	1	,196
Rapport de vraisemblance	3,901	1	,251
Association linéaire par linéaire	,640	1	,330
N d'observations valides	15		

Par contre, existe-t-il un lien de dépendance ou d'indépendance entre le service d'épargne et l'autonomie des femmes ? Au niveau du tableau suivant, les tests du khi-deux nous ont fait observer que le seuil de signification des relations entre ces deux variables est égal à 0.196. Ce qui nous laisse croire qu'il n'existe pas de relation entre le service d'épargne et l'autonomie, car le degré de signification des liens est supérieur à 5 % (Sig = 0.196 > 0.05). Donc, l'autonomie des femmes de la région du Sud ne dépend pas probablement de l'accès au service d'épargne. L'hypothèse H0 selon laquelle il n'existe pas un lien dépendance entre l'accès à l'épargne et l'autonomie a été acceptée, tandis que H3 a été rejetée. Donc, l'autonomie des femmes de la région du Sud ne dépend pas de l'accès au service d'épargne.

II. Analyse et synthèse des résultats

La représentation graphique de la question N°21 qui montre l'effet de l'accès au microcrédit dans la vie des bénéficiaires, Selon les données issues de notre enquête, on constate que 80% des femmes enquêtées ressentent une évolution de leur condition de vie, dû au revenu de leur activité financée par le microcrédit, contrairement à 13.33% des femmes qui ne constatent pas une amélioration de leur niveau de vie. Et une femme seulement (soit 6.67%) est indécise quant à l'effet du microcrédit. Ce taux de satisfaction peut être expliqué par le fait que l'accès à un emploi, et plus généralement à un revenu est essentiel à l'amélioration des conditions de vie de l'individu. D'après le tableau de dépouillement lié à l'hypothèse 1 et 2 (tableau 7), les résultats de l'étude laissent apparaître que : 10 femmes sur 15 sont d'accord que leur revenu a augmenté (Q13) tandis que 3 seulement ne sont pas d'accord et 2 sont indécises, 12 femmes sur 15 sont d'accord que leur condition de vie se sont améliorées (Q14) ; 11 femmes sur 15 sont d'accord que le microcrédit a amélioré leur situation économique (Q18) et enfin 12 femmes sur 15 sont d'accord pour dire que l'accès au microcrédit a un effet positif au sein de leur foyer (Q21). Nous remarquons aussi que, 13 femmes sur 15 sont majoritairement

d'accord aux questions 15 et 17, c'est-à-dire qu'elles sont d'accord que, les bénéfices générés par leur activité financée par le microcrédit sont en grande partie destinés pour la nutrition, la santé, la scolarité des enfants, équipements de la maison... les conditions de vie se trouvent donc améliorées grâce au microcrédit. En considérant l'ensemble des bénéficiaires, les réponses indiquent que le microcrédit agit de façon positive sur la situation économique des ménages qui en bénéficient, ceci en augmentant leur revenu et par conséquent leur niveau de vie. 80% des bénéficiaires enquêtés ayant des enfants scolarisés affirment avoir améliorés les conditions de scolarisation de leurs enfants. Les bénéficiaires mariées, ayant des enfants scolarisés, pensent que leurs revenus issus du microcrédit ont permis d'améliorer la situation de leurs enfants dans ce domaine. Au vu des graphiques ci-dessus et des tests de khi-deux, nous pouvons conclure que l'accès au microcrédit améliore les conditions de vie des femmes bénéficiaires dans la région du Sud.

Concernant l'hypothèse 3, le tableau de distribution des réponses au questionnaire des questions 2, 3, 4, 5, 6, 10 et 12 nous montre que, dans l'ensemble, en ce qui concerne l'autonomie des femmes, celles-ci sont neutres à ce sujet. Nous remarquons que 8 femmes sur 15 sont indécises quant à la participation à la prise de décision au sein du foyer tandis que 3 seulement sont d'accord et 4 en désaccord (Q2) ; 12 femmes sur 15 sont neutres quant à la permission de rendre visite aux proches, tandis que 2 sont d'accord et une seule en désaccord. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que l'épargne n'a pas une influence sur l'autonomie des femmes, car les femmes soumises à ce questionnaire sont indécises quant aux changements par rapport à leur confiance et estime de soi, la prise de décision, la liberté de mouvement. Notons néanmoins que, l'épargne est perçue à travers son usage, l'épargne s'apparente à un moyen de résoudre des problèmes pour soi et pour les autres. Elle est vue dans ces conditions comme un bien à la fois individuel et collectif. L'épargne confère donc une sorte de prestige, un statut : celui qui possède des biens et qui sait les garder ou qui les garde autrement que les autres.

Par ailleurs, le test de khi-deux relatif à l'hypothèse (tableau 9) nous montre qu'il existe une relation de dépendance entre l'accès aux services de microfinance et *l'empowerment* des femmes. En d'autres termes, *l'empowerment* économique est la conséquence de l'accès aux services de microfinance car ($\text{Sig} = 0,000 < 0,05$). Quant à l'hypothèse 2, la valeur 0,565 du test est de avec un degré de significativité de 0,039, ce qui montre un lien entre l'accès au microcrédit et les conditions de vie des bénéficiaires car ; cette hypothèse a donc été confirmée car ($\text{Sig} = 0,039 < 0,05$). Par contre, le test de khi-deux par rapport à l'hypothèse 3 a montré un degré de significativité de 0,196 ce qui a permis de dire qu'il n'y a aucune relation entre le service d'épargne et l'autonomie des bénéficiaires car ($\text{Sig} = 0,196 > 0,05$) et donc de

conclure que l'autonomie des femmes ne dépend pas de l'accès au service d'épargne et donc de rejeter l'hypothèse 3.

En définitive, nous retenons que l'hypothèse principale (H1) selon laquelle l'accès services des microfinances *l'empowerment* des femmes a été confirmée ; de même que l'hypothèse 2 : le microcrédit améliore les conditions de vie des bénéficiaires, tandis que l'hypothèse 3 selon laquelle il existe une relation positive entre l'accès au service d'épargne et l'autonomie des femmes de la région du Sud a été rejetée.

CONCLUSION : l'évaluation de *l'empowerment* est clairement orientée vers des valeurs, des perceptions, un ressenti : les projets *d'empowerment* des femmes ont pour but d'aider ces femmes à s'aider elles-mêmes. L'évaluation n'est donc pas uniquement un exercice qui sert à rendre des comptes, mais elle doit s'inscrire dans les processus, non seulement pour les rendre « évaluables », mais aussi pour que les femmes se les approprient et les développent d'avantage. Car in fine, les projets *d'empowerment* se laissent mal brider par des indicateurs objectivement vérifiables. Le microcrédit peut être un vecteur *d'empowerment* des femmes lorsque toutes les conditions sont réunies ; en augmentant les revenus des femmes, le microcrédit permettrait aux femmes de contribuer financièrement aux charges de leur famille et donc de gagner en autonomie. Ces microcrédits permettent aux emprunteurs d'ouvrir une petite activité professionnelle qui sera source de revenus et donc d'émancipation. Faire l'état des lieux sur les travaux existants sur la condition de la femme dans la région du Sud a été une tâche ardue. Notre première difficulté est d'ordre bibliographique. Nous nous sommes aussi confrontée à la non disponibilité des responsables des IMF. Ces derniers étaient pris par des raisons professionnelles. Et enfin celles rencontrées sur le terrain (non collaboration des femmes).

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

Cette deuxième partie était consacrée à la présentation des caractéristiques méthodologiques de l'étude (CHAPITRE 3) et la présentation et l'analyse des résultats (CHAPITRE 4). Il en ressort que Les analyses faites à partir des données que nous avons collectées sur le terrain nous ont permis de constater que le microcrédit est un outil *d'empowerment* économique et social. En effet le microcrédit a permis aux femmes bénéficiaires de se prendre en charge, il a ainsi participé à la création des microentreprises et a ouvert des portes vers une initiative entrepreneuriale.

L'hypothèse sur l'influence du microcrédit sur le niveau de vie des bénéficiaires nous a permis de constater que l'accès au microcrédit entraîne une évolution positive sur un certain nombre de variables (telles que l'amélioration de l'alimentation, la scolarisation des enfants...). D'une part on constate que la majorité des bénéficiaires trouvent que le microcrédit et l'activité issue de ce dernier ont amélioré leur niveau de vie, mais d'autre part on enregistre que l'effet du microcrédit chez les femmes n'est pas le même sur toutes les femmes car le degré d'accord et de désaccord aux questions l'a bien montré. Tandis que l'hypothèse sur l'autonomie des femmes a été rejetée. Le microcrédit selon certaines recherches a permis à l'autonomisation des femmes, et à l'amélioration de leur statut social. Les différentes considérations évoquées tout au long de la réalisation des travaux liés à cette étude justifient la thèse selon laquelle : « Une recherche scientifique ouvre la voie à un nouveau questionnement ». En effet, d'autres possibilités de recherches peuvent être envisagées à partir des résultats découlant de cette étude.



CONCLUSION GÉNÉRALE

L'objectif principal de cette étude était d'étudier la relation entre l'accès aux services de la microfinance et *l'empowerment* des femmes qui vivent dans la région du Sud. L'étude s'intègre dans la thématique de la microfinance comme moyen *d'empowerment* des femmes. Le choix du sujet était motivé par la controverse sur la microfinance comme moyen d'automatisation des femmes. En effet, à la suite de l'expérience de microcrédit de la Grameen Bank dans les années 1970 au Bangladesh, la microfinance a connu une expansion vers les autres pays en développement. Mais, son impact sur les populations cibles, les femmes particulièrement, a suscité un débat et des controverses. C'est d'ailleurs ce qui justifie notre question générale de recherche à savoir : l'accès aux services de la microfinance permet-il *l'empowerment* des femmes dans la région du Sud ? Cette interrogation a engendré la formulation des hypothèses suivantes : H1 : l'accès aux services de microfinance a un effet positif sur *l'empowerment* économique des femmes de la région du Sud ; H2 : l'accès au microcrédit améliore le niveau de vie des bénéficiaires ; H3 : le service d'épargne influence positivement sur l'autonomie des femmes de la région du Sud. Pour répondre à ces questions, nous avons privilégié une approche méthodologique principalement quantitative. À cet effet, nous avons procédé à une distribution de questionnaire à l'échantillon constitué de 15 femmes. Nous avons analysé les données à partir du logiciel SPSS en faisant les tests de khi-deux pour faire ressortir les relations de dépendance ou d'indépendance entre nos variables. Et les résultats de cette étude, montrent que l'octroi du microcrédit joue un très grand rôle dans le processus d'autonomisation des femmes. Ainsi, les hypothèses 1 et 2 ont été confirmées alors que l'hypothèse 3 a été rejetée. Néanmoins cette étude montre une amélioration au processus *d'empowerment* des femmes grâce aux services de la microfinance. Sur la base des études antérieures, nous constatons qu'il y'a un impact positif et négatif de la microfinance sur *l'empowerment* des femmes. En effet, de nombreux auteurs ont montré les effets positifs sur le plan individuel de l'automatisation des femmes via l'accès au microcrédit, et tous sont d'accord qu'après ce processus, la condition de vie familiale est nettement améliorée et la femme participe dans les prises de décision au foyer. Néanmoins, d'autres auteurs expliquent aux travers des études faites que cette automatisation de la femme apporte plutôt au sein du foyer des tensions et donne plus de pressions et de responsabilités à la femme. Mayoux (1997) poursuit en expliquant que l'impact d'un programme de microfinance varie aussi selon les femmes.

Malgré sa contribution, notre étude comporte toutefois des limites à souligner. Par ailleurs, du fait de la nature quantitative de notre recherche, une certaine limite de l'étude réside dans l'impossibilité de généraliser les résultats obtenus à l'ensemble de la région du Sud. Dans une recherche quantitative, Fortin (2010) explique qu'un échantillon est représentatif s'il peut, en

raison de ses caractéristiques, se substituer à l'ensemble de la population cible. Ainsi, les 15 participantes à cette étude sont-elles représentatives par rapport à l'ensemble des femmes ayant eu accès aux services d'une microfinance dans la région du Sud? D'ailleurs, il semble difficile d'estimer cette population de femmes puisque nous n'avons pas été capables, sinon le temps nécessaire, d'identifier avec justesse toutes les microfinances dans la région du Sud.

Au vue de ces enseignements, afin que les IMF atteignent leur objectif *d'empowerment* des femmes, nous pouvons formuler les recommandations suivantes :

- Les IMF doivent recueillir des informations sur les conditions et le niveau de vie des potentiels bénéficiaires au moment où ils adressent leur demande de microcrédit. Ceci permettra de mieux mesurer ultérieurement l'effet de l'accès de leurs services sur les bénéficiaires en comparant la situation avant microcrédit à celle d'après ; pour ce faire, les structures doivent envoyer aux clients un questionnaire standardisé régulièrement (deux à trois fois par année) par leur direction générale. Ceci Pour permettent aux chefs d'agences de cerner les défis auxquels ils font face sur le terrain afin de mieux les suivre pour l'amélioration de la capacité à continuer à mener l'activité génératrice de revenus de manière autonome (l'autonomie financière et organisationnelle).

- les IMF pourraient assurer des services complémentaires au microcrédit, et indispensables pour renforcer le pouvoir d'actions des femmes : des services éducatifs sur l'alphabétisation, des formations de gestion etc. Car l'accès au capital ne permet pas à lui seul de libérer l'esprit d'entreprise et de créer ainsi une source de revenus satisfaisante, car la « prise de conscientisation » permet *l'empowerment* (Le Bossé, 1995). Elle constitue un indicateur clef du processus *d'empowerment*.

De nombreuses études ont tenté d'établir un lien de causalité entre l'entrepreneuriat féminin et *l'empowerment* des femmes. Ainsi, pour certains auteurs, l'entrepreneuriat féminin demeure le point d'entrée clé pour améliorer l'autonomisation des femmes à travers l'Afrique francophone et dans le monde, car l'autonomisation des femmes est devenue un vecteur majeur pour atteindre leur bien-être, leur permettre d'acquérir des droits et réduire la pauvreté du ménage (Golla et al. 2011).

BIBLIOGRAPHIE

- ADJOU Baya (2017). « L'étude de l'impact socioéconomique du microcrédit en Algérie cas ANGEM DE BEJEIA », mémoire de master en sciences économique, Université A. Mira de Bejaia.
- Boyé, S., Hajdenberg, J., Poursat, C. (2006). « Le guide de la microfinance : microcrédit et épargne pour le développement », Edition, EYROLLES, p 82.
- CHARLIER S et RYCKMANS H., « *Les mouvements de femmes pour une autre mondialisation* », in Amin S. et Houtart F., *Mondialisation des résistances, L'Etat des luttes*, Forum Mondial des Alternatives, Paris, l'Harmattan, 2002, pp. 245-256.
- CHARLIER S., « *L'empowerment des femmes dans les organisations de commerce équitable: une proposition méthodologique* », in AUROI C. et YEPEZ D., CASTILLO I. (dir), *Economie Solidaire et Commerce Equitable*, UCL/Presses Universitaire de Louvain, IUED, Genève, 2006, pp.87-109.
- CHARLIER S., YEPEZ D., CASTILLO I., ANDIA E., « *Place de l'économie sociale dans la valorisation économique et sociale des produits andins, impacts sur les femmes* », Recherches en appui à la politique de coopération au développement, CIUF, Louvain –la neuve, 1998.
- Danny Roy (2006). « La participation et l'appropriation dans l'utilisation de la microfinance comme outil de developpement » ; www.poisant.uqam.ca.
- DESSY S. et EWOUDOU J., 2006 – *Microfinance and Female Empowerment*. Centre interuniversitaire sur le risque, les politiques économiques et l'emploi, Université Laval (Cahier de recherche/Working Paper 06-03).
- Élisabeth HOFMANN et Kamala MARIUS-GNANOU « La microfinance et les femmes pauvres : état du débat - Le microcrédit est-il le faux-nez du néolibéralisme ? Les Cahiers d'Outre-Mer, 2007, n° 238, p. 217-233.
- GOODMAN P. (2003) "Fonds d'Investissement Internationaux – Mobilisation des investisseurs vers la microfinance", Luxembourg, ADA – Appui au Développement Autonome.
- GREEN C., 2002 – « Micro-crédit ou maxi-usure ». *Courrier international*, Paris, n° 611, p. 44.
- Gubert F. and Roubaud F. (2005), "Analyser l'impact d'un projet de microfinance : l'exemple de Madagascar ", document de travail DIAL. 2006b. "La microfinance mise en péril par le néolibéralisme." *Débats autour de la microfinance et de l'exclusion bancaire*. Toulouse: CERISES.

[<http://w3.cerises.univtlse2.fr/download/down/microfinance%20et%20lib%E9ralisme.pdf>]

(accès le 2 juin 2009).

- GUÉRIN I., 2001 – « Microfinance et autonomie féminine ». Lyon : Centre Auguste et Léon Walras, Université Lyon 2-CNRS (Working paper n° 240).
- HASHEMI SYED M. et al., 1996 – “Rural credit programs and women’s empowerment in Bangladesh”. *World development*, vol. 24, n° 4, p. 635-653.
- HOFMANN E. et MARIUS-GNANOU K., 2003 – « Le microcrédit pour les femmes pauvres– Solution miracle ou cheval de Troie de la mondialisation ? État du débat ». In : BISILLIAT Jeanne, dir. – *Regards de femmes sur la globalisation*. Paris : Éditions Karthala.
- HOFMANN É. et MARIUS-GNANOU K., 2003 – « Le microcrédit pour les femmes pauvres – Solution miracle ou cheval de Troie de la mondialisation ? État du débat ».
- HOFMANN E. et MARIUS-GNANOU K., 2005 – « Empowerment des femmes et microfinance en Inde : entre relativisme culturel et instrumentalisation ». In : GUÉRIN Isabelle, et al. – *Microfinance en Asie : entre traditions et modernités*. Paris/Pondicherry : Karthala/IRD/IPF.
- Janet DURANTE (2016). « La microfinance, un outil pour l’empowerment des femmes : Cas particulier des Caisses d’Epargne et de Crédit fondées par l’Association Tin Tua, province de la Tapoa, région de l’Est (Burkina Faso) », mémoire en aménagement, de tourisme et d’urbanisme.
- KABEER N., 2005 – “Is Microfinance a ‘Magic Bullet’ for Women’s Empowerment: Analysis of Findings from South Asia”. *Economic and Political Weekly*, (<http://www.epw.org.in/articles/2005/10/9303.pdf-mars2007>)
- LINDA MAYOUX (2006). « micro-finance and the empowerment of women – A Review Of Key Issues». Genève, ILO social finance Unit, 2000, 31 P.
- MACISSAC N., 1997 – *Le rôle du microcrédit pour réduire la pauvreté et favoriser l’égalité des sexes*. Document de travail. Ottawa : Société asiatique des partenaires /South Asian Partnership Canada South Asia Partnership Canada – 1 Nicholas Street, Suite 200 – Ottawa, MARIUS-GNANOU K., 1998 – « L’impact des programmes de développement économique (micro-crédit) sur les femmes en milieu rural : le cas de l’Inde ». In : PREISWERK, Y., dir.
- MARIE LANGEVIN (2009). « Les relations entre la participation aux programmes de microfinance et les processus d’empowerment des femmes », mémoire de maîtrise en Science politique, université LAVAL QUEBEC.

- Marie-Grâce Ikirezi Ngabonzima (2017). « Partenariat interorganisationnel et empowerment dans le secteur de la microfinance : l'influence des relations développées avec les organismes d'appui à la microfinance sur les capacités organisationnelles d'institutions de microfinance au Rwanda », Thèse en développement régional, l'Université du Québec à Rimouski.

- MAYOUX L., «Vers un nouveau paradigme dans les programmes de micro-crédit », in Preiswerk Y. Zwahlen A., Les silences pudiques de l'économie : Economie et rapports sociaux entre hommes et femmes, IUED, 1998, pp.73-97.

- MAYOUX L., 1998 – « L'empowerment des femmes contre la viabilité ? Vers un nouveau paradigme dans les programmes de microcrédit ». In : PREISWERK, Y., dir. – Les silences pudiques de l'économie, Économie et rapports sociaux entre hommes et femmes. Textes réunis par Commission nationale suisse pour l'Unesco, Direction du développement et de la coopération. Genève : Institut Universitaire d'Études du Développement.

- Pearson France (2012) – Méthodologie de la recherche en sciences de gestion – Marie-Laure Gavard-Perret, David Gotteland, Christophe Haon, Alain Jolibert

- SARR F., « *Entreprenariat féminin au Sénégal* » in forum du tiers monde, Paris, L'harmattan, 1998.

- SERVET, JEAN-MICHEL. 2006a Banquiers aux pieds nus. La microfinance. Paris: Odile Jacob.—. FOUILLET C. (2004) "L'évaluation d'impact en microfinance : proposition d'une grille de lecture".

- SEWA. n.d. "Self Employed Women's Association." [<http://www.sewa.org>] (accès multiples entre le 20 mars et le 2 juin 2009).

- THORNE, SALLY E. 2008. "Meta-Synthesis." Dans The Sage Encyclopedia of Qualitative Research Methods. SAGE Publications, [http://www.sageereference.com/research/Article_n265.html] (accès le 17 novembre 2008).

- TINKER I., "Empowerment *just heppened* : *The unexpected expansion of women's organizations*". In Women and gender equity in development theory and practice, eds. Jane Gale summerfield, 268-301. Durham, NC: Duke University Press.

- Yunus, M., Jolis, A. (1997), « Vers un monde sans pauvreté », Ed. J.C. Lattés, Paris

ANNEXE 1**Questionnaire**

Dans le cadre de la préparation de notre mémoire de fin d'année en comptabilité, sous le thème : «MICROFINANCE ET EMPOWERMENT DES FEMMES DANS LA REGION DU SUD». Nous souhaitons enrichir notre recherche par une enquête sur le terrain selon le questionnaire ci-joint. Nous nous engageons à garder l'anonymat de vos réponses qui serviront exclusivement à des fins de recherche scientifique. Il n'y a ni bonne ni mauvaise réponse. Répondez à chacune des questions en choisissant la réponse qui reflète le mieux votre pensée. Ce qui est important, c'est votre opinion. Voici un certain nombre d'affirmations mesurant l'effet de la microfinance sur l'émancipation de la femme. En encerclant le chiffre approprié à votre réponse, dites dans quelle mesure vous êtes en désaccord ou en accord avec chacune de ces affirmations. **Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.**

1. En désaccord
2. Ni en désaccord, ni en accord (neutre ou indécise)
3. En accord

1	2	3
---	---	---

Date :

Nom fictif de la personne :

A. Êtes-vous Bénéficiaire d'un microcrédit provenant d'une microfinance?

- a) Oui
- b) Non

B. C'est la recherche d'une confiance et d'estime de soi qui vous motive à demander un microcrédit

1	2	3
---	---	---

C. Ce qui vous motive à demander un microcrédit est l'amélioration des conditions de vie de la famille

1	2	3
---	---	---

D. Épargnez-vous suit à l'octroi du microcrédit ?

a) Oui

b) non

E. Quel est la destination du crédit reçu ?

a) développement d'une activité dans :

- agriculture (pêche ; élevage...)

- restauration

- service (coiffure, couture, transport, décoration...)

- commerce

b) achat des matières premières

F. Comment l'activité évolue-t-elle ?

a) bien

b) assez bien

c) pas bien

PARTIE I : DONNÉES SOCIOLOGIQUES

G. Âge du bénéficiaire?

a) entre 25 et 33 ans

b) entre 34 et 44 ans

c) 45 ans et plus

H. Quelle est votre situation matrimoniale ?

a) mariée

b) Célibataire

c) veuve

I. Avez-vous des enfants ?

a) Si, Oui, combien d'enfants avez-vous ? 0 1 2 3 4 plus

b) non

J. Niveau d'étude du bénéficiaire ?

a) 1) primaire 2) secondaire 3) universitaire

b. pas d'étude

K. Vous avez acquis le microcrédit depuis : 01ans 02 ans 03 ans plus de 3ans

PARTIE II : QUESTIONS LIÉES À L'ÉMANCIPATION DES FEMMES BÉNÉFICIAIRES

1) Avant l'attribution du microcrédit le bénéficiaire participait rarement à la prise de décision concernant la gestion de la famille

1	2	3
---	---	---

- 2) **Après l'attribution du microcrédit le bénéficiaire participe plus qu'avant à la prise de décision concernant la gestion de la famille**

1	2	3
---	---	---

- 3) **vous demandez l'autorisation à votre mari pour dépenser les revenus issus du microcrédit**

1	2	3
---	---	---

- 4) **la bénéficiaire se sent émancipée ou autonome car elle prend plus de décisions qu'avant au sein du foyer**

1	2	3
---	---	---

- 5) **c'est la recherche d'une autonomie financière qui vous motive à épargner**

1	2	3
---	---	---

- 6) **La constitution d'un compte d'épargne a permis l'autonomie du bénéficiaire**

1	2	3
---	---	---

- 7) **Le microcrédit permet l'égalité de pouvoir au sein du foyer (équité)**

1	2	3
---	---	---

- 8) **Avant l'accès au microcrédit la bénéficiaire voyait inférieur à son mari**

1	2	3
---	---	---

- 9) **Après l'accès au microcrédit la bénéficiaire a plus confiance en elle et a plus du pouvoir au sein du foyer**

1	2	3
---	---	---

- 10) **La bénéficiaire a plus une liberté de mouvement dans l'espace public après le microcrédit**

1	2	3
---	---	---

11) **La bénéficiaire arrive à contrôler les ressources générées par l'activité et prend les décisions de façon autonome pour les gérer**

1	2	3
---	---	---

12) **après l'obtention du microcrédit la bénéficiaire demande la permission à son époux pour rendre visite à des proches et pour participer aux activités de groupe**

1	2	3
---	---	---

PARTIE III : QUESTIONS LIÉES À L'USAGE DES REVENUS DU MICROCRÉDIT PAR LES BÉNÉFICIAIRES

13) **Vos revenus ont augmenté considérablement suite à l'attribution du microcrédit**

1	2	3
---	---	---

14) **Les conditions de vie de la famille se sont améliorées suite à l'attribution du microcrédit**

1	2	3
---	---	---

15) **Les bénéfices générés par l'activité financée par le microcrédit permettent en grande partie les dépenses quotidiennes (nourritures, scolarité, santé, équipement de la maison, divertissement etc.)**

1	2	3
---	---	---

16) **Les bénéfices générés par l'activité financée par le microcrédit permettent d'épargner**

1	2	3
---	---	---

17) **le bénéficiaire participe financièrement à la prise en charge de ses besoins Personnels et ceux de sa famille**

1	2	3
---	---	---

18) **Le microcrédit a amélioré la situation économique du bénéficiaire (revenus, actifs, bien être, scolarisation des enfants...)**

1	2	3
---	---	---

19) **vous épargnez pour réinvestir dans l'activité et augmenter votre capital**

1	2	3
---	---	---

20) **vous épargnez pour faire face aux imprévus (maladie, voyage, formation...)**

1	2	3
---	---	---

21) **L'accès au microcrédit a un effet positif dans la vie des bénéficiaires**

1	2	3
---	---	---

Notre parfaite gratitude pour votre collaboration

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
PARTIE 1 : CADRE THÉORIQUE RELATIF AUX MICROFINANCES ET À L'EMPOWERMENT DES FEMMES.....	10
CHAPITRE I: approche conceptuelle et théorique de la microfinance et <i>empowerment</i>	11
SECTION I : approche conceptuelle et théorique de la microfinance	11
I. APPROCHE CONCEPTUELLE DE LA MICROFINANCE.....	11
1. Définition, origine et évolution	11
2) Difficultés du secteur de la microfinance	14
II. LES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DU MICROCRÉDIT	16
1. Définition, Origines et évolution du microcrédit	16
2) état des lieux de la région du sud	21
SECTION II. Approche conceptuelle et théorique de <i>l'empowerment</i>	24
I. approche conceptuelle de <i>l'empowerment</i> des femmes : définition, origine et évolution.....	25
1. Définition	25
2. Origine et évolution du concept <i>d'empowerment</i>	26
II. Mesure de <i>l'empowerment</i> des femmes et limites des instruments de mesures	27
1. Instruments de mesure de <i>l'empowerment</i> des femmes	27
2. Les modèles de <i>l'empowerment</i>	31
CHAPITRE II: mise en relation théorique entre la microfinance et <i>l'empowerment</i> des femmes.....	33
SECTION I. revue de la littérature sur l'effet du microcrédit sur <i>l'empowerment</i> des femmes.....	34
I. EFFETS DU MICROCRÉDIT SUR L'EMPLOI DES FEMMES	34
1. Tendance favorable : Effets positifs du microcrédit sur <i>l'empowerment</i> des femmes	34
2. Tendance défavorable : Effets négatifs du microcrédit sur <i>l'empowerment</i> Des femmes	36
II . Les auteurs de la tendance critique.....	36
SECTION II. Difficultés de <i>l'empowerment</i> et rapport sociaux de sexe (genre).....	38
I. Difficultés et limites de <i>l'empowerment</i> des femmes par le microcrédit.....	39
II. <i>empowerment</i> et pouvoir	41

PARTIE 2 : APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE ET RÉSULTATS DE LA RECHERCHE (ANALYSE EMPIRIQUE).....	46
CHAPITRE III : caractéristiques méthodologiques de l'étude	47
SECTION I : posture épistémologique et mode de raisonnement	47
I. Posture épistémologique et mode de raisonnement	47
1) Revue de littérature des différentes postures épistémologiques	47
2) approche méthodologique	49
II. Collecte des données	51
1. Échantillonnage	51
2. Instrument de collecte de données : le questionnaire	52
2.1. Élaboration du questionnaire.....	53
2.2. Administration du questionnaire	54
2.3. Caractéristiques de l'échantillon	55
SECTION II : méthodes d'analyse des données	55
I. Techniques d'analyse descriptive des données.....	56
II. Modélisation de la relation microfinance et <i>empowerment</i> des femmes.....	56
1. Sélection des variables	56
1.1. Variable expliquée ou dépendante	56
1.2. Variables explicatives ou indépendantes.....	56
2. Formulation du modèle conceptuel et cadre opératoire de l'étude	57
2.1 formulation du modèle conceptuel de l'étude	57
2.2 L'opérationnalisation des variables.....	63
CHAPITRE IV : présentation et analyse des résultats	65
SECTION I : présentations et analyse des résultats	65
I. Dépouillement de l'enquête : H2 le microcrédit améliore les conditions de vie des bénéficiaires	65
II. Dépouillement de l'enquête : H3 il existe une relation positive entre l'accès au service d'épargne et l'autonomie des femmes de la région du Sud	68
SECTION II : résultats et analyses statistiques des données	70
I. présentation et analyse des résultats du test de khi-deux	70
II. Analyse et synthèse des résultats	73
CONCLUSION GÉNÉRALE	77
BIBLIOGRAPHIE	80
ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE	83
Table des matières	89